



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 octobre 2013  
Français  
Original : anglais

**Soixante-huitième session**

Point 134 de l'ordre du jour

**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015**

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

**Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions**

**Rapport du Secrétaire général**

### *Résumé*

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 relatives à 10 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique « Bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions », établies en application des décisions du Conseil de sécurité.

Le montant estimatif des crédits nécessaires pour 2013 au titre des 10 missions politiques spéciales relevant de ce groupe, à l'exception de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, pour laquelle des propositions seront présentées dans un additif séparé, s'élève à 168 689 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (27 novembre 2013).



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu de la situation financière . . . . .	3
II. Missions politiques spéciales . . . . .	4
A. Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest . . . . .	4
B. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine . . . . .	17
C. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée Bissau . . .	33
D. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone . . . .	50
E. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria . . . . .	61
F. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale . . . . .	72
G. Bureau des Nations Unies au Burundi . . . . .	79
H. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban . . . . .	96
I. Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale . . . . .	108
J. Mission d’appui des Nations Unies en Libye . . . . .	115

## I. Aperçu de la situation financière

1. Les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales classées dans le présent groupe thématique pour 2014 s'élèvent à 140 899 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Le tableau 1 ci-dessous permet de comparer les prévisions de dépenses pour 2014 et celles pour 2013 telles qu'approuvées par l'Assemblée générale dans la résolution 67/246 et figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/67/346/Add.3).

Tableau 1  
Résumé des dépenses par mission

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012-2013			Dépenses pour 2014		Total montants nécessaires pour 2013	Variation, 2013-2014
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest	18 311,3	18 273,3	38,0	9 432,5	–	9 702,2	(269,7)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	40 763,2	45 288,9	(4 525,7)	20 877,4	–	20 232,5	644,9
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée Bissau	38 266,6	38 826,6	–	20 341,6	428,4	19 834,9	506,7
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	30 141,7	31 453,8	(1 312,1)	4 364,1	–	12 393,2	(8 029,1)
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	14 312,9	14 171,4	141,5	5 872,6	82,0	6 933,2	(1 060,6)
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	6 073,0	6 071,2	1,8	2 962,4	–	2 962,4	–
Bureau des Nations Unies au Burundi	33 017,6	33 453,5	(435,9)	14 955,8	–	15 586,7	(630,9)
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	18 311,6	18 311,5	0,1	8 750,6	39,5	9 042,9	(292,3)
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	12 234,6	11 266,6	968,0	6 060,3	–	6 235,4	(175,1)
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	86 676,3	86 676,3	–	47 282,3	–	46 643,7	638,6
<b>Total</b>	<b>298 668,8</b>	<b>303 793,1</b>	<b>(5 124,3)</b>	<b>140 899,6</b>	<b>549,9</b>	<b>149 567,1</b>	<b>(8667,5)</b>

## II. Missions politiques spéciales

### A. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

(9 432 500 dollars)

#### Historique, mandat et objectif

2. La Mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest (S/2001/434) avait recommandé la création « d'un mécanisme de consultations systématiques et régulières entre les organismes des Nations Unies afin de définir des politiques et stratégies nationales et sous-nationales et de les harmoniser ». À l'issue d'un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2001/1128 et S/2001/1129), le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest a été créé à Dakar pour une période initiale de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Très récemment, dans une lettre datée du 20 décembre 2010 (S/2010/661), le Président du Conseil a informé le Secrétaire général que le Conseil avait approuvé la prorogation du mandat du Bureau jusqu'au 31 décembre 2013 et l'a prié de faire rapport au Conseil tous les six mois sur les activités du Bureau. Le mandat arrivant à échéance en décembre 2013, il sera probablement renouvelé pour trois ans de plus, de 2014 à 2016.

3. L'année 2013 a été témoin d'une augmentation de la criminalité transnationale organisée notamment piraterie, trafic de stupéfiants et terrorisme de même que de revers liés à la gouvernance qui se sont manifestés par des coups d'état militaires et des violences électorales. En 2014, des élections devraient avoir lieu dans un certain nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest, par exemple au Libéria, en Mauritanie et au Niger où il faudra intensifier les efforts de prévention des conflits pour restreindre les tensions politiques susceptibles de dégénérer en conflits violents. Dans ce but, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest devra améliorer ses capacités d'analyse, de sensibilisation et de réunion afin de mobiliser les acteurs gouvernementaux, non étatiques et sous-régionaux pour consolider les avantages de la démocratie et atténuer les menaces émergentes à la paix et à la stabilité.

#### Coopération avec d'autres entités

4. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest continue de s'employer à promouvoir la synergie entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Centre international Kofi Annan de formation à la consolidation de la paix et les missions de terrain des Nations Unies dans la sous-région (le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS). Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest assurera la coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel afin de garantir une réaction intégrée de la part des Nations Unies aux problèmes de

gouvernance, sécurité et résilience dans cette région, en coopération avec les organisations sous-régionales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les réunions tenues en 2013 avec des directeurs régionaux, des coordonnateurs résidents et les chefs de différentes missions et organismes des Nations Unies ont abouti à la mise en place d'initiatives communes portant sur diverses questions transversales, notamment l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes, la lutte contre le trafic de stupéfiants, les élections, l'impunité des violations des droits de l'homme et la réforme du secteur de la sécurité.

5. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest continuera à présider les réunions du Comité de haut niveau pour la mise en œuvre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, programme conjoint du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix, de l'ONUDC et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), dont l'objectif est de renforcer les capacités sous-régionales et nationales dans les domaines du maintien de l'ordre, de la criminalistique, de la gestion des frontières, du blanchiment d'argent et de la justice pénale, et à leur fournir l'appui administratif nécessaire. En outre, il fournit un appui administratif et logistique à la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

### **Résultats obtenus en 2013**

6. En 2013, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a continué à collaborer étroitement avec la CEDEAO dans le cadre de son programme de prévention des conflits. Le Représentant spécial, en étroite collaboration avec la CEDEAO, a offert ses bons offices au Mali et il a effectué des missions conjointes de médiation et de facilitation avec l'Union africaine en Guinée, en Guinée-Bissau et en Mauritanie. Il a également entrepris un certain nombre de missions au Burkina Faso, en Guinée, au Niger, au Mali, en Mauritanie et au Togo et il s'est rendu régulièrement à Abuja et à Abidjan (Côte d'Ivoire), pour des consultations avec la direction de la CEDEAO. De plus, le Représentant spécial a également participé à plusieurs réunions de haut niveau de la CEDEAO sur le Mali et la Guinée-Bissau. Dans le cadre d'amélioration des capacités sous-régionales, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a participé avec le secrétariat de l'Union du fleuve Mano à la mise en œuvre du cadre stratégique commun de coopération en faveur de la paix et de la sécurité. En outre, le Représentant spécial a assisté à des réunions ministérielles de l'Union du fleuve Mano et au Sommet des chefs d'État et de gouvernement dont le plus récent s'est tenu en juin 2013.

7. En ce qui concerne les questions intersectorielles, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a contribué à une meilleure compréhension des problèmes toujours plus nombreux concernant la stabilité sous-régionale. Suite à l'adoption par le Conseil de sécurité de ses résolutions [2018 \(2011\)](#) et [2039 \(2012\)](#) sur les actes de piraterie commis dans les eaux du golfe de Guinée et le renforcement des travaux entrepris par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale en 2012 pour fournir un appui à l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre la piraterie, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ont aidé à organiser la conférence ministérielle des États du Golfe de Guinée à Cotonou (Bénin) en mars 2013 et le Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenu ultérieurement, les 24 et 25 juin 2013 à Yaoundé. Le

Sommet a lancé le processus de mise au point du cadre stratégique de lutte contre la piraterie et la criminalité maritime organisée dans le Golfe de Guinée.

8. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a également soutenu le processus de réforme du secteur de la sécurité. Sous la supervision du Représentant spécial, le Conseiller principal pour la réforme du secteur de la sécurité et son équipe ont donné des orientations stratégiques aux autorités guinéennes en matière de réforme des institutions chargées de la sécurité.

9. Suite aux travaux entrepris par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de la Mission d'évaluation conjointe au Sahel menée par l'ONU et l'Union africaine, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a appuyé la mise au point de la stratégie intégrée de l'ONU pour le Sahel comprenant la gouvernance, la sécurité, les affaires humanitaires et le développement. Le Bureau a également soutenu la mise au point du plan de mise en œuvre de la stratégie pour le Sahel en collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et les institutions, fonds et programmes régionaux des Nations Unies dont le siège est à Dakar.

10. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a intégré la prévention des conflits liés aux élections dans ses fonctions essentielles de médiation, de bons offices et d'alerte rapide afin de prévenir les actes de violence liées aux élections. Il a mené des missions d'alerte rapide au Togo, en Guinée et en Mauritanie où des élections devaient avoir lieu en 2013. Ces missions ont fourni en temps utile une analyse pour examen plus approfondi par les bons offices du Représentant spécial afin d'anticiper les risques et atténuer les tensions avant qu'elles ne dégénèrent en conflit.

11. Dans le domaine de la bonne gouvernance, du respect de l'état de droit, des droits de l'homme et de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les initiatives de prévention des conflits, le Bureau du Représentant spécial a mené des activités de sensibilisation ayant eu pour résultat que deux pays supplémentaires, à savoir le Burkina Faso et le Nigéria, ont adopté un Plan national d'action sur la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité. En collaboration avec ONU-Femmes, le Bureau a organisé à l'intention des femmes deux sessions de formation à la médiation, ce qui leur a permis de participer avec succès aux processus de consolidation de la paix et aux élections en Guinée. Pendant toute l'année 2013, le Bureau a continué à collaborer étroitement avec le HCDH en ce qui concerne les questions relatives aux droits de l'homme en Afrique de l'Ouest. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a également continué de collaborer avec l'Union du fleuve Mano, l'Initiative société ouverte pour l'Afrique de l'Ouest et l'UNOCI sur le suivi des recommandations émanant de la conférence sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme tenue à Bamako en décembre 2011 et sur celle tenue à Praia en mai 2012 sur les élections et la stabilité.

12. Dans le domaine de la médiation, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a continué à fournir un appui à la mise en place de la Division de facilitation de la médiation de la CEDEAO avec le soutien du Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques du secrétariat. Il a collaboré avec les partenaires concernés pour élaborer un cadre de mise en œuvre indiquant les besoins en ressources humaines et financières, en capacités et l'échelonnement des activités de la Division. De plus, le Bureau a renforcé les capacités régionales de médiation en soutenant trois sessions de formation de haut niveau en techniques

avancées de médiation pour le personnel de la CEDEAO, la société civile et les conseillers des Nations Unies pour la paix et le développement. Il a également mis l'accent sur le renforcement du rôle des femmes dans les processus de médiation, notamment en créant un mécanisme consultatif pour les dirigeantes pendant le processus de dialogue en Guinée, conformément à la stratégie triennale conjointe du Département des affaires politiques et d'ONU-Femmes visant à appuyer la participation des femmes aux processus de médiation menés par les Nations Unies. Le Bureau a également apporté son appui aux activités de médiation de l'ONU en offrant son savoir-faire en sus du déploiement des membres de l'équipe de réserve du Groupe d'appui à la médiation en vue d'élaborer les cadres des dialogues nationaux en Guinée et au Mali.

### **Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2014**

13. En 2014, le Bureau s'efforcera en priorité de mener les activités suivantes :

a) Renforcement des capacités nationales et sous-régionales de prévention des conflits, d'alerte rapide, de consolidation de la paix et de maintien de la stabilité; intensification de l'appui apporté par l'Organisation des Nations Unies aux missions de bons offices et aux activités de médiation menées par la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, l'Union africaine et les gouvernements de la région et lancement d'une cellule analytique à l'appui de ces activités. Cette cellule serait un noyau spécialisé de la Section des affaires politiques chargé de réaliser une analyse approfondie en vue de fournir des informations utiles au Représentant spécial dans ses missions de bons offices et ses activités de médiation. Plus précisément, la cellule suivrait les faits nouveaux et les tendances politiques, socioéconomiques, sécuritaires et humanitaires à l'échelon régional et publierait régulièrement des rapports analytiques de qualité servant de base à des interventions préventives opportunes et donnant des informations à partager avec les entités des Nations Unies dans la région;

b) Interaction avec les institutions et les gouvernements de la sous-région en vue de renforcer leurs capacités pour répondre aux menaces transfrontières et intersectorielles à la paix et la sécurité :

i) En apportant un appui à l'action régionale visant à favoriser la paix, le développement et la sécurité dans la bande sahélienne dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la stratégie commune des Nations Unies pour le Sahel;

ii) En soutenant, par des actions de sensibilisation, les activités menées par les États et la CEDEAO aux fins de l'adoption et de la mise en œuvre, au niveau sous-régional, d'un dispositif politique et d'un plan d'action concernant la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest;

iii) En renforçant les initiatives internationales, régionales et nationales visant à prévenir et à combattre la criminalité transnationale organisée, en particulier par l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest qui a pour but d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO ainsi que la coopération internationale triangulaire aux fins de la lutte contre le trafic transatlantique de stupéfiants;

iv) En collaboration avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, en apportant un appui à la CEDEAO, à la Communauté

économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et à la Commission du golfe de Guinée pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée récemment adoptée, dans le contexte de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité;

v) En prévenant, atténuant et contrôlant l'instabilité liée aux élections et en promouvant l'action que mènent les organismes des Nations Unies en faveur de l'application des recommandations formulées dans la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest;

c) Amélioration de la gouvernance et respect de l'état de droit, défense des droits de l'homme et institutionnalisation de la problématique hommes-femmes en Afrique de l'Ouest par des initiatives de plaidoyer et de conseil entreprises en étroite collaboration avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et les réseaux sous-régionaux d'acteurs de la société civile et en collaboration avec les parties prenantes concernées aux niveaux national et sous-régional.

14. La mise en œuvre du mandat du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest en 2014 exigera une réorientation comportant deux axes avec la mise en place d'une cellule analytique spéciale d'appui à ses missions de bons offices et ses activités de médiation et le renforcement de la coopération à l'échelle de tout le système afin de laisser plus de place aux opérations des institutions spécialisées des Nations Unies en matière d'assistance technique et de coopération. Il est également envisagé d'organiser plus régulièrement des visites de pays et des actions communes avec les acteurs régionaux et sous-régionaux afin de satisfaire les demandes toujours plus nombreuses de consultations et d'activités conjointes. De plus, le Bureau renforcera ses capacités de communication et de vulgarisation en vue d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication, de répondre aux attentes du public et de rehausser son profil.

15. Les objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et la mesure des résultats sont indiqués ci-après.

Tableau 2

**Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif :** Maintien de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest

**Réalisations escomptées**

**Indicateurs de succès**

a) Intensification des efforts de médiation et de bons offices, et amélioration des activités d'alerte rapide et d'analyse à l'échelon régional

a) i) Augmentation du nombre de réunions sur les questions d'ordre politique et sécuritaire en Afrique de l'Ouest et de missions en vue d'améliorer les activités d'alerte rapide et les analyses conjointes avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et les partenaires régionaux



*Mesure des résultats*

2012 : 8 missions conjointes d'alerte rapide et 1 réunion consultative régionale avec l'Union africaine, la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano sur l'analyse politique

Estimation 2013 : 8 missions conjointes d'alerte rapide et d'information avec la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano dans des pays d'Afrique de l'Ouest et 1 réunion entre collègues avec la CEDEAO au sujet d'un programme de travail relatif à l'alerte rapide et l'analyse conjointe

Objectif 2014 : 8 missions conjointes d'alerte rapide et d'information avec la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano dans des pays d'Afrique de l'Ouest

ii) Maintien du nombre de missions de bons offices et d'activités de médiation avec la CEDEAO et l'Union africaine en Afrique de l'Ouest

*Mesure des résultats*

2012 : 6 missions de force hybride

Estimation 2013 : 6 missions de force hybride

Objectif 2014 : 6 missions de force hybride

*Produits*

- 1 atelier de renforcement des capacités des partenaires de la région en vue de soutenir les premières missions des membres du personnel de la Division de la facilitation des activités de médiation de la CEDEAO en Afrique de l'Ouest
- 2 séances de planification stratégique avec l'Union du fleuve Mano et l'Union africaine en vue de l'harmonisation de l'action conjointe de médiation et 1 atelier conjoint sur les enseignements tirés de l'expérience dans ce domaine
- 8 missions d'alerte rapide dans des pays d'Afrique de l'Ouest, dont au moins 2 missions conjointes avec la CEDEAO
- 6 missions de bons offices de haut niveau réalisées conjointement avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et la CEDEAO en Afrique de l'Ouest
- Création, dans trois pays de la sous-région, d'un mécanisme consultatif régional permanent pour la participation des femmes aux activités de médiation
- Prévisions régionales mensuelles concernant les problèmes politiques et sécuritaires ayant des répercussions sur la stabilité en Afrique de l'Ouest
- 1 campagne d'information publique organisée pour promouvoir les initiatives relatives à la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest, notamment production de brochures, affiches, bannières et un site Web

**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

b) Renforcement des capacités nationales et sous-régionales de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de maintien de la stabilité en Afrique de l'Ouest

b) Activation de la composante diplomatie préventive du Cadre stratégique de prévention des conflits de la CEDEAO grâce à l'appui fourni à sa Division de facilitation des activités de médiation

*Mesure des résultats*

2012 : élaboration d'un plan d'action en vue de l'établissement de la Division de la facilitation des activités de médiation par la Direction des affaires politiques de la CEDEAO

Estimation 2013 : approbation du plan d'action de la CEDEAO relatif à la médiation et lancement du programme pilote régional de formation de la CEDEAO en matière de médiation

Objectif 2014 : établissement du registre des spécialistes de la médiation sur les questions relatives à l'Afrique de l'Ouest

*Produits*

- 2 réunions des analystes politiques des missions de paix des Nations Unies et des bureaux des coordonateurs régionaux des Nations Unies en Afrique de l'Ouest sur les problèmes transsectoriels qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité
- Dans le cadre de 5 visites de travail, prestation à la CEDEAO de conseils sur la mise en œuvre de son cadre stratégique de prévention des conflits, l'accent étant mis sur la sécurité, l'alerte rapide et les élections
- Prestation de conseils à des journalistes d'Afrique de l'Ouest sur le rôle des médias dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la prévention des conflits dans le cadre d'un atelier organisé conjointement par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et la CEDEAO (suivi de l'atelier tenu à Abidjan en juin 2012)
- Organisation de 4 réunions de planification stratégique avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, les entités intéressées des Nations Unies et des partenaires extérieurs en vue d'une intervention collective en matière de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest
- Organisation d'une réunion de travail avec l'Union du fleuve Mano sur la mise en œuvre du cadre conjoint de coopération en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest

**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

c) Renforcement des capacités sous-régionales permettant de faire face aux problèmes transfrontaliers et aux menaces transsectorielles qui pèsent sur la paix, la sécurité et la stabilité, notamment les crises et les violences liées aux élections, les problèmes liés à la réforme du secteur de la sécurité, la criminalité transnationale organisée, le trafic de stupéfiants et le terrorisme

c) i) Activation de la composante diplomatie préventive du Cadre stratégique de prévention des conflits de la CEDEAO grâce à l'appui fourni à sa Division de facilitation des activités de médiation

*Mesure des résultats*

2012 : examen interne du projet de cadre et de plan d'action par la Commission de la CEDEAO  
Estimation 2013 : mise au point définitive du projet de cadre et de plan d'action

Objectif 2014 : adoption du projet de cadre et de plan d'action au niveau des chefs d'État et lancement du processus de mise en œuvre

ii) Mise en place et en service d'un plus grand nombre de cellules de lutte contre la criminalité transnationale en Afrique de l'Ouest

*Mesure des résultats*

2012 : création de 3 cellules de lutte contre la criminalité transnationale en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone

Estimation 2013 : mise en service de 3 cellules de lutte contre la criminalité transnationale et création de 2 autres

Objectif 2014 : mise en service de 5 cellules de lutte contre la criminalité transnationale

iii) Révision du plan d'action régional de la CEDEAO visant à lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest

*Mesure des résultats*

2012 : sans objet

Estimation 2013 : prorogation du Plan d'action régional de la CEDEAO au delà de 2012 et confirmation des promesses internationales de contribution pour soutenir le plan d'action et l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest lors de la conférence des bailleurs de fonds en 2013

Objectif 2014 : révision et adoption du Plan d'action régional de la CEDEAO et dotation en personnel de la structure de coordination de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest afin de mieux soutenir la CEDEAO et la mise en œuvre de son Plan d'action régional

iv) Mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

*Mesure des résultats*

2012 : lancement du processus de conception d'une stratégie intégrée pour le Sahel

Estimation 2013 : mise au point définitive de la stratégie intégrée pour le Sahel et de son plan de mise en œuvre

Objectif 2014 : mise en œuvre de la stratégie intégrée pour le Sahel par les entités des Nations Unies en partenariat avec la CEDEAO et les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest

v) Application de la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest par la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et les autres partenaires régionaux

*Mesure des résultats*

2012 : lancement du processus d'application de la Déclaration de Praia, en particulier en ce qui concerne le fonctionnement des commissions électorales, le rôle des médias et le secteur de la sécurité, les droits de l'homme et les questions liées à la problématique hommes-femmes dans le cadre des processus électoraux

Estimation 2013 : application de la Déclaration de Praia par tous les pays d'Afrique de l'Ouest ayant des élections présidentielles et/ou législatives en 2013

Objectif 2014 : application de la Déclaration de Praia par tous les pays d'Afrique de l'Ouest ayant des élections présidentielles et/ou législatives en 2014

vi) Élaboration d'une stratégie sous-régionale de sécurité par la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano en application des résolutions [2000 \(2011\)](#), [2062 \(2012\)](#) et [2066 \(2012\)](#) du Conseil de sécurité

*Mesure des résultats*

2012 : coordination et appui fourni pour l'élaboration d'une stratégie pour la sécurité sous-régionale dans la région du fleuve Mano

Estimation 2013 : activités conjointes Union du fleuve Mano, Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) entreprises sur la base de la stratégie mise en œuvre pour la sécurité sous-régionale

Objectif 2014 : mise au point définitive de la stratégie commune pour la sécurité sous-régionale et de son cadre de mise en œuvre

vii) Application par la CEDEAO de la résolution [2039 \(2012\)](#) du Conseil de sécurité sur la piraterie dans le golfe de Guinée

*Mesure des résultats*

2012 : tenue d'une réunion conjointe au sommet des États du golfe de Guinée en vue d'élaborer une stratégie régionale de lutte contre la piraterie

Estimation 2013 : Sommet des chefs d'État des pays du golfe de Guinée et lancement du processus d'élaboration d'une stratégie de lutte contre la piraterie

Objectif 2014 : lancement de la stratégie de lutte contre la piraterie et du suivi de sa mise en œuvre en coopération avec la CEDEAO

---

*Produits*

- 2 réunions statutaires du Représentant spécial dans la sous-région sur les menaces transsectorielles qui pèsent sur la paix et la stabilité
- 2 réunions consultatives de haut niveau entre le Représentant spécial du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et la direction de la Commission de la CEDEAO et des réunions consultatives avec le Secrétaire général de l'Union du fleuve Mano
- Réalisation de 2 missions consultatives techniques auprès de la CEDEAO et organisation de 2 ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité
- Fourniture au secrétariat de l'Union du fleuve Mano de conseils en vue de l'élaboration d'une politique de réforme du secteur de la sécurité, par le biais d'une réunion sous-régionale d'experts et de 2 missions techniques
- Prestation de conseils individuels à des pays sur la réforme nationale du secteur de la sécurité dans le cadre de 2 réunions sous-régionales d'experts nationaux et de 4 missions techniques
- Prestation de conseils dans le cadre de 2 réunions sous-régionales d'experts avec la CEDEAO sur la mise en œuvre de son plan d'action régional visant à lutter contre le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et la toxicomanie, problèmes qui prennent de plus en plus d'ampleur en Afrique de l'Ouest
- 1 réunion du comité de haut niveau de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et 4 réunions du Comité consultatif sur les programmes de l'Initiative
- Fourniture d'orientations par le biais de 5 missions d'évaluation technique en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone sur la mise en œuvre des mécanismes et de la stratégie de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest
- 2 réunions des directeurs et représentants régionaux des organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest sur les problèmes transfrontaliers et les menaces transsectorielles qui pèsent sur la paix et la sécurité dans la région
- 2 réunions d'experts sur l'application de la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest
- Fourniture, par le biais de 3 missions d'évaluation des besoins liés aux élections effectuées en collaboration avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, de conseils sur l'état d'avancement des processus électoraux en cours et à venir, en coopération avec la CEDEAO et l'Union africaine
- Présentation d'informations actualisées sur l'évolution du renforcement des capacités aux médias locaux, régionaux, nationaux et internationaux par l'intermédiaire de conférences de presse trimestrielles
- 6 réunions d'experts consacrées à la coordination de la mise au point des grandes lignes d'une stratégie régionale de sécurité
- Suivi avec la CEDEAO de la stratégie régionale de lutte contre la piraterie dans le cadre de 1 réunion sous-régionale d'experts et de 2 missions techniques
- Fourniture d'un appui au renforcement des capacités du secrétariat de l'Union du fleuve Mano en matière de calcul des coûts et de programmation de son plan d'opérations relatif à la paix et à la sécurité dans le cadre de 4 missions techniques
- Réalisation de 3 missions d'évaluation dans des pays devant avoir des élections en 2014 afin d'identifier les risques potentiels pour les processus électoraux et de renforcer les mécanismes de prévention des conflits en vue d'éviter et/ou d'atténuer les violences liées aux élections

- Fourniture d'une aide pour l'organisation de la réunion annuelle des commissions électorales de l'Afrique de l'Ouest en partenariat avec la CEDEAO
- 3 réunions avec la CEDEAO et les institutions des Nations Unies en vue d'apporter un soutien et une assistance au Plan de mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre la piraterie

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**


---

d) Amélioration de la gouvernance et respect de l'état de droit, défense des droits de l'homme et institutionnalisation de la problématique hommes-femmes dans les activités de prévention et de gestion des conflits en Afrique de l'Ouest

d) i) Augmentation du nombre de femmes formées à la médiation qui participent aux processus politiques aux niveaux communautaire, national et sous-régional

*Mesure des résultats*

2012 : 2

Estimation 2013 : 4

Objectif 2014 : 8

ii) Augmentation du nombre d'organisations de la société civile de la région de l'Union du fleuve Mano qui participent aux activités communes de l'Union en matière de renforcement de la confiance et de la sécurité des frontières

*Mesure des résultats*

2012 : sans objet

Estimation 2013 : 2

Objectif 2014 : 4

---

**Produits**

- Publication, sur le site Web du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et sur support papier, de 1 document de réflexion sur les grands problèmes en matière de droits de l'homme qui pourraient compromettre la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest
  - Organisation, conjointement avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, ONU-Femmes, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le PNUD, d'une conférence sous-régionale sur la campagne du Secrétaire général visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes en Afrique de l'Ouest
  - 2 consultations sous-régionales sur les problèmes concernant les droits de l'homme et l'égalité des sexes en Afrique de l'Ouest, dont l'une se tiendrait en marge des sessions semestrielles de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
  - 2 consultations sous-régionales avec le Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, en application des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de travail annuel
  - Fourniture d'un appui consultatif au secrétariat de l'Union du fleuve Mano et à son département de la société civile en matière de promotion des meilleures pratiques concernant la gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme conformément à sa stratégie de participation citoyenne aux programmes conjoints de l'Union relatifs au renforcement de la confiance et de la sécurité des frontières
  - Organisation de la Journée portes ouvertes 2014 pour la femme, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest par le biais d'une concertation par visioconférence entre le Représentant spécial et des femmes dirigeantes d'Afrique de l'Ouest
-

### Facteurs externes

16. L'objectif pourra être atteint si les conditions suivantes sont remplies : a) aucun nouveau conflit ou crise ne vient compromettre la situation économique, politique et sociale des pays ou de la sous-région et bouleverser ainsi l'ordre des priorités; et b) les chefs d'État et de gouvernement d'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et l'Union africaine font preuve de la volonté politique nécessaire pour fournir les orientations et les moyens permettant de rendre opérationnels les mécanismes de paix et de sécurité et le dispositif d'alerte rapide de la CEDEAO.

### Prévisions de dépenses (budget ordinaire)

Tableau 3

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2012-2013			Besoins pour 2014		Total pour 2013	Variation 2013-2014
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Dépenses non Total renouvelables			
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	452,4	329,4	123,0	186,4		272,8	(86,4)
Personnel civil	9 099,0	9 340,1	(241,1)	5 176,6		4 758,1	418,5
Dépenses opérationnelles	8 759,9	8 603,8	156,1	4 069,5		4 671,3	(601,8)
<b>Total</b>	<b>18 311,3</b>	<b>18 273,3</b>	<b>38,0</b>	<b>9 432,5</b>		<b>9 702,2</b>	<b>(269,7)</b>

Tableau 4

#### Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Sous-total de sécurité	Service mobile/Service de sécurité	Agents des Services généraux	Total personnel international	Administrateur recruté au plan national	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	1	-	-	2	3	8	3	-	17	6	-	23	4	16	-	43
Effectif proposé pour 2014	1	-	-	2	3	8	3	-	17	6	-	23	5	16	-	44
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1</b>	-	-	<b>1</b>

17. Le solde inutilisé prévu pour 2012-2013 s'explique essentiellement par la non-utilisation de la provision pour un membre des services de police, les compétences des conseillers militaires étant utilisées pour aider aux activités de réforme du secteur de la sécurité liée à la police; par le report du recrutement du fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national) et du spécialiste de la

conformité technique (administrateur recruté sur le plan national); par le recrutement tardif d'un consultant pour les questions de paix, de sécurité et de développement dans la bande sahélienne; par la consommation de carburant pour le transport aérien inférieure aux projections, compensée en partie par les montants supérieurs nécessaires pour les dépenses communes de personnel recruté sur le plan international associé à un taux de vacance de postes plus faible que celui prévu dans le budget pour 2013.

18. Les besoins estimés pour 2014 s'élèvent à 9 432 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et comprennent les dépenses relatives à deux conseillers militaires (186 400 dollars), les traitements et dépenses communes de personnel (5 176 600 dollars) correspondant à 23 postes d'agent recruté sur le plan international (1 SGA, 2 D-1, 3 P-5, 8 P-4, 3 P-3, 6 agents du Service mobile) et à 21 postes d'agent recruté sur le plan national (5 administrateurs et 16 agents locaux) y compris un nouveau poste de responsable de l'information (recruté sur le plan national) et à la suppression d'un poste d'agent de police proposé pour 2014 et d'autres dépenses opérationnelles, dont 184 000 dollars au titre des services de consultants, 401 600 dollars au titre des voyages, 158 900 dollars au titre des installations et infrastructures, 35 000 dollars au titre des transports terrestres, 2 727 300 dollars au titre des transports aériens, 359 100 dollars au titre des communications, 92 300 dollars au titre de l'informatique et 111 300 dollars au titre des fournitures, services et matériel divers.

19. Comme indiqué ci-dessus, l'effectif du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest comprend 44 postes. Le nouveau responsable de l'information à la Section de l'information est chargé de renforcer les capacités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest en matière de communication et de vulgarisation aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de communication, de répondre aux attentes du public et de rehausser le profil du Bureau. Ce fonctionnaire aidera le responsable de l'information (P-4) en place à mettre en œuvre la stratégie de communication du Bureau en organisant des manifestations d'information et des conférences de presse, en contribuant à la revue de presse quotidienne du Bureau et au contrôle des médias et en mettant à jour le site Internet du Bureau et les plateformes sociales des médias. Ce fonctionnaire aidera aussi le responsable actuel de l'information à formuler et appliquer une stratégie d'information relative à la coordination de la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies pour le Sahel, conformément à la demande faite récemment par le Président du Conseil de sécurité ([S/PRST/2013/10](#)). Certaines des fonctions du nouveau poste proposé ont été assurées ces dernières années par des services de consultant; cependant, cette méthode n'étant pas viable, un nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan national est proposé.

20. La diminution des crédits demandés pour 2014 (269 700 dollars), par rapport au budget approuvé pour 2013, reflète principalement une réduction des dépenses opérationnelles (601 800 dollars) résultant de l'effet des modifications apportées à l'arrangement relatif au partage des coûts d'un avion entre le Bureau, le soutien des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali en ce qui concerne les opérations aériennes, dans le cadre d'une stratégie de coopération régionale et de ressources partagées. La Mission de stabilisation opère au Mali, situé en Afrique de l'Ouest, et nécessitera l'emploi d'un avion pour ses opérations. Avec la mise en place de cette mission, les besoins du Bureau concernant les voyages au



Mali diminueront légèrement et, partant, la part d'un avion diminuera aussi. L'arrangement précédent en matière de partage des coûts se fondait en 2013 sur un ratio de 75:25 pour le Bureau et la Commission mixte Cameroun-Nigéria, respectivement. Pour 2014, le ratio sera respectivement de 65:25:10 pour le Bureau, la Mission de stabilisation et la Commission, compte tenu de la répartition prévue pour l'utilisation de l'appareil. De plus, cette réduction tient compte de la suppression proposée d'un poste de policier. La réduction sera en partie contrebalancée par la création du nouveau poste de fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national) proposé pour 2014, de même que par les augmentations au titre des dépenses communes de personnel recruté sur le plan international calculées sur la base de l'habitude réelle de dépenses conjuguée à l'application d'un taux plus faible de vacance de postes de 7 % contre le taux de 10 % qui avait été appliqué pour l'exercice 2013.

#### **Ressources extrabudgétaires**

21. En 2014, des ressources extrabudgétaires sont prévues pour un poste de conseiller principal détaché par le Gouvernement islandais sur la base d'un arrangement de prêt non remboursable d'un montant équivalent à 182 400 dollars; il serait chargé d'assurer la planification, la coordination, l'élaboration de politiques et la mise en œuvre de programmes entre le Bureau du Représentant spécial et ses partenaires.

### **B. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine**

*(20 877 400 dollars)*

#### **Historique, mandat et objectif**

22. Depuis l'indépendance de la République centrafricaine, en 1960, il règne dans ce pays un climat d'instabilité politique et les conflits armés se succèdent. Au cours des 10 dernières années, l'ONU et les organisations régionales se sont employées sans relâche à stabiliser le pays, directement, en y déployant la Mission des Nations Unies en République centrafricaine, de 1998 à 2000, et en y ouvrant le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), opérationnel de 2000 à 2009.

23. En janvier 2010, en application de la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 7 avril 2009 (S/PRST/2009/5), le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) a succédé au BONUCA. Son mandat a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2011 par la déclaration du Président du Conseil en date du 14 décembre 2010 (S/PRST/2010/26), puis jusqu'au 31 janvier 2013 par la résolution 2031 (2011) du Conseil. Par sa résolution 2088 (2013), le Conseil de sécurité a de nouveau prorogé le mandat du Bureau jusqu'au 31 janvier 2014.

24. Le BINUCA a rempli son mandat, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, dans un contexte politique instable. L'arrestation de personnalités éminentes de l'opposition et de groupes militaires politiques en janvier 2012, la persistance de la méfiance parmi les parties prenantes concernées à l'échelon national et l'absence de dialogue ont conduit à la détérioration d'un paysage

politique fragile, ce qui a eu pour conséquence de faire obstacle à la réalisation en temps utile de ses objectifs par le Bureau et de l'obliger à s'adapter au nouveau contexte actuel.

25. Le 10 décembre 2012, la rébellion armée Séléka (coalition des factions de la Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix, de l'Union des Forces démocratiques pour l'Unité et de la Convention de Salut patriotique Wa Kodro) a lancé une offensive de grande ampleur contre les forces gouvernementales et rapidement atteint leurs positions près de Bangui. Les tentatives de médiation des dirigeants de la CEEAC, soutenus par le BINUCA et l'Union africaine ont conduit à la signature d'accords de cessez-le-feu le 11 janvier 2013 à Libreville. Les parties ont convenu que le Président Bozizé garderait le pouvoir jusqu'à la fin de son mandat en 2016 et qu'un gouvernement d'unité nationale – dans lequel les chefs de l'opposition devaient avoir des postes clefs – serait constitué pour mettre en œuvre les réformes et organiser des élections législatives. Bien que les combats aient cessé pendant cette période, la situation est restée instable et ils ont repris entre les rebelles et les forces gouvernementales à la mi-mars, les rebelles Séléka prétendant que le Gouvernement n'avait pas respecté les engagements qu'il avait pris au titre des accords de Libreville. Le 24 mars 2013, les rebelles prenaient Bangui, obligeant l'ex-Président Bozizé à fuir au Cameroun. Le chef des Séléka, Michel Djotodia, s'est autoproclamé Président et a annoncé l'annulation de la Constitution jusqu'aux élections prévues en 2016. Suite à l'instabilité politique et à l'insécurité résultant de la prise du pouvoir par les Séléka, pour la deuxième fois depuis décembre 2012, le BINUCA a dû évacuer temporairement son personnel non indispensable vers le Cameroun, le 25 mars 2013. Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont vivement condamné le coup d'état et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a suspendu la participation de la République centrafricaine aux activités de l'Union africaine et imposé des sanctions à chacun des sept dirigeants du Séléka.

#### **Coopération avec d'autres entités**

26. En dépit de la crise politique de début 2013, le BINUCA a poursuivi son travail en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et des organisations régionales telles que l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). S'appuyant sur les relations professionnelles établies pendant l'élaboration du Cadre stratégique intégré pour 2011 en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, le BINUCA et l'équipe de pays ont mis au point le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement pour la période 2012-2016, axé sur leur ambition commune de consolidation de la paix. Par ailleurs, la mission a également renforcé ses relations de travail avec d'autres missions et bureaux des Nations Unies tels que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme – qui se concentre essentiellement sur les questions transfrontalières et les problèmes de sécurité

régionale, comme le partage d'information sur la présence de l'Armée de résistance du Seigneur.

27. En 2013, le BINUCA a continué à coopérer avec d'autres partenaires internationaux, notamment des organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine, l'OIF, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la CEEAC – en particulier sa Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX). Les relations professionnelles avec les partenaires au financement et les donateurs tels que l'Union européenne, la France et les États-Unis d'Amérique ont également été renforcées.

28. Conformément au principe de régionalisation visant à attribuer certaines fonctions concernant les finances et les ressources humaines au Centre de services régional, la mission a déménagé ses systèmes de paie et de finances à Entebbe (Ouganda).

### **Résultats obtenus en 2013**

29. Le programme de travail du BINUCA approuvé en 2013 était fondé sur son mandat original (voir [S/PRST/2009/5](#) et [S/PRST/2010/26](#)) et les résolutions [2031 \(2011\)](#) et [2088 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité. Le programme de travail du BINUCA adopté pour 2013 était axé sur les six réalisations escomptées suivantes : a) application des dernières recommandations issues du dialogue politique sans exclusive de 2008, notamment les réformes sur la gouvernance et les opérations électorales; b) désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants, réforme des institutions dans le secteur de la sécurité et renforcement de l'état de droit; c) rétablissement de l'autorité de l'État dans les provinces; d) accroissement des moyens de protection et de promotion du respect des droits de l'homme et de l'état de droit; e) renforcement de la protection des enfants dans les zones de conflit et sensibilisation à leurs droits; f) renforcement de la participation des femmes au processus de consolidation de la paix, des mesures de protection contre la violence sexuelle et sexiste et de la sensibilisation à ce fléau.

30. Il convient de relever, cependant, que la mise en œuvre du programme pendant le premier semestre 2013 (janvier à mai) a été sérieusement entravée par des facteurs externes à la suite des attaques de groupes de la rébellion Séléka qui ont débuté le 10 décembre 2012 et conduit en définitive à la prise du pouvoir par la force (coup d'état) le 24 mars 2013. Les attaques de la rébellion Séléka et le renversement du gouvernement constitutionnel ont eu pour conséquences une détérioration rapide de la situation politique et de la sécurité sur l'ensemble du territoire de la République centrafricaine. L'intensification du conflit a imposé des restrictions et des contraintes considérables au niveau de l'accès humanitaire, aggravées par le pillage et la destruction des bureaux et des biens de l'ONU et des organisations internationales non gouvernementales (ONG), y compris la destruction des infrastructures sociales de base des régions. Dans ces conditions, toutes les opérations menées par les Nations Unies en République centrafricaine ont été interrompues et la majorité des effectifs des Nations Unies ont été évacués à Yaoundé. Les réalisations escomptées décrites précédemment ne se sont donc concrétisées que partiellement.

31. Pour le reste de 2013, et anticipant un retour des opérations à la normale, des efforts seront déployés pour mener à bien certaines des six réalisations escomptées approuvées et leurs indicateurs de succès.

32. Suite aux atrocités commises décrites précédemment, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a décidé d'envoyer une mission d'enquête en République centrafricaine pour établir les preuves des violations des droits de l'homme commises depuis décembre 2012. De juin à décembre, le BINUCA aidera aussi le Gouvernement centrafricain à honorer certains des engagements qu'il a pris devant le Conseil des droits de l'homme, à savoir la reprise des pourparlers relatifs à la création de la Commission nationale des droits de l'homme, l'organisation de consultations nationales et la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle; il apportera aussi son appui au Gouvernement pour qu'il participe à l'examen périodique universel en octobre 2013. De plus, des colloques seront organisés en vue de renforcer les capacités des ONG nationales et locales. En outre, le Groupe de la problématique hommes-femmes se concentrera sur la mise en œuvre du communiqué sur les violations sexuelles en temps de conflit armé, signé en décembre 2012 entre le Gouvernement centrafricain et ses partenaires du système des Nations Unies ainsi que sur le renforcement des capacités des membres des cellules de médiation mises en place dans les régions. Le Groupe assurera également le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action relatif à la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité.

#### **Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2014**

33. Malgré les problèmes décourageants qui se sont posés après le coup d'état du 24 mars 2013, le BINUCA axera son programme de 2014 sur les quatre domaines prioritaires suivants :

34. **Domaine prioritaire 1** – Affaires politiques, électorales et civiles : a) apporter un appui, par l'intermédiaire du Comité de suivi, aux institutions de la transition afin de renforcer leurs tentatives de rétablissement de la légalité constitutionnelle par le dialogue ainsi que leurs capacités pour encourager l'état de droit pendant la période de transition jusqu'aux élections qui devraient avoir lieu dans 18 à 24 mois; b) soutenir les mécanismes d'application des accords de Libreville, N'Djamena et Brazzaville; c) offrir les bons offices du Secrétaire général aux acteurs concernés afin de maintenir l'équilibre politique qui sous-tend les accords; d) soutenir le Comité de suivi avec les parties prenantes concernées à l'échelon national selon que de besoin; e) appuyer le rétablissement de l'autorité de l'État en vue de renforcer la présence de l'État dans tout le pays, ainsi que les organisations de la société civile pour permettre aux communautés de participer effectivement à la prise de décisions; f) renforcer la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies pour l'organisation des élections et contribuer à la mobilisation d'un appui politique international et de ressources pour la reconstruction nationale et la reprise économique par l'intermédiaire du Groupe de contact sur la République centrafricaine.

35. **Domaine prioritaire 2** – Réforme du secteur de la sécurité et état de droit : en 2014, le BINUCA, en collaboration avec les autres entités des Nations Unies présentes en République centrafricaine renforcera ses activités dans les domaines suivants : a) s'agissant de la réforme du secteur de la sécurité, le BINUCA collaborera avec le Gouvernement et ses partenaires pour soutenir la mise en œuvre

de cette réforme; b) en ce qui concerne le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, le BINUCA donnera des orientations stratégiques aux parties aux accords de Libreville (CEEAC et Mission de consolidation de la paix en Centrafrique) et les fera profiter de son expérience technique pour préparer un programme durable fondé sur des critères convenus et conforme aux normes internationales; c) le Bureau créera véritablement un lien entre la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration; d) le BINUCA continuera à participer à l'application de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et à remédier aux effets de ses activités comme l'indique le Secrétaire général dans sa lettre au Président du Conseil de sécurité (S/2012/481) et à encourager le développement de stratégies régionales de sécurité des frontières et à appliquer les procédures opérationnelles permanentes régionales et propres aux missions déjà approuvées sur le désarmement, la démobilisation, la réintégration, la réinstallation ou le rapatriement de l'Armée de résistance du Seigneur, élaborées en partenariat avec la MONUSCO et la MINUSS; e) le Bureau lancera rapidement un programme sur les armes légères et de petit calibre lié à la réforme du secteur de la sécurité pour la population civile; f) le Bureau intensifiera sa collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies pour aider les autorités nationales à renforcer les capacités et l'intégrité des institutions d'état de droit, spécifiquement les institutions juridiques, judiciaires, policières et pénitentiaires.

**36. Domaine prioritaire 3 – Promotion des droits de l'homme, protection et état de droit :** le BINUCA axera ses activités sur la surveillance des droits de l'homme à des fins de responsabilisation et de lutte contre l'impunité, notamment en abordant les causes profondes du conflit à travers des mécanismes de justice transitionnelle et par la coopération technique et des services consultatifs comme l'en a chargé le Conseil des droits de l'homme. À cet égard, en collaboration avec les partenaires concernés, dont l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations internationales, nationales et locales de droits de l'homme, grâce à une plus forte présence sur le terrain, le BINUCA augmentera ses capacités de surveillance pour enquêter sur les violations passées et récentes aux niveaux national et régional et faire rapport en toute impartialité sur toute atteinte aux droits fondamentaux. Le BINUCA donnera aussi des moyens d'alerte rapide et aidera les autorités provisoires dans les domaines suivants : a) conception d'un plan national de défense des droits de l'homme par l'intermédiaire du nouveau Ministère des droits de l'homme et de la coordination de l'action humanitaire; b) adoption de la législation nécessaire à la création de la commission nationale des droits de l'homme et à l'abolition de la peine de mort; c) appui au Gouvernement de la République centrafricaine par la coopération technique et des services consultatifs pour l'aider à respecter l'engagement pris devant le Conseil des droits de l'homme qui sera examiné dans le cadre du processus d'examen périodique universel et des sessions ultérieures du Conseil. De plus, le BINUCA soutiendra les mesures prises aux niveaux national et local pour lutter contre l'impunité et encourager la responsabilisation, notamment en recherchant et poursuivant les auteurs présumés des violations passées et présentes des droits de l'homme, et pour mettre en place un mécanisme de justice transitionnelle. De plus, le Bureau veillera à ce que les droits fondamentaux soient intégrés dans les processus politiques en tenant compte de la politique du Secrétaire général fondée sur le devoir de précaution et des travaux des institutions des Nations Unies. En ce qui concerne la violence sexuelle et sexiste et les violences sexuelles liées au conflit, en collaboration avec l'équipe de pays des

Nations Unies, le BINUCA aidera la République centrafricaine à renforcer ses capacités pour prévenir des actes de violence sexuelle répétés, réagir aux activités criminelles passées, s'efforcer de prévenir les violences sexuelles futures et veiller à ce que des services de soins de santé et psychosociaux adéquats soient fournis aux victimes de violence sexuelle et sexiste. S'agissant de la protection de l'enfance, compte tenu de l'inclusion de la République centrafricaine dans la liste des États qui violent les droits de l'enfant, établie par le Secrétaire général, le BINUCA apportera son assistance pour améliorer le système de documentation et d'information sur les cas graves de violation des droits de l'enfant commis par les parties au conflit en République centrafricaine, conformément au mandat que lui a donné le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1539 (2004) et 1612 (2005), poursuivra les négociations avec les différents acteurs armés au sujet de l'adoption et de la mise en œuvre de plans d'action visant à libérer les enfants pris par des groupes armés et à mettre un terme au recrutement d'enfants, fournira à ses partenaires une assistance technique sur les problèmes de libération des enfants et continuera à s'associer aux efforts de sensibilisation de l'ONU pour assurer la libération des enfants aux mains de groupes et forces armés.

37. **Domaine prioritaire 4** – Plaidoyer en faveur de l'espace humanitaire : le BINUCA collaborera avec ses partenaires du système des Nations Unies en République centrafricaine pour s'efforcer en priorité d'obtenir et maintenir un accès humanitaire intégral aux personnes ayant un besoin crucial d'assistance et de protection.

38. Les objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et la mesure des résultats de la mission sont indiqués ci-après.

Tableau 5

**Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif :** Apporter un appui à l'établissement d'institutions de transition efficaces capables de protéger les principes de la démocratie, notamment le respect de l'état de droit et la protection des droits fondamentaux de tous les citoyens

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**

a) Apport d'un soutien efficace à l'établissement d'institutions de transition en vue de la préparation des élections générales

a) i) Établissement des principales institutions de transition, tout à fait opérationnelles et dans un contexte juridique (Cabinet du Chef d'État de la transition; Conseil national provisoire; Bureau du CNP; Cabinet du Premier ministre de la transition; Cour constitutionnelle; Haut Conseil de la communication)

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : sans objet

Estimation 2013 : 3

Objectif 2014 : 6

ii) Augmentation du nombre de réunions entre le Comité de suivi et les institutions provisoires afin de faire progresser la transition

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : sans objet

Estimation 2013 : 10

Objectif 2014 : 20

iii) Fourniture d'un certain nombre d'experts et de notes d'information technique au Comité de suivi pendant les réunions avec les parties nationales concernées ainsi que pour aider à la rédaction de la Charte de la transition et de la Constitution

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : sans objet

Estimation 2013 : 10

Objectif 2014 : 20

*Produits*

- Organisation d'un séminaire sur le rôle du Conseil national de transition et de ses membres pendant la période de transition
- Apport d'un soutien technique et de savoir-faire au Conseil national de transition
- Organisation d'une retraite sur le rôle d'un Gouvernement d'union nationale pendant une période de transition
- Appui technique et logistique au secrétariat du Comité de suivi

**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

b) Apport d'un soutien efficace au Comité de suivi mis en place à des fins de médiation et de facilitation de la mise en œuvre des accords de Libreville et des différentes décisions des sommets des chefs d'État des pays de la CEEAC concernant la République centrafricaine

b) i) Augmentation du nombre de missions de médiation entreprises à l'échelon national

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : sans objet

Estimation 2013 : 10

Objectif 2014 : 15

ii) Augmentation du nombre de consultations de haut niveau tenues par le Représentant spécial du Secrétaire général avec des partenaires locaux, des représentants du Médiateur, des représentants des pays voisins et du corps diplomatique

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : sans objet

Estimation 2013 : 49

Objectif 2014 : 60

*Produits*

- Consultations politiques régulières de haut niveau tenues par le Représentant spécial du Secrétaire général avec les parties nationales concernées dans le cadre du Comité de suivi
- Poursuite des efforts du Représentant spécial du Secrétaire général dans le cadre du Comité de suivi pour améliorer les relations entre les institutions de transition

- Participation à deux réunions de coopération entre missions avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, la MINUSS et la MONUSCO sur des problèmes régionaux de paix et de sécurité, notamment l'Armée de résistance du Seigneur
- Organisation de réunions trimestrielles du Groupe de contact international pour la République centrafricaine en vue de coordonner les efforts à l'appui du rétablissement de la paix et de la stabilité en Centrafrique
- Contribution à un dialogue politique sans exclusive entre les chefs des institutions de transition
- Contribution à la reprise d'un dialogue constructif entre les chefs des institutions de transition et les signataires des accords de paix en vue d'intensifier les efforts de réconciliation nationale déployés par le Comité de suivi et le Groupe de contact pour la République centrafricaine
- Organisation d'une campagne d'information sur les accords de paix signés à Libreville, la Déclaration de N'Djamena et l'Appel de Brazzaville afin de permettre à la population de suivre l'application de ces accords et de ces textes par les institutions de transition, comprenant des points de presse mensuels à l'intention des médias locaux ainsi que 30 minutes d'antenne par semaine à la radio (en sango et en français) et 30 minutes d'antenne par mois à la télévision

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**

c) Apport d'un soutien efficace au rétablissement immédiat et progressif de la sûreté et de la sécurité sur tout le territoire national

c) i) Augmentation du nombre d'autorités locales en exercice ayant reçu une formation en matière d'administration publique et de gouvernance

*Mesure des résultats*

(Nombre de personnes formées)

Effectif 2012 : zéro

Estimation 2013 : 1 000

Objectif 2014 : 2 500

ii) Augmentation du nombre d'ex-combattants désarmés et intégrés dans la vie civile ou dans les forces officielles de sécurité et de défense et les institutions chargées de la gouvernance de la sécurité

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : zéro

Estimation 2013 : 1 000

Objectif 2014 : 3 000

iii) Nombre d'unités de police de Bangui ayant reçu une formation et un équipement adéquat

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : sans objet

Estimation 2013 : zéro

Objectif 2014 : 300

---

**Produits**

- Lancement d'un programme de prévention de la prolifération, de la collecte et du stockage d'armes légères et de petit calibre



- Soutien à la mise en place d'une nouvelle structure nationale pour la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration et renforcement des connaissances techniques nationales dans ces domaines par l'adoption d'un guide opérationnel pour le lancement des opérations
- Aide aux homologues nationaux aux fins de l'évaluation du processus actuel de désarmement, démobilisation et réintégration pour vérifier s'il est conforme aux normes internationales minima d'un programme de DDR de façon à apporter en conséquence les modifications nécessaires à la stratégie y relative
- Assistance pour l'élaboration des critères et quotas relatifs à l'intégration des ex-combattants dans les institutions chargées de la sécurité
- Renforcement de la coordination interinstitutions sur le processus de DDR et le relèvement au niveau local, dans le cadre de réunions de coordination mensuelles présidées par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
- Aide à la réintégration des ex-combattants par la mise en œuvre de 50 projets de réinsertion en étroite coordination avec les parties prenantes au programme de DDR aux niveaux national et international
- Mise en œuvre de 15 projets locaux de réadaptation afin de contribuer à la cohésion sociale et à la réconciliation
- Réalisation de 2 ateliers de discussion sur des questions de programmation du processus de DDR, telles que suivi et évaluation, gestion des risques, et l'Armée de résistance du Seigneur
- Réalisation d'une évaluation des besoins de la police nationale
- Assistance à la police pour lui permettre de reprendre ses activités et renforcement de ses capacités aux fins du rétablissement et du maintien de l'ordre public

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**


---

d) Appui à la réforme du secteur de la sécurité et au rétablissement de l'état de droit

d) i) Élaboration d'une nouvelle définition de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité après de larges consultations et sur la base d'un consensus

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : sans objet

Estimation 2013 : 1 projet de stratégie pour la réforme du secteur de la sécurité

Objectif 2014 : 1 stratégie nationale globale de réforme du secteur de la sécurité

ii) Augmentation du nombre des effectifs des forces de défense et de sécurité ayant reçu une formation technique dans les domaines de la sécurité, la défense et l'état de droit et sensibilisés à la réforme du secteur de la sécurité

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 1 500

Estimation 2013 : 1 600

Objectif 2014 : 1 700

iii) Augmentation du nombre de fonctionnaires des institutions chargées de la gouvernance de la sécurité et de membres du Conseil national provisoire sensibilisés à la réforme du secteur de la sécurité et au contrôle démocratique de ce secteur

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : sans objet

Estimation 2013 : 30

Objectif 2014 : 80

iv) Nombre de recommandations élaborées relatives aux dispositions liées à la réforme du secteur de la sécurité figurant dans la nouvelle constitution et mise en place de la législation liée à cette réforme

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : sans objet

Estimation 2013 : 2

Objectif 2014 : 5

v) Nombre d'arrangements relatifs à la sécurité des frontières mis au point

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : sans objet

Estimation 2013 : 1 (consultation)

Objectif 2014 : 5 (modalités)

vi) Nombre de prisons construites

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : zéro

Estimation 2013 : 1

Objectif 2014 : 1

vii) Augmentation du nombre de surveillants de prison nationaux ayant reçu une formation et une affectation

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 25

Estimation 2013 : 46

Objectif 2014 : 75

viii) Adoption, promulgation et publication de la loi sur les principes d'administration pénitentiaire

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 1 (adoption)

Estimation 2013 : 1 (promulgation)

Objectif 2014 : 1 (publication)

ix) Adoption, promulgation et publication du code de procédure pénale et de justice militaire

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : zéro

Estimation 2013 : zéro

Objectif 2014 : 1 (adoption/promulgation/  
publication)x) Adoption, promulgation et publication de la loi  
sur l'assistance juridique*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : zéro

Estimation 2013 : 1 (adoption/promulgation)

Objectif 2014 : 1 (publication)

*Produits*

- Soutien aux autorités nationales pour procéder à une évaluation de la menace, définir l'architecture de gouvernance en matière de sécurité, élaborer des principes et définir les mesures à prendre pour réorganiser les forces de défense et de sécurité
- Services consultatifs aux autorités nationales pour les aider à élaborer une stratégie de sécurité nationale
- Appui aux autorités nationales dans la coordination des mesures prises par les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour réformer le secteur de la sécurité, notamment par la mise au point d'une structure de coordination
- Participation aux réunions mensuelles de la structure de coordination nationale de la réforme du secteur de la sécurité
- Réalisation d'une évaluation des besoins axée sur la réforme institutionnelle du secteur de la sécurité assortie d'une évaluation financière
- Cours de formation en matière de connaissances techniques à l'intention des membres des forces de défense et de sécurité
- Séances de sensibilisation à la réforme du secteur de la sécurité à l'intention des membres des forces de défense et de sécurité
- Cours de formation sur l'état de droit, les droits de l'homme et le droit international humanitaire à l'intention des membres des forces de défense et de sécurité
- Appui aux autorités nationales pour la conclusion d'un accord avec les pays voisins sur les mécanismes de gestion et de sécurité des frontières
- Conseils au Ministère de la justice à propos de la coordination de l'aide internationale et de l'appui des bailleurs de fonds au secteur judiciaire sur la base de réunions trimestrielles
- Réunions hebdomadaires avec des responsables du Ministère de la justice, des magistrats, des chefs traditionnels, des associations d'avocats et des organisations de la société civile afin de leur donner des avis à propos du renforcement de l'administration de la justice
- Conseils et assistance techniques au Ministère de la justice sur l'élaboration et la publication d'une réglementation relative à l'application du droit pénal
- Réunions mensuelles organisées avec les représentants de la société civile et les partenaires internationaux qui travaillent sur l'état de droit pour coordonner l'aide apportée au Gouvernement

- Prestation de conseils techniques au barreau et aux organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme sur la création et la mise en service d'un bureau d'aide juridictionnelle destiné à faciliter l'accès de la population à la justice
- Conseils et assistance techniques sur la diffusion de la nouvelle législation relative à l'aide juridictionnelle
- Publication d'un rapport sur l'accès à la justice en République centrafricaine
- Conseils et assistance techniques sur la formation des surveillants de prison et des greffiers
- Organisation d'un séminaire réunissant des bailleurs de fonds afin d'examiner des plans de modernisation des prisons et la mobilisation de ressources
- Consultations et réunions permettant de donner des conseils aux autorités pénitentiaires nationales sur les procédures financières et budgétaires et les procédures de gestion des fournitures, le traitement des groupes vulnérables, la santé et la nutrition, la sécurité alimentaire et la gestion des médicaments, ainsi que la tenue des comptes et la gestion de l'information
- Visites d'inspection mensuelles, menées conjointement avec les autorités pénitentiaires nationales, permettant d'évaluer les conditions générales dans les 20 centres de détention régionaux (et dans 30 centres de rétention policière) de la République centrafricaine
- Campagne d'information destinée à promouvoir le respect des lois, normes et règles régissant les prisons et les centres de détention de la République centrafricaine, y compris 60 minutes hebdomadaires d'antenne à la radio, à Bangui et dans les provinces (en sango et en français)

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**


---

e) Rétablissement de l'autorité de l'État dans les provinces de la République centrafricaine

e) i) Remise en place d'un certain nombre d'unités administratives locales et de préfectures dans les provinces, dotées de personnel suffisant et fonctionnant bien

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : zéro

Estimation 2013 : 9

Objectif 2014 : 7

ii) Augmentation du nombre d'initiatives locales de paix prises par les communautés

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 4

Estimation 2013 : 6

Objectif 2014 : 6

iii) Adoption, promulgation et publication de la loi sur la décentralisation

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : zéro

Estimation 2013 : 1 (adoption/promulgation)

Objectif 2014 : 1 (publication)

---

*Produits*

- Formation des autorités locales à la gouvernance, aux fonctions de contrôle, à la gestion publique et à la coopération entre le pouvoir civil et l'armée par des consultants
- Animation de 3 ateliers réunissant les préfets, les sous-préfets et la population locale
- Organisation de réunions, de visites sur le terrain et d'activités de communication à l'échelle locale et communautaire afin d'aider les associations et groupes locaux et la société civile à mettre en place des initiatives de paix, le but étant de promouvoir et de créer une culture des droits de l'homme pour tous
- Organisation d'un atelier à l'intention des membres du Conseil national provisoire, des représentants de l'État, des partis politiques et de la société civile sur la décentralisation, la prévention et le règlement des conflits
- Assistance pour la publication et l'application de la loi sur la décentralisation, y compris dans les provinces

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**


---

f) Renforcement des capacités nationales en matière de droits de l'homme en vue de protéger et de promouvoir le respect desdits droits et l'état de droit en République centrafricaine

f) i) Nombre accru de préfectures où des organisations locales ou nationales surveillent la situation en matière de droits de l'homme et en rendent compte

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 13

Estimation 2013 : 1

Objectif 2014 : 16

ii) Augmentation du nombre de cas de violation des droits de l'homme faisant l'objet d'une enquête ou d'un examen de la part des autorités judiciaires

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 60

Estimation 2013 : 84

Objectif 2014 : 60

iii) Augmentation du nombre de cas de violation des droits de l'homme faisant l'objet d'une enquête ou d'un examen de la part de la Commission mixte d'enquête

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : zéro

Estimation 2013 : 5

Objectif 2014 : 20

---

*Produits*

- Activités de contrôle et d'enquête sur les violations des droits de l'homme, moyennant des visites effectuées régulièrement dans tout le pays
- Activités de renforcement des capacités, notamment organisation de 6 ateliers sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme concernant la protection, le suivi et l'établissement de rapports, à l'intention des membres des forces de maintien de l'ordre et de sécurité, des organismes nationaux de défense des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales locales

- Observation de procès et tenue de réunions mensuelles avec des représentants du système judiciaire et des forces de sécurité en vue de s'attaquer au problème de l'impunité et de procéder à un suivi avec les autorités nationales
- Présentation de rapports mensuels sur le système pénitentiaire à l'intention, selon le cas, des autorités nationales ou locales, assortis de recommandations et conseils concrets en vue d'une amélioration ou d'une réforme, et, au besoin, de mesures de suivi
- Participation à quatre réunions avec le Centre pour les droits de l'homme et la démocratie du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la MINUSS, la MINUAD et les sections des droits de l'homme de la Division des droits de l'homme de la MONUSCO, consacrées à des questions régionales et transfrontières
- Campagne d'information sur la promotion et la protection des droits de l'homme et sur la culture de la paix, comprenant des points de presse mensuels, 30 minutes d'antenne par mois à la radio (en sango et en français), ainsi que la création, la reproduction et la distribution de 1 000 tracts (en sango et en français), la reproduction de 200 affiches (en sango et en français) et la formation de journalistes

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**


---

g) Appui aux institutions nationales dans la lutte contre l'impunité

g) i) Création d'une Commission nationale indépendante des droits de l'homme

*Mesure des résultats*

Effectif 2012: 1 (projet soumis au Parlement pour approbation)

Estimation 2013: 1 (discussions au sein du Conseil national provisoire au sujet de l'adoption du projet)

Objectif 2014: 1 (adoption de la loi par le Conseil national provisoire et création de la Commission)

ii) Conception d'un plan national des droits de l'homme par le Ministère des droits de l'homme et de la coordination de l'action humanitaire

*Mesure des résultats*

Effectif 2012: sans objet

Estimation 2013: 1

Objectif 2014: 1

iii) Création d'un mécanisme provisoire de justice par le biais de consultations et d'un séminaire à l'échelon national

*Mesure des résultats*

Effectif 2012: sans objet

Estimation 2013: 1 (consultations et séminaire à l'échelon national)

Objectif 2014: 1 (adoption de mécanismes provisoires formels de justices)

---

*Produits*

- 6 ateliers sur le respect des droits de l'homme et de l'état de droit à l'intention des ONG locales, des membres de la société civile, des partis politiques et des forces de défense et de sécurité à Bangui et dans quatre préfectures
- Assistance technique au Gouvernement pour la création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, notamment en cherchant à assurer effectivement l'indépendance et la viabilité de la Commission
- Appui, sous forme de coopération technique et de conseils consultatifs, à la conception et à la mise en œuvre d'un plan d'action national des droits de l'homme sous la responsabilité du Ministère des droits de l'homme et de la coordination de l'action humanitaire qui en assurera aussi le suivi
- Appui et savoir-faire fournis pour l'organisation de campagnes liées aux droits de l'homme en collaboration avec les institutions des Nations Unies et les partenaires nationaux, notamment la célébration de la Journée internationale de la femme, la campagne 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes et la Journée des droits de l'homme pour célébrer la Déclaration universelle des droits de l'homme
- 2 consultations sur la justice transitionnelle avec des dirigeants politiques nationaux et locaux, la société civile, des groupes communautaires et des organisations de défense des droits de l'homme en vue de promouvoir la réconciliation, de traiter et répondre aux violations et aux abus des droits de l'homme, de trouver des solutions de protection et de déployer des efforts mieux concertés pour promouvoir l'état de droit, l'accès effectif à la justice et l'égalité des droits fondamentaux
- Conseils techniques au Ministère de la justice au sujet du recrutement et de la formation des membres du comité disciplinaire administratif indépendant et de la mise en place de mécanismes d'audition des plaintes de détenus concernant leur traitement en détention
- 2 visites des rapporteurs spéciaux organisées dans le cadre des procédures spéciales et établissement d'un rapport sur la coopération technique et les services consultatifs destinés à la République centrafricaine à présenter à la 25e session du Conseil des droits de l'homme en 2013 et 2014

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**


---

h) Amélioration de la protection des enfants dans les zones de conflit et sensibilisation aux droits de l'enfant

h) i) Augmentation du nombre d'enfants soldats et d'autres enfants associés à des groupes armés en République centrafricaine désarmés, démobilisés et réintégré

*Mesure des résultats*

Effectif 2012: 1000

Estimation 2013: 1500

Objectif 2014: 2000

ii) Nombre de plans d'action signés par les parties figurant sur la liste de celles qui recrutent et utilisent des enfants

*Mesure des résultats*

Effectif 2012: 2

Estimation 2013: 2

Objectif 2014: 2

iii) Augmentation du nombre d'enquêtes menées par l'équipe spéciale du pays chargée du suivi et des rapports

*Mesure des résultats*

Effectif 2012: zéro  
 Estimation 2013: 15  
 Objectif 2014: 20

iv) Augmentation du nombre d'initiatives de sensibilisation aux droits de l'enfant

*Mesure des résultats*

Effectif 2012: 5  
 Estimation 2013: zéro  
 Objectif 2014: 15

*Produits*

- Appui à l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants touchés par le conflit armé
- 6 ateliers sur le mécanisme de surveillance et d'informations à l'intention des partenaires des Nations Unies, du Conseil national de protection et des ONG internationales présentes dans les zones touchées par le conflit
- 12 missions conjointes de suivi, d'établissement des faits et/ou de vérification effectuées par les membres de l'Équipe spéciale sur le mécanisme de surveillance et d'informations
- 6 Notes horizontales générales sur les violations graves perpétrées contre des enfants en République centrafricaine destinées au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés
- Assistance technique aux parties identifiées comme utilisant et recrutant des enfants, et pratiquant le viol et autres formes de violence sexuelle à l'égard des enfants, pour l'élaboration d'un plan d'action
- Séminaires sur les droits et la protection des enfants à l'intention des autorités nationales et locales, notamment les forces de défense et de sécurité, qui couvrent de graves violations recensées dans le mécanisme de surveillance et d'informations, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et la violence sexuelle
- L'assistance technique aux autorités nationales concernant la protection de l'enfant se poursuit dans le cadre de la participation aux réunions du Conseil national de protection de l'enfant
- 3 séminaires sur les droits et la protection des enfants à l'intention des ONG nationales et des institutions d'enseignement
- 2 séminaires concernant la surveillance conjointe du forum national d'enregistrement des naissances dans les zones de conflit

**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

i) Amélioration de la participation effective des femmes au processus de transition dans le cadre des questions concernant les femmes, la paix et la sécurité

i) i) Adoption du projet de plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité

*Mesure des résultats*

Effectif 2012: zéro  
 Estimation 2013: 1 (projet préparé)  
 Objectif 2014: 1 (adopté et publié)



ii) Adoption de la loi sur la parité des sexes  
(Ministère des affaires sociales)

*Mesure des résultats*

Effectif 2012: zéro (loi rejetée par le Parlement)

Estimation 2013: 1 (projet à soumettre de nouveau  
et adopté)

Objectif 2014: 1 (publié)

iii) Mise en place de cellules de médiation et de  
règlement des conflits

*Mesure des résultats*

Effectif 2012: 4

Estimation 2013: 2

Objectif 2014: 4

---

*Produits*

- Ateliers, réunions, activités de sensibilisation au niveau communautaire pour aider les dirigeants communautaires, les groupes de femmes et les autorités locales à promouvoir la cohésion sociale à des fins de consolidation de la paix
- Appui à l'établissement de cellules de médiation et de règlement des conflits et au renforcement des capacités des membres des cellules
- Réunions mensuelles avec des groupes de spécialistes et de consultation de femmes (Comité consultatif des femmes dirigeantes et des femmes de l'Assemblée provisoire pour examiner et hiérarchiser les problèmes concernant les femmes dans le pays)
- Assistance pour l'examen du projet de loi sur la parité des sexes (appui technique et financier, adoption et publication)
- En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, des groupes de femmes et des institutions concernées par la problématique hommes-femmes, organisation de la commémoration du treizième anniversaire de la Journée ouverte mondiale sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité
- Missions sur le terrain en vue de mettre en place des cellules de médiation et de règlement des conflits

---

**Réalisations escomptées**

**Indicateurs de succès**

j) Appui effectif aux activités de protection liées à la violence sexuelle dans les conflits armés en République centrafricaine

j) i) Augmentation du nombre de partenaires nationaux (par exemple forces de sécurité, ministères, société civile, groupes de femmes et de jeunes) formés aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité

*Mesure des résultats*

Effectif 2012: 120

Estimation 2013: 185

Objectif 2014: 285

ii) Augmentation du nombre d'initiatives de sensibilisation aux résolutions 1889 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité sur la violence sexuelle dans les conflits armés

*Mesure des résultats*

Effectif 2012: 7

Estimation 2013: 10 (ateliers de sensibilisation)

Objectif 2014: 15

iii) Augmentation du nombre de cas de violence sexuelle liée au conflits signalés

*Mesure des résultats*

Effectif 2012: 1000

Estimation 2013: 1500

Objectif 2014: 2000

---

*Produits*

- Activités de formation à l'intention des autorités locales (Gouvernement ministères), médiateurs nationaux et locaux, société civile (femmes dirigeantes, chefs religieux, dirigeants communautaires, médias et forces de sécurité) et de l'équipe de pays des Nations Unies sur les dispositions en matière de surveillance, d'analyse et d'informations dans le cadre des résolutions 1820 (2008), 1889 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité en vue de traiter efficacement les cas de violence sexuelle liée aux conflits
  - Formation des formateurs à l'intention d'un groupe de stagiaires sélectionnés pour reproduire les activités de formation en matière de surveillance, d'analyse et d'informations dans les zones touchées par le conflit
  - Ateliers concernant les activités de surveillance et d'informations à l'intention des partenaires locaux et des ONG internationales sur la violence sexuelle dans les conflits armés
- 

**Facteurs externes**

39. L'objectif devrait être atteint, sous réserve que : a) l'insécurité transfrontière et l'instabilité en République centrafricaine et dans les pays voisins ne compromettent pas le processus de paix; b) les parties au processus de paix et de réconciliation nationale tels que définis dans les accords de Libreville restent attachées à l'Accord de paix global et aux arrangements de transition; c) le Gouvernement de transition ait la volonté politique de donner la priorité au programme des droits de l'homme et de le mettre en œuvre; et d) les donateurs soient prêts à continuer de fournir une assistance et des fonds aux programmes de réintégration des ex-combattants, de réforme du secteur de la sécurité, de promotion de l'état de droit et de défense des droits de l'homme.

## Prévisions de dépenses (budget ordinaire)

Tableau 6

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2012-2013			Besoins pour 2014		Montants nécessaires pour 2013	Variation 2012-2013
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Dépenses non renouvelables	Total		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	439,6	349,1	90,5	228,7	-	228,7	-
Personnel civil	26 032,5	29 041,8	(3 009,3)	12 738,1	-	12 212,2	525,9
Dépenses opérationnelles	14 291,1	15 898,0	(1 606,9)	7 910,6	-	7 791,6	119,0
<b>Total</b>	<b>40 763,2</b>	<b>45 288,9</b>	<b>(4 525,7)</b>	<b>20 877,4</b>	<b>-</b>	<b>20 232,5</b>	<b>644,9</b>

Tableau 7

### Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Sous-total de sécurité	Service mobile/Service	Agents des Services généraux	Total personnel international	Administrateur recruté au plan national	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	-	1	1	1	5	15	8	2	33	37	-	70	8	72	5	155
Effectif proposé pour 2014	-	1	1	1	5	15	8	2	33	37	-	70	8	72	5	155
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

40. Le BINUCA prévoit un dépassement des dépenses d'un montant de 4 525 700 dollars pour l'exercice 2012-2013 du fait que la mission a été forcée d'évacuer son personnel et de transférer ses opérations à Yaoundé à deux reprises pendant l'exercice budgétaire (en décembre 2012 et en mars 2013). Les événements d'ordre sécuritaire qui se sont produits ont eu pour conséquence des dépassements au titre des dépenses de personnel civil, dus au versement d'indemnités d'évacuation au personnel lors des deux évacuations; l'introduction du paiement d'une prime de danger au personnel recruté sur le plan international et national à partir du 23 mars 2013 et une modification du statut des missions de lieu d'affectation en lieu d'affectation famille non-autorisée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013, avec pour résultat le paiement des indemnités associées à un élément supplémentaire famille non-autorisée, qui n'avaient pas été prévues dans le budget de 2013. Les dépassements au titre des dépenses opérationnelles sont essentiellement imputables à des dépenses imprévues au titre des opérations aériennes pour les frais d'évacuation du personnel et des personnes à leur charge et au remplacement des biens essentiels de la mission, en particulier les moyens de communication et d'information, détruits pendant les

violences et les événements connexes. Ces dépassements ont été en partie contrebalancés en réorganisant l'ordre de priorité des autres dépenses opérationnelles et en limitant les dépenses aux besoins indispensables pour tenter de réduire les dépenses additionnelles résultant des événements liés à la sécurité.

41. Le montant estimatif des crédits demandés pour le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2014, sous réserve que le mandat soit prorogé, s'élèvera à 20 877 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et couvrira l'indemnité de subsistance (missions), les frais de voyage, l'indemnité d'habillement et la provision pour demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (228 700 dollars) pour deux conseillers militaires et deux conseillers pour les questions de police, les traitements et les dépenses communes de personnel (12 738 100 dollars) pour la création de 155 postes, l'indemnité de subsistance (missions) et les frais de voyage (94 600 dollars) afférents aux postes de deux agents fournis par le Gouvernement (conseillers pénitentiaires), les consultants (169 400 dollars), les frais de voyage du personnel (623 600 dollars), les installations et les infrastructures (1 423 800 dollars), les transports terrestres (473 400 dollars), les transports aériens (3 164 600 dollars), les communications (1 095 700 dollars), l'informatique (338 600 dollars), les dépenses médicales, notamment la contribution au dispensaire des Nations Unies et à l'évacuation médicale (67 000 dollars), ainsi que des services, fournitures et matériel divers (459 900 dollars).

42. En 2014, il est proposé de ne pas modifier l'effectif du BINUCA.

43. La situation en République centrafricaine reste mouvante suite au changement anticonstitutionnel de Gouvernement, à l'établissement d'une autorité de transition et à l'accord de principe de mettre en place une force africaine de stabilisation en Centrafrique. Le rôle que le BINUCA est appelé à jouer en 2014 peut changer en cours d'année. Les montants proposés pour 2014 correspondent à une augmentation des dépenses pour le personnel civil, due principalement à une provision pour les indemnités en 2014, non budgétisés en 2013 (paiement d'une prime de danger pour le personnel recruté sur le plan international et national et élément supplémentaire famille non-autorisée pour le personnel recruté sur le plan international). L'augmentation des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles correspond essentiellement aux besoins relatifs aux transports aériens, dus à des taxes de service plus élevées du fait de l'extension de la couverture de vol dans la zone de la mission, à l'accroissement des frais d'affrètement et d'exploitation des avions imputable à une augmentation du coût garanti et à la hausse du prix du pétrole, de l'essence et des lubrifiants qui reflète le coût réel du carburant. Ces augmentations sont en partie contrebalancées par une diminution des dépenses au titre des installations et infrastructures pour les achats d'installations préfabriquées et les services de construction.

#### **Ressources extrabudgétaires**

44. Un total de 2,39 millions de dollars issus du Fonds pour la consolidation de la paix a été alloué à la réinsertion et à la réintégration des ex-combattants démobilisés, pour une période de 18 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 juin 2013. Sur ce montant, 781 500 dollars devaient être employés par le BINUCA pour renforcer les capacités des services nationaux chargés de gérer et suivre la mise en œuvre des

programmes de réinsertion et de réintégration. Sur le montant de 781 500 dollars alloué au BINUCA, un total de 685 400 dollars a été décaissé. Le PNUD gèrera le montant restant des fonds alloués par le Fonds pour la consolidation de la paix (1,6 million de dollars), qui servira à financer des projets de réinsertion.

45. Pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 28 février 2013, un montant total de 464 000 dollars, sur lequel le BINUCA a reçu 410 000 dollars, a été mis à disposition par le Fonds d'affectation spéciale pour aider le Département des affaires politiques : a) à soutenir le travail du Conseil national et local pour la médiation et à créer des antennes chargées de promouvoir la médiation et la réconciliation au niveau local et b) à soutenir le dialogue politique entre les parties prenantes nationales aux réformes électorales.

46. En outre les donateurs et les partenaires sont aussi sollicités afin de renforcer la présence du BINUCA dans les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), accroître l'échange d'informations avec toutes les parties prenantes travaillant sur cette question en créant deux postes de consultants à Obo et aider à mettre la dernière main à la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et à ses six stratégies sous-sectorielles afin de dégager un large consensus national sur la stratégie une fois qu'elle aura été définie.

### C. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

*(20 341 600 dollars)*

#### **Historique, mandat et objectif**

47. Le Conseil de sécurité a créé le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) par sa résolution [1876 \(2009\)](#), pour une période initiale de 12 mois à compter de janvier 2010, qu'il a prolongée jusqu'au 31 décembre 2011 par sa résolution [1949 \(2010\)](#). Sur la base des rapports du Secrétaire général sur la Guinée-Bissau du 21 octobre 2011 ([S/2011/655](#)) et du 11 janvier 2013 ([S/2013/26](#)), le Conseil a ultérieurement renouvelé et étendu le mandat de la mission jusqu'au 28 février 2013 et 31 mai 2013 respectivement, par ses résolutions [2030 \(2011\)](#) et [2092 \(2013\)](#). Suite à l'envoi d'une mission d'évaluation technique interinstitutions des Nations Unies en Guinée-Bissau du 18 au 27 mars 2013, conformément à la résolution [2092 \(2013\)](#), dans son rapport du 6 mai 2013 ([S/2013/262](#)) le Secrétaire général a recommandé un remaniement du mandat de la mission. Dans sa résolution [2103 \(2013\)](#), le Conseil a approuvé la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat du Bureau pour une période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2014. Conformément à la résolution, le mandat de la mission comprend les tâches ci-après :

- a) Accompagner la concertation politique sans exclusive et la réconciliation nationale pour favoriser le retour à l'ordre constitutionnel;
- b) Aider à créer les conditions propices à la tenue d'élections libres, transparentes et crédibles;
- c) Appuyer le renforcement des institutions démocratiques et donner aux organes de l'État les moyens de fonctionner efficacement et dans le respect des règles constitutionnelles;

d) Fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques en vue de la mise en place de systèmes efficaces et rationnels de maintien de l'ordre, de justice pénale et d'administration pénitentiaire qui puissent maintenir la sécurité publique et combattre l'impunité, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

e) Fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques aux autorités nationales et aux parties concernées, dont la CEDEAO et sa mission en Guinée-Bissau, s'agissant de mettre en œuvre les stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit et de mettre en place des systèmes de justice de droit commun et militaire conformes aux normes internationales;

f) Fournir aux autorités nationales les moyens de lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée et les aider en étroite collaboration avec l'ONUDC;

g) Mener des activités de promotion, de défense et de surveillance des droits de l'homme, et en rendre compte;

h) Prendre systématiquement en compte le principe de l'égalité des sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix, conformément aux résolutions [1325 \(2000\)](#) et [1820 \(2008\)](#) du Conseil de sécurité;

i) Œuvrer avec la Commission de consolidation de la paix à la mise en œuvre des priorités de la Guinée-Bissau en matière de consolidation de la paix;

j) Contribuer à mobiliser, harmoniser et coordonner l'assistance internationale, y compris pour mettre en œuvre les stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit, et renforcer la coopération avec l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union européenne et d'autres partenaires, pour concourir au rétablissement et au maintien de l'ordre constitutionnel et à la stabilisation du pays.

### **Coopération avec d'autres entités**

48. En 2014, le BINUGBIS continuera de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix, ainsi qu'avec ses principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux (l'UA, la CPLP, la CEDEAO et l'UE), afin d'appuyer résolument et durablement les efforts de consolidation de la paix et la stabilisation du pays. En outre, la mission continuera de resserrer ses liens de coopération avec les institutions financières internationales, notamment le FMI, la Banque africaine de développement (BafD) et la Banque mondiale, afin de mobiliser des ressources.

49. La coopération avec l'ONU et d'autres entités prendra notamment les formes suivantes :

a) Collaboration avec des départements du Siège de l'ONU et des équipes spéciales interinstitutions compétentes dans le champ d'action du BINUGBIS;

b) coopération avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest dans des domaines politiques, administratifs et logistiques, y compris le partage des coûts de l'appui aux

opérations aériennes, ainsi que dans des domaines intersectoriels tels que le trafic de drogues et la criminalité organisée;

c) Échange d'informations, y compris sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, dans le domaine de la réforme globale du secteur de la sécurité et du renforcement de l'état de droit dans les opérations de maintien de la paix telles que la MINUL, l'ONUCI et le BINUCSIL, notamment dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest;

d) Collaboration avec la MINUL axée sur l'échange d'informations en matière de déontologie et de discipline et, le cas échéant, de personnel;

e) Collaboration avec l'ONUSC et d'autres entités des Nations Unies et partenaires bilatéraux sur le traitement des questions liées au trafic de drogues et à la criminalité organisée en Guinée-Bissau;

f) Collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux en vue de promouvoir et d'assurer la sécurité humaine et alimentaire en Guinée-Bissau;

g) Coopération soutenue avec l'équipe de pays des Nations Unies en matière d'utilisation de services communs, tels que les installations médicales et la sécurité, ainsi que de réforme globale du secteur de la sécurité;

h) Intégration de la problématique hommes-femmes en coopération avec ONU-Femmes, des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des équipes de pays en Afrique de l'Ouest.

### Résultats obtenus en 2013

50. En 2013, l'action menée par le BINUGBIS pour soutenir la consolidation de la paix en Guinée-Bissau a encore été entravée par l'instabilité militaire et politique, en particulier le coup d'État militaire du 12 avril 2012 qui a conduit à la suspension de tous les programmes et projets bénéficiant de l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix dans le pays. Suite à l'examen de l'état du Fonds en Guinée-Bissau en mars 2013 qui tenait compte du rapport final de la mission d'évaluation conjointe de l'Union africaine, de la CPLP, de la CEDEAO, de l'UE et des Nations Unies et des conclusions de la mission d'évaluation technique effectuée en mars 2013, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix poursuit ses efforts de consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Il est favorable à un recours au mécanisme de financement des interventions rapides du Fonds pour la mise en œuvre d'initiatives ad-hoc sous la conduite du Représentant spécial du Secrétaire général afin d'accompagner la transition tout en insistant sur le fait que la suspension des activités prioritaires de consolidation de la paix du plan plus étendu serait maintenue jusqu'à ce que tous les partis politiques acceptent par consensus une feuille de route pour la restauration de l'ordre constitutionnel.

51. Le BINUGBIS a poursuivi son rôle de sensibilisation et le Représentant spécial du Secrétaire général a continué à utiliser ses bons offices, en particulier pour lancer une concertation sans exclusive à l'échelle nationale et coordonner une approche internationale de la crise en Guinée-Bissau. Ces activités ont contribué à l'adoption par le Parlement, le 29 mai 2013, d'un « Pacte sur un régime de transition et un Accord politique » révisés et d'une « feuille de route pour la transition », de même qu'à la prestation de serment d'un gouvernement de transition plus inclusif, le 7 juin 2013.

52. En ce qui concerne l'état de droit et la réforme des institutions de sécurité, le BINUGBIS a contribué aux réalisations suivantes : a) mise en œuvre des lois organiques relatives au fonctionnement des quatre principales institutions de sécurité interne et de maintien de l'ordre, à savoir Police de l'ordre public, Police judiciaire, Garde nationale et Service d'information de sécurité de l'État, notamment conseils et activités politiques, de planification, de formation et d'évaluation dans le cadre de détachements à Bissau et dans les bureaux régionaux de Bissau, Bafata, São Domingos et Mansao; b) lancement des opérations de l'Institut national de la défense, qui est chargé de promouvoir les relations entre les civils et l'armée ainsi que le contrôle des forces armées par les autorités civiles, dans le cadre du mécanisme de coordination national de la réforme du secteur de la sécurité; c) conseils sur les politiques de démobilisation, les examens juridiques et les options stratégiques de démobilisation et la mise au point définitive du recensement des forces armées; d) partenariat avec le PNUD et l'ONUSD à l'appui des mécanismes de coordination sur les questions relatives à la police, la défense et la réforme de la justice; e) évaluation du système pénitentiaire de la Guinée-Bissau par un expert du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires des Nations Unies, qui a identifié les domaines prioritaires aux fins d'une aide éventuelle à la création d'un système pénitentiaire efficace et au renforcement de l'état de droit et des institutions de sécurité; f) élaboration de directives types ainsi que de matériel de formation et de référence à l'intention des principales institutions de police susmentionnées et de la cellule de lutte contre la criminalité transnationale et amélioration des enquêtes et du suivi des affaires; g) organisation du Forum national de justice pénale annuel et d'une série de séminaires, ateliers et colloques axés essentiellement sur les réformes principales, notamment le rôle des tribunaux militaires et la police judiciaire militaire; h) s'agissant de la vérification des antécédents et de la certification, sur un total de 3964 responsables de l'application des lois enregistrés (3 456 hommes et 508 femmes), 2 548 personnes ont été retenues, 744 pour une mise à la retraite, 357 pour une réintégration sociale et 266 pour un transfert.

53. Conformément à son mandat d'appuyer les efforts déployés pour enrayer la prolifération des armes légères et de petit calibre, le BINUGBIS a aidé le PNUD à mettre en œuvre une stratégie nationale visant à supprimer les armes légères et de petit calibre, ainsi qu'un plan de réduction de la violence au niveau local. Dans son rapport, la Mission d'évaluation technique a considéré qu'il n'était plus nécessaire de faire spécifiquement référence à l'appui du BINUGBIS dans ce domaine, ce rôle étant assumé par le PNUD, et elle a recommandé que le contrôle des armes légères et de petit calibre soit effectué sur la base de mesures de répression.

54. Dans les domaines des activités de promotion, de défense et de contrôle des droits de l'homme et d'aide à l'institutionnalisation de l'état de droit, le BINUGBIS a aidé les autorités nationales à donner suite aux principales recommandations faites en 2010 par le Groupe de travail sur l'examen périodique universel. En conséquence, deux lois érigeant en délit les mutilations génitales féminines et la traite des êtres humains ont été adoptées, le Statut de la Commission des droits de l'homme a été révisé et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ont l'un et l'autre été ratifiés. Le BINUGBIS a continué à effectuer des visites de contrôle des prisons et des centres pénitentiaires afin de recueillir des éléments d'information



et d'intervenir sur les cas signalés de violation des droits de l'homme, ce qui a permis de libérer plusieurs prisonniers détenus arbitrairement.

55. Quant à l'intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes dans la consolidation de la paix, le BINUGBIS a plaidé en faveur de l'adoption du projet de loi sur la violence domestique. L'Assemblée nationale a repris le processus de consultations régionales sur le projet de loi qui avait été interrompu après le coup d'état de 2012, afin de l'examiner pendant une session parlementaire en 2013. La mission a établi un manuel consacré à la participation des femmes à la vie politique et dispensé une formation à des femmes membres de partis politiques, des syndicalistes, des journalistes et des membres d'organisations de femmes de la société civile. Sur la base des recherches qu'elle mène sur la participation des femmes dans la vie politique, la mission collabore avec des organisations de femmes et des femmes membres de partis politiques pour recenser les meilleures façons d'améliorer la participation des femmes dans les processus politiques et décisionnels, ainsi que dans le processus de transition, les prochaines élections et la réforme post-électorale.

56. L'instabilité récurrente dans le pays résultant des divisions entre et au sein des partis politiques, l'ingérence des militaires dans les processus politiques et judiciaires, les menaces à l'encontre des droits de l'homme ou leur violation effective, l'insécurité et le désengagement des partenaires internationaux à la suite du coup d'état d'avril 2012 ont eu des incidences sur les progrès de la mise en œuvre intégrale du mandat du BIGNUBIS. L'équipe de pays des Nations Unies a aussi dû s'orienter vers des activités humanitaires prioritaires et apporter une assistance dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et de la protection, au détriment d'activités à plus long terme dans le domaine socioéconomique et à l'appui du développement. Après le coup d'état, le Fonds pour la consolidation de la paix a suspendu toutes ses activités d'appui direct au Gouvernement, notamment le projet de construction et de rénovation de 12 commissariats de police modèles qui devait être terminé en 2013. Le coup d'état a également sapé les efforts visant à tenir en 2012 la conférence nationale sur la consolidation de la paix et la promotion du dialogue national.

57. À supposer que les élections présidentielle et législatives se tiennent avant le 31 décembre 2013, les principales priorités et les réalisations escomptées pour la période de juin à décembre 2013 sont les suivantes : a) poursuite de la coordination à haut niveau avec les autorités de fait et l'opposition afin de convenir d'un programme de réforme après les élections, notamment dans les secteurs de la défense, de la sécurité, de la justice et de l'administration publique; b) dialogue permanent avec tous les acteurs politiques, la société civile et les militaires afin de créer un environnement politique favorable à la réconciliation politique, la confiance, la sécurité et la stabilité en vue de la préparation d'élections pacifiques et crédibles; c) appui à la société civile, aux acteurs étatiques et aux institutions chargées de la sécurité afin de garantir l'exercice, la protection et la promotion de tous les droits civils et politiques nécessaires à la tenue d'élections libres, justes et pacifiques; d) renforcement de l'appui aux organisations de femmes et aux dirigeantes pour améliorer leur participation aux processus décisionnels politiques et nationaux et la participation des jeunes; e) poursuite du dialogue avec la communauté internationale pour assurer l'harmonisation des points de vue et un soutien international fort au processus électoral; f) reconfiguration du BINUGBIS autour des exigences principales du processus politique et de consolidation de la

paix, notamment en renforçant la présence des Nations Unies dans le pays (deux bureaux régionaux multidimensionnels supplémentaires seront établis) et en veillant à ce qu'il soit doté d'effectifs, d'équipements, de matériel et de ressources suffisants pour aider à la construction d'un état performant (à cette fin le BINUGBIS aidera à renforcer les agences de police et de maintien de l'ordre afin de préserver l'ordre constitutionnel, la sécurité publique et le respect de l'état de droit et suivra de près la situation des droits de l'homme et les événements politiques nouveaux; g) appui aux institutions nationales de maintien de l'ordre, en coopération avec l'ONUSC afin de renforcer les contrôles aux frontières et de faire face à la criminalité transnationale organisée, en particulier trafic de stupéfiants et activités illicites de pêche et d'exploitation des ressources naturelles dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest; h) assistance au Ministère de l'intérieur pour l'élaboration de sa législation interne et la consolidation des institutions nationales de sécurité.

#### **Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2014**

58. Comme indiqué précédemment, le Conseil de sécurité par sa résolution [2103 \(2013\)](#) a prorogé le mandat du BINUGBIS jusqu'au 31 mai 2014 et appuyé les recommandations de la mission d'évaluation technique. Les élections présidentielle et législatives devraient en principe avoir lieu début 2014 et les autorités nouvellement élues prêteront serment immédiatement après. Suite aux élections, le BINUGBIS s'adaptera à l'évolution de la situation politique, sécuritaire et économique et aux défis qui restent à relever en matière de consolidation de la paix en Guinée-Bissau, par exemple situation après les élections et mise en œuvre du programme de réforme envisagé après les élections qui comprendrait : a) la modernisation des forces armées, notamment l'amélioration de leurs conditions de vie, en collaboration avec la CEDEAO et d'autres parties concernées comme le Brésil et d'autres États membres de la CPLP, l'Union africaine et l'Union européenne, conformément à la résolution [2103 \(2013\)](#) dans laquelle le Conseil donne mandat au BINUGBIS de « fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques aux autorités nationales et aux parties intéressées, dont la CEDEAO et sa mission en Guinée-Bissau, pour appliquer les stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit »; b) la lutte contre l'impunité, la criminalité transnationale organisée et le trafic de stupéfiants; c) la lutte contre les violations des droits fondamentaux; d) la coordination des efforts internationaux à l'appui des priorités du pays, conformément à la résolution [2103 \(2013\)](#).

59. Le BINUGBIS renforcera en particulier l'assistance stratégique et technique qu'il apporte au Gouvernement pour donner la priorité aux éléments ci-après : a) mise en application rapide du programme de réforme post-électorale du secteur de la sécurité dans le contexte d'un cadre stratégique conjoint de l'ONU à l'appui d'un plan stratégique du Gouvernement et de la coordination des efforts des partenaires internationaux, notamment en donnant des orientations politiques et stratégiques aux principales institutions étatiques qui jouent un rôle fondamental dans la stabilité politique du pays, à savoir celles qui sont chargées de la défense, de la sécurité intérieure, de la justice, des finances et de l'économie; b) réforme des forces armées par un appui politique et technique aux parties prenantes internationales, régionales, sous-régionales et bilatérales concernées, notamment la CEDEAO, et la démobilisation et la réintégration du personnel militaire; c) dialogue permanent avec et entre les acteurs nationaux qui devraient convenir d'un accord

national de partage du pouvoir après les élections et avec d'autres parties prenantes nationales importantes afin de garantir un processus de gouvernance pacifique et stable; d) concertation avec le Gouvernement, les institutions de défense et de sécurité et la société civile sur le rôle, l'organisation et le fonctionnement de la police et des forces militaires et leur interaction avec le système judiciaire en mettant l'accent sur les questions pénales dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité et la politique de diligence voulue de l'ONU en matière de droits de l'homme; e) renforcement des acteurs étatiques et des institutions chargées de la sécurité pour garantir un plus grand respect de la protection et de la promotion des droits de l'homme; f) mise en place de mécanismes de traitement efficace des violations des droits de l'homme; g) renforcement des capacités de la société civile et des citoyens pour leur permettre de prétendre à tous les droits de l'homme et à leur exercice, notamment les droits politiques et civils; h) amélioration de la participation des femmes à la vie publique et aux processus décisionnels nationaux et amélioration de la protection judiciaire des femmes et des filles soumises à la violence et à la discrimination grâce à un soutien constant aux organisations de femmes; i) création et renforcement de mécanismes judiciaires, administratifs et autres pour mener des enquêtes efficaces, crédibles et impartiales et des poursuites contre l'impunité; j) tenue d'une table ronde des donateurs en vue de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du programme post-électoral du Gouvernement, notamment dans les domaines de la défense, de la sécurité, de la justice, de l'administration publique et des réformes politiques.

60. Une fois l'ordre constitutionnel restauré, le BINUGBIS fournira au Gouvernement une assistance stratégique et technique pour la tenue d'une conférence internationale d'annonce de contributions en consultation avec des institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale et la BAfD, des organisations régionales et sous-régionales et des partenaires au développement afin de mobiliser des ressources en faveur de la construction de la paix et de la reconstruction de la Guinée-Bissau. Ces efforts devraient contribuer à réformer efficacement les secteurs de la défense, de la sécurité et de la justice en vue de renforcer la présence de l'État dans tout le pays, d'améliorer la représentation équilibrée des sexes dans l'administration publique et l'accès aux services de santé et d'éducation, de résoudre les problèmes des jeunes et de réduire la pauvreté. À cette fin, le BINUGBIS travaillera en étroite collaboration avec le Bureau de l'appui à la consolidation de la paix, l'ONUSC, le HCDH, le Bureau des affaires juridiques du secrétariat, ainsi que l'Union africaine, la CPLP, la CEDEAO, l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux concernés.

61. Conformément aux résolutions [1325 \(2000\)](#) et [1820 \(2008\)](#), [1888 \(2009\)](#), [1889 \(2009\)](#) et [1960 \(2010\)](#) du Conseil de sécurité concernant la prise en compte de la problématique hommes-femmes, le Bureau veillera à ce que le principe de l'égalité des sexes soit respecté dans les activités de consolidation de la paix et s'emploiera à promouvoir l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les plans et programmes nationaux de la Guinée-Bissau. La mission veillera également à ce que le plan d'action en sept points concernant la participation des femmes aux activités de consolidation de la paix soit mis en œuvre au niveau du pays. De plus, elle renforcera la mobilisation de partenaires extérieurs et la coordination de l'assistance internationale à l'appui des réformes après les élections. Enfin, la mission continuera à promouvoir l'intégration des divers acteurs des

Nations Unies sur le terrain et l'efficacité de leur action à l'appui des priorités nationales, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles nationales.

62. Comme indiqué précédemment, dans sa résolution 2103 (2013), le Conseil de sécurité a révisé le mandat du BINUGBIS sur la base des recommandations du Secrétaire général (S/2013/262) pour lui permettre d'axer essentiellement son action sur les orientations stratégiques et les conseils qu'il peut donner ainsi que sur l'aide technique à fournir aux parties nationales et internationales intéressées au sujet de questions relatives aux affaires politiques et civiles, à l'état de droit et à la sécurité, aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et à l'information, en laissant l'exécution et la gestion des programmes à l'équipe de pays des Nations Unies. Le Conseil appuie pleinement les recommandations du Secrétaire général visant à ajuster la structure du BINUGBIS afin que celui-ci s'acquitte de son mandat avec plus d'efficacité. Le Secrétaire général recommandait en particulier : a) la création d'une composante affaires politiques, dirigée par un deuxième représentant spécial adjoint du Secrétaire général (D-2), qui s'occupera des priorités relatives à la paix et à la sécurité; b) le renforcement de la présence régionale du Bureau en passant de deux à quatre bureaux locaux; c) la création de huit postes d'administrateur recruté sur le plan national pour contribuer au renforcement des capacités nationales et consolider les services organiques de la mission et des bureaux locaux; d) le recrutement de quatre conseillers auprès du Représentant spécial du Secrétaire général pour les questions relatives à la défense, à la sécurité interne, à l'application des lois et aux institutions garantes de la légalité et de la sécurité selon les modalités applicables au personnel fourni par le Gouvernement. Le Conseil a également prié le Secrétaire général de donner au BINUGBIS les moyens nécessaires pour lutter contre le trafic des stupéfiants en le dotant d'une composante antidrogue assortie du personnel spécialisé.

63. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et la mesure des résultats du BINUGBIS sont présentés ci-dessous.

Tableau 8

**Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif :** Création d'un environnement social et économique stable sur le plan politique et de la sécurité en Guinée-Bissau

**Réalisations escomptées**

**Indicateurs de succès**

a) Amélioration des systèmes de défense, de police et de répression en Guinée-Bissau

a) i) Consolidation des services internes existants de police et de sécurité afin de diminuer le nombre d'institutions chargées de la police et de la sécurité conformément au cadre juridique approuvé

*Mesure des résultats*

2012 : 9 institutions de police et de sécurité interne

Estimation 2013 : 4 institutions de police et de sécurité interne

Objectif 2014 : 4 institutions de police et de sécurité interne

ii) Augmentation du nombre de commissariats de police modèles en Guinée-Bissau

*Mesure des résultats*

2012 : 2

Estimation 2013 : 1

Objectif 2014 : 13

iii) Augmentation du nombre de casernes remises en état afin d'améliorer les conditions de vie du personnel militaire

*Mesure des résultats*

2012 : 2

Estimation 2013 : 6

Objectif 2014 : 8

iv) Augmentation du nombre d'agents de sécurité interne démobilisés pendant la période d'enregistrement du processus de vérification des antécédents et de certification par rapport à un objectif total de 2 500 agents

*Mesure des résultats*

2012 : zéro

Estimation 2013 : zéro

Objectif 2014 : 1 404

v) Augmentation du nombre de membres de la police et d'institutions chargées de la sécurité interne contrôlés par rapport à un objectif total de 4 100 membres

*Mesure des résultats*

2012 : 3 024

Estimation 2013 : 3 590

Objectif 2014 : 4 100

vi) Nombre de documents de politique stratégique importants pour la modernisation des institutions de police et de répression

*Mesure des résultats*

2012 : zéro

Estimation 2013 : 2

Objectif 2014 : 2

---

### *Produits*

- Assistance quotidienne aux autorités nationales, en particulier les Ministères de la défense, de l'intérieur et de la justice, en vue de la coordination des contributions internationales à la mise en œuvre des programmes nationaux de réforme du secteur de la sécurité, notamment le Mémorandum d'accord Guinée-Bissau-CEDEAO sur la mise en œuvre du programme national au moyen de moyens de détachements et de la participation aux structures de coordination existantes

- Assistance quotidienne aux autorités nationales pour élaborer, actualiser et synchroniser les instruments stratégiques, politiques et législatifs dans le cadre de structures de coordination nationales mises en place
- Conseils et assistance aux partenaires internationaux sur une base quotidienne concernant l'appui à la mise en œuvre du Mémoire d'accord Guinée-Bissau-CEDEAO sur l'application du Document de stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité
- Conseils et assistance aux autorités nationales sur une base quotidienne concernant la mise en œuvre de la stratégie nationale intégrée pour la réforme du secteur de la sécurité et du plan d'action national au moyen du renforcement des capacités, de programmes de formation des cadres et de surveillance policière de proximité, de cours de justice pénale, de séminaires et d'ateliers de formation, ciblant les structures de coordination de la réforme du secteur de la sécurité, les institutions parlementaires, judiciaires, policières et de sécurité, les forces armées, la société civile, la Commission parlementaire de la défense et de la sécurité, y compris pour le relèvement de l'académie militaire de Cumere, le contrôle de la réforme du secteur de la sécurité et la lutte contre le trafic des stupéfiants et le crime organisé
- Assistance aux autorités nationales afin d'assurer le fonctionnement des mécanismes de coordination mis en place, en particulier le secrétariat technique du Comité directeur sur la réforme du secteur de la sécurité, la Commission de suivi relative à la démobilisation et à la mise à la retraite du personnel des forces armées par le biais du Fonds de pension spécial et la surveillance des mécanismes de paiements et de réintégration, grâce à des réunions mensuelles, des entrevues avec les institutions de l'État et les bénéficiaires, des rapports mensuels et des conseils
- Conseils stratégiques et formation en cours d'emploi, parrainage, mentorat et appui logistique administratif au moyen du détachement de 12 spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité dans différents bureaux travaillant avec les institutions chargées de veiller à la primauté du droit et à la sécurité à Bissau et dans tout le pays, notamment les structures relevant des Ministères de l'intérieur, de la justice et de la défense, le Secrétariat permanent du Comité directeur national de la réforme du secteur de la sécurité, les bureaux des chefs des administrations de police, les mécanismes de coordination de la police, y compris la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale, le Bureau central national d'INTERPOL, le centre de formation informatisé, les 4 centres régionaux de police, l'Académie nationale de police, l'Institut national de la défense et le centre de formation militaire
- Appui aux comités de femmes au sein des institutions de défense et de sécurité afin que leurs préoccupations soient prises en compte à tous les niveaux, du niveau politique au niveau opérationnel, au moyen de cours de formation trimestriels et de conseils quotidiens visant la création de mécanismes de promotion de l'égalité des sexes
- Appui relatif à l'enregistrement, la vérification des antécédents et la certification des agents de la police de Guinée-Bissau et du personnel militaire des Ministères de l'intérieur et de la défense, dans le cadre de la décision ministérielle du 21 janvier 2011 s'y rapportant, publiée par le Président du Comité directeur de la réforme du secteur de la sécurité, par le détachement d'un agent de police des Nations Unies auprès du Ministère de l'intérieur, le détachement d'un Conseiller militaire, d'un expert de la réforme du secteur de la sécurité et d'un expert du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration auprès du Secrétariat permanent du Comité directeur de la réforme du secteur de la sécurité et par l'intermédiaire de mécanismes de suivi et d'évaluation et de rapports mensuels
- Conseils aux autorités nationales concernant la définition des modalités de renforcement des capacités des administrations de police et autres services garants de la légalité pour lutter contre les crimes graves et le trafic de stupéfiants, notamment mise en place d'un mécanisme de coordination de la police et de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale, et pour lancer un plan opérationnel national révisé de lutte contre les stupéfiants et les crimes graves, par la participation à des groupes de travail conjoints, des réunions hebdomadaires et le détachement quotidien de 3 membres de la Police des Nations Unies auprès des Ministères

de la justice et de l'intérieur

- Conseils et orientation stratégiques aux institutions nationales de sécurité interne pour la mise au point et la mise en œuvre d'un programme complet de formation distribué en modules à 650 membres de la police de 12 commissariats de police modèles, notamment des modules sur la police de proximité, les techniques de gestion de la criminalité, les investigations spécialisées dans les domaines de la criminalité organisée mettant l'accent sur le trafic de drogues, l'égalité des sexes et les droits de l'homme
- Assistance aux autorités nationales par le biais de conseils et d'orientations, dans le cadre de réunions mensuelles, en vue de mettre au point des mécanismes visant à garantir le droit à un procès équitable, à la fois pour les suspects et les victimes, notamment la consolidation et la mise en œuvre des réformes institutionnelles et juridiques du système judiciaire, l'amélioration des services rendus aux citoyens et l'accroissement de la participation des citoyens

### Réalisations escomptées

### Indicateurs de succès

b) Renforcement de l'état de droit et amélioration des capacités nationales de protection et de promotion du respect des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes en Guinée-Bissau

b) i) Augmentation du nombre de cas de violations des droits de l'homme, notamment violence sexuelle et sexiste, ayant fait l'objet d'enquêtes et examinés par le système judiciaire

*Mesure des résultats*

2012 : 60

Estimation 2013 : 70

Objectif 2014 : 90

ii) Augmentation du nombre de documents législatifs nouveaux ou amendés adoptés en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience du système de justice pénale et de promouvoir le respect de l'état de droit

*Mesure des résultats*

2012 : 3

Estimation 2013 : 3

Objectif 2014 : 4

iii) Augmentation du nombre de délits faisant l'objet d'enquêtes ou de suivi, notamment délits sexuels et sexistes, signalés à la police et aux institutions chargées du maintien de l'ordre

*Mesure des résultats*

2012 : 6

Estimation 2013 : 22

Objectif 2014 : 25

iv) Augmentation du nombre de lois et de politiques importantes liées à la protection des droits de l'homme, révisées et adoptées afin d'éliminer les disparités entre les normes internationales et les lois nationales

*Mesure des résultats*

2012 : zéro

Estimation 2013 : 2

Objectif 2014 : 3

v) Augmentation du nombre de traités concernant les droits de l'homme ratifiés par le Parlement bissau-guinéen

*Mesure des résultats*

2012 : zéro

Estimation 2013 : 2

Objectif 2014 : 4

---

*Produits*

- Conseils et orientations offerts sur une base mensuelle aux Ministères de la justice, de l'intérieur et des affaires étrangères, au Bureau du Procureur général et à la Commission parlementaire sur les questions constitutionnelles et les droits de l'homme, sur les politiques, stratégies et priorités nationales en matière de droits de l'homme, ainsi que sur l'état de la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel, notamment plaider en faveur de la ratification des instruments essentiels restants sur les droits de l'homme, respect des obligations d'information sur leur mise en œuvre, appui technique pour leur intégration dans la législation nationale, examen législatif et adoption de nouvelles lois pour combler des lacunes importantes
- Consultations mensuelles avec la Cour suprême, la Haute Cour militaire, le Bureau du Procureur général, la Commission parlementaire sur les questions constitutionnelles et les droits de l'homme, l'Ordre des avocats et la Faculté de droit afin de préparer et d'animer trois sessions conjointes de formation sur l'indépendance et l'impartialité des juges, des procureurs et des avocats et le rôle du Parlement, des établissements universitaires et des professions juridiques concernant la protection des droits de l'homme, les enquêtes et les poursuites des auteurs de graves violations des droits de l'homme
- Consultations hebdomadaires avec le Ministère de la justice et le Bureau du Procureur général au sujet de la rédaction d'une nouvelle loi sur la protection des victimes, de l'adoption d'une loi sur la protection des témoins et d'autres instruments fondamentaux afin de renforcer la responsabilisation, de faire progresser la lutte contre l'impunité et de mettre en œuvre les recommandations de la Conférence nationale sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme qui s'est tenue à Bissau en juillet 2013
- Consultations hebdomadaires avec des organisations de la société civile en vue de renforcer les capacités institutionnelles de suivi, protection et promotion des droits de l'homme avant, pendant et après la période des élections par le biais de 3 sessions de formation pour la création et le fonctionnement efficace d'un Réseau national des défenseurs des droits de l'homme et la mise en place de correspondants des droits de l'homme dans les huit régions du pays qui connaissent les méthodes de surveillance et d'information sur les droits de l'homme et les appliquent
- Consultations mensuelles avec la Commission nationale des droits de l'homme au sujet de la surveillance et de l'information sur les droits de l'homme et de la rédaction d'une politique et d'un plan d'action nationaux pour les droits de l'homme, comme l'a recommandé l'Examen périodique universel de 2010
- Programmes de radiodiffusion sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales deux fois par semaine afin de sensibiliser la population, de promouvoir et diffuser les principaux traités internationaux sur les droits de l'homme et les lois et politiques nationales relatives à leur protection
- Consultations hebdomadaires avec le Ministère de la défense et le personnel militaire au sujet de la publication d'un Manuel de formation des formateurs sur les droits de l'homme à l'intention des Forces armées et pour



préparer deux sessions de formation des formateurs sur la base du Manuel afin d'intégrer pleinement un approche fondée sur les droits de l'homme dans le processus de réforme du secteur de la sécurité et dans le système de formation militaire

- Consultations mensuelles avec les autorités et institutions concernées et recommandations résultant de l'observation des procès des principaux cas de violation des droits de l'homme, missions de contrôle bimensuelles dans les prisons et centres pénitentiaires de Bissau et des régions, 3 missions d'observation dans les régions où il n'y a pas de présence de l'ONU et suivi de la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, en particulier en ce qui concerne les droits à l'eau, à la santé et à l'éducation, notamment par le biais de deux rapports publics sur la situation des droits de l'homme en Guinée-Bissau
- Célébration de la Journée des droits de l'homme par une série de manifestations académiques et culturelles afin de faire prendre conscience des problèmes actuels relatifs aux droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne la violence sexiste, l'exploitation et la maltraitance des enfants et les droits civils, politiques, économiques et sociaux
- Consultations mensuelles avec les Ministères de la justice et de l'intérieur en vue d'examiner les recommandations relatives au système pénitentiaire concernant les normes minima applicables au traitement des détenus et d'animer 2 sessions de formation aux droits de l'homme et à l'état de droit à l'intention des membres de la police et des surveillants de prison

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

c) Apport d'un soutien efficace au rétablissement immédiat et progressif de la sûreté et de la sécurité sur tout le territoire national

c) i) Augmentation du nombre de forums publics avec des parlementaires en vue d'élargir leurs circonscriptions

*Mesure des résultats*

2012 : sans objet

Estimation 2013 : sans objet

Objectif 2014 : 4 forums

ii) Augmentation du nombre de lois tenant compte de la problématique hommes-femmes adoptées

*Mesure des résultats*

2012 : 1

Estimation 2013 : 2

Objectif 2014 : 3

iii) Augmentation du nombre de consultations régionales sur la révision de la Constitution avec la participation de la population

*Mesure des résultats*

2012 : zéro

Estimation 2013 : 2 consultations régionales

Objectif 2014 : 4 consultations régionales

#### Produits

- 1 atelier de formation concernant l'installation des nouveaux parlementaires
- 2 ateliers de formation et 2 séminaires à l'intention du groupe national d'action féministe pour renforcer les compétences des femmes parlementaires

- 5 ateliers à l'intention de la société civile, des médias, des femmes et des jeunes dans 5 régions sur les questions liées à la Constitution
- 4 réunions avec des parlementaires sur des problèmes critiques concernant les réformes politiques qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions de contrôle et de surveillance
- 4 réunions à présidence partagée du Comité directeur national lié à la Commission de consolidation de la paix en vue de faciliter l'application du cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, y compris des projets mis en œuvre à l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix, en consultation avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix
- 4 réunions-débats régionales avec diverses parties intéressées, notamment des parlementaires, pour examiner les questions de gouvernance locale
- 4 ateliers à l'intention des organisations de jeunes sur la participation des jeunes au processus décisionnel local
- 4 débats radiodiffusés sur la citoyenneté, les principaux aspects des réformes et d'autres problèmes nationaux
- 1 atelier à l'intention d'organisations de femmes de la société civile et de dirigeantes sur les questions relatives à la problématique hommes-femmes et à la Constitution afin d'améliorer la prise en compte de cette problématique dans les questions constitutionnelles et les processus de réforme des institutions
- 5 ateliers de formation à l'intention des membres de la section bissau-guinéenne du Réseau régional pour les femmes, la paix et la sécurité sur les compétences en matière de leadership et de transformation des conflits
- 4 ateliers de formation à l'intention de femmes membres de partis politiques et membres de la Tribune politique des femmes pour améliorer la participation des femmes à la vie politique et aux processus décisionnels et les sensibiliser à la nécessité de la discrimination positive pour promouvoir leur participation dans ces domaines

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**

d) Renforcement des institutions démocratiques et des organismes d'État pour assurer le maintien de l'ordre constitutionnel et la bonne gouvernance

d) i) Augmentation du nombre de forums publics avec des parlementaires afin de leur permettre de mieux atteindre leurs circonscriptions

*Mesure des résultats*

2012: sans objet

Estimation 2013: sans objet

Objectif 2014: 4 forums

ii) Augmentation du nombre de lois tenant compte de la problématique hommes-femmes

*Mesure des résultats*

2012: 1

Estimation 2013: 2

Objectif 2014: 3

iii) Augmentation du nombre de consultations régionales sur le processus d'examen constitutionnel dans les régions avec la participation de la population

*Mesure des résultats*

2012: zéro

Estimation 2013: 2

Objectif 2014: 4

---

### *Produits*

- 1 atelier de formation concernant l'installation des nouveaux parlementaires
  - 2 ateliers de formation et 2 séminaires à l'intention du groupe national d'action féministe pour renforcer les compétences des femmes parlementaires
  - 5 ateliers à l'intention de la société civile, des médias, des femmes et des jeunes dans 5 régions sur les questions liées à la Constitution
  - 4 réunions avec des parlementaires sur des problèmes critiques concernant les réformes politiques qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions de contrôle et de surveillance
  - 4 réunions à présidence partagée du Comité directeur national de la Commission de consolidation de la paix en vue de faciliter la mise en œuvre du cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, y compris des projets mis en œuvre à l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix, en consultation avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix
  - 4 réunions-débats régionales avec diverses parties intéressées, notamment des parlementaires, pour examiner les questions de gouvernance locale
  - 4 ateliers à l'intention des organisations de jeunes sur la participation des jeunes au processus décisionnel local
  - 4 débats radiodiffusés sur la citoyenneté, les principaux aspects des réformes et d'autres problèmes nationaux
  - 1 atelier à l'intention d'organisations féminines de la société civile et de dirigeantes sur les questions relatives à la Constitution et à la problématique hommes-femmes afin d'améliorer sa prise en compte dans les questions constitutionnelles et les processus de réforme des institutions
  - 5 ateliers de formation à l'intention des membres de la section bissau-guinéenne du Réseau régional pour les femmes, la paix et la sécurité sur les compétences en matière de leadership et de transformation des conflits
  - 4 ateliers de formation à l'intention de femmes membres de partis politiques et de la Tribune politique des femmes pour améliorer leur participation à la vie politique et aux processus décisionnels et les sensibiliser à la nécessité de la discrimination positive pour promouvoir leur participation dans ces domaines
  - 4 ateliers de formation à l'intention des organisations de la société civile des régions afin de les sensibiliser au problème de la citoyenneté
- 

### **Facteurs externes**

64. Le BINUGBIS devrait atteindre ses objectifs si les conditions ci-après sont remplies : a) les forces armées restent subordonnées aux autorités civiles et toutes les parties sont résolues à respecter l'état de droit; b) les parties prenantes nationales ou locales restent attachées à la consolidation de la paix et acceptent les résultats des élections présidentielle et législatives qui devraient avoir lieu début 2014; et c) les partenaires internationaux fournissent un appui au nouveau Gouvernement élu et aux programmes de consolidation de la paix et de réforme post-électorales.

## Prévisions de dépenses (budget ordinaire)

Tableau 9

## Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014		Total des besoins pour 2013	Variation 2013-2014
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Dépenses non renouvelables	Total		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	1 430,3	1 288,3	142,0	768,2	–	716,0	52,2
Personnel civil	26 322,6	26 359,5	(36,9)	13 953,8	–	13 666,7	287,1
Dépenses opérationnelles	11 073,7	11 178,8	(105,1)	5 619,6	428,4	5 452,2	167,4
<b>Total</b>	<b>38 826,6</b>	<b>38 826,6</b>	<b>–</b>	<b>20 341,6</b>	<b>428,4</b>	<b>19 834,9</b>	<b>506,7</b>

Tableau 10

## Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Sous-total	Service mobile/Service de sécurité	Agents des Services généraux	Total personnel international	Administrateur recruté au plan national	Agents locaux	Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	1	–	1	2	6	14	10	–	34	30	–	64	14	40	7	125
Effectif proposé pour 2014	1	–	2	2	5	13	9	–	32	30	–	62	18	40	7	127
<b>Variation</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>–</b>	<b>(2)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(2)</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>

65. Le solde inutilisé prévu en 2012-2013 au titre des militaires et du personnel de police s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu de demandes de compensation pour décès et invalidité au cours de ces exercices budgétaires. Le dépassement de dépenses prévu en 2012-2013 au titre du personnel civil correspond aux traitements et dépenses communes de personnel plus élevés pour le personnel recruté sur le plan national par rapport aux montants budgétisés dus aux fluctuations des cours de change entre le franc CFA et le dollar des États-Unis, contrebalancés en partie par les taux de vacance de postes pris en compte pour l'établissement du budget, soit 14 % comparé à 10 % pour le personnel recruté sur le plan international et 7 % comparé à 5 % pour les Volontaires des Nations Unies. Le dépassement prévu en 2012-2013 au titre des dépenses opérationnelles correspond à un niveau réel supérieur aux coûts inscrits au budget pour les fournitures de maintenance et les services de construction, l'équipement informatique, les véhicules, le carburant et les équipements additionnels pour les nouveaux bureaux régionaux, contrebalancés en partie par les économies résultant de retards et de la réduction des activités de formation due au changement de mandat, à la diminution du nombre d'évacuations

sanitaires, au stock suffisant de fournitures médicales et de rations, et au fait qu'il n'y a pas eu de demandes de compensation pour perte ou dommages causés aux effets personnels du personnel civil.

66. Le montant total des prévisions de dépenses du BINUGBIS pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, qui s'élève à 20 341 600 dollars net (21 603 900 dollars brut), permettra de couvrir les dépenses ci-après : 2 conseillers militaires (125 500 dollars), 16 membres de la police des Nations Unies (642 700 dollars), les traitements, dépenses communes de personnel et indemnités pour le personnel recruté sur le plan international (11 730 900 dollars) et national (1 841 000 dollars), les Volontaires des Nations Unies (381 900 dollars), les consultants (91 200 dollars), les frais de voyage (652 600 dollars) et autres dépenses opérationnelles telles que installations et infrastructures (1 860 000 dollars), transports, y compris transports aériens (349 900 dollars), terrestres (457 400 dollars), maritimes et fluviaux (20 500 dollars), les communications (742 300 dollars), l'informatique (364 800 dollars), les services médicaux (491 600 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (589 300 dollars).

67. En 2014, les changements proposés dans le nombre et le niveau des postes sont conformes aux recommandations relatives au mandat et à l'adaptation révisés de la structure et de l'effectif de la mission qui comprend l'établissement d'un Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (poste politique de niveau D-2) en qualité de chef de la composante politique, qui assisterait le Représentant spécial du Secrétaire général dans la gestion courante de la mission, en concentrant son attention sur les questions stratégiques touchant les domaines thématiques susvisés. De plus, la création de cette composante permettrait au Représentant spécial de se consacrer essentiellement à ses missions de bons offices et à la mobilisation de ressources. La création de 4 postes d'administrateurs recrutés sur le plan national à la Section des affaires politiques, la Section des droits de l'homme, au Service des institutions chargées de veiller à la primauté du droit et à la sécurité (auparavant Section de la réforme du secteur de la sécurité) et à la Section de l'information a pour but premier de renforcer les capacités du personnel recruté au plan national et de veiller à ce que ces capacités soient mises au service de la Guinée-Bissau après le départ du BINUGBIS et, ensuite, d'apporter une assistance aux représentants du BINUGBIS pour le programme de diffusion dans ses bureaux régionaux de Mansoa, Bafata, São Domingos et Buba. La suppression d'un poste P-5, spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité, et d'un P-3, membre de la police, au Service des institutions chargées de veiller à la primauté du droit et à la sécurité est conforme à la recommandation de la Mission d'évaluation technique selon laquelle la Mission de la CEDEAO auprès de la Guinée-Bissau s'occuperait d'une bonne partie des aspects opérationnels de la réforme du secteur de la sécurité et les 2 conseillers hors-classe, financés sur des fonds extrabudgétaires, détachés au bureau du Représentant spécial du Secrétaire général apporteraient le soutien consultatif voulu. Il est également proposé de supprimer un poste de spécialiste des questions politiques de niveau P-4 et de créer à la place 4 postes d'administrateurs recrutés sur le plan national, du fait aussi des moindres responsabilités résultant de l'établissement du nouveau D-2.

68. De plus, la Mission d'évaluation technique a recommandé : a) de changer le nom de la « Section de la réforme du secteur de la sécurité » en « Service des institutions chargées de veiller à la primauté du droit et à la sécurité » afin de mieux rendre compte des efforts de la mission en matière de gouvernance de la réforme du

secteur de la sécurité, de sécurité interne, de défense, dans le domaine judiciaire et pénitentiaire et dans celui du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR); et b) de subdiviser la « Section des droits de l'homme et des questions liées à la problématique hommes-femmes » en deux unités distinctes, soit la « Section des droits de l'homme » et le « Groupe de la problématique hommes-femmes ». La Section des droits de l'homme serait dirigée par un fonctionnaire de rang supérieur P-5 et comprendrait 1 P-4, 1 P-3, 6 administrateurs recrutés sur le plan national, 1 agent au niveau local et 1 volontaire des Nations Unies et elle rendrait compte au nouveau Représentant spécial adjoint du Secrétaire général. Les effectifs du Groupe de la problématique hommes-femmes seraient au nombre de 3 (1 P-4 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et il serait directement responsable devant le Représentant spécial.

69. L'écart entre le montant des ressources proposé pour 2014 et le budget approuvé pour 2013 est essentiellement imputable à l'augmentation des indemnités de subsistance de la mission au titre des dépenses de personnel militaire et de police résultant des fluctuations des cours de change entre la monnaie locale et le dollar des États-Unis; à l'augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan national et des dépenses communes de personnel due à la création de 4 postes d'administrateurs recrutés sur le plan national conformément aux recommandations de la Mission d'évaluation technique; à l'augmentation des dépenses incompressibles relatives aux volontaires des Nations Unies; et à l'augmentation des dépenses opérationnelles, par exemple augmentation de la consommation de carburant et équipements supplémentaires pour les nouveaux bureaux régionaux de Bafata, Buba, Sao Domingos et Mansoa au titre des dépenses pour installations et infrastructures et transports terrestres. Ces augmentations sont en partie contrebalancées par une diminution nette du nombre de postes dans la catégorie de personnel recruté sur le plan international conformément aux recommandations de la Mission d'évaluation technique; la baisse des coûts de voyage résultant de la mise en œuvre de la nouvelle politique en la matière reposant sur l'emploi de billets économiques pour les voyages liés à la formation (ST/AI/2013/3) à partir d'août 2013; la diminution de la consommation d'essence avion et de la location et de l'exploitation des avions résultant d'une réduction de 150 jours de vol en 2013 à 50 en 2014 suite à l'amélioration des services des compagnies aériennes commerciales locales; la baisse du coût des communications commerciales; les réductions de dépense d'équipements médicaux résultant de l'existence de stocks suffisants et le fait qu'il ne sera pas nécessaire d'en acheter en 2014; et la diminution du poste fournitures, services et matériel.

### **Ressources extrabudgétaires**

70. Dans le plan prioritaire de consolidation de la paix en Guinée-Bissau pour la période 2011-2013 qui a été approuvé en février 2011, un montant de 16,8 millions de dollars est alloué au processus de consolidation de la paix dans le pays. Le BINUGBIS a reçu 3 millions de dollars en vue du renforcement du processus de réforme de la sécurité interne et de la justice nationale grâce à la mise en place de 12 commissariats de police modèles, à l'achat de matériel et à la sélection et la formation de personnel de police dont les antécédents ont été vérifiés. En outre, un autre montant de 3 millions de dollars provenant du Fonds pour la consolidation de la paix a été accordé à titre de contribution à la caisse des pensions des membres de services de défense et de sécurité. Par ailleurs, la mission a reçu 271 887 dollars

pour appuyer la réconciliation nationale, le dialogue politique, la bonne gouvernance et la cohésion, éléments essentiels au rétablissement de l'autorité de l'État et de la stabilité à travers le pays. En ce qui concerne les efforts déployés dans le domaine des droits de l'homme, le BINUGBIS a également mobilisé 101 000 dollars auprès du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, ce qui porte le montant total des ressources extrabudgétaires à 6 372 887 dollars en 2012. Selon les estimations, sur les 5 millions de dollars fournis au titre du mécanisme de financement des opérations rapides du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, un montant équivalant à 638 000 dollars sera dépensé en 2013 et le solde de 4 362 000 dollars en 2014. S'agissant des fonds fournis par le Département des affaires politiques, on estime que sur 1,2 million de dollars, 500 000 seront dépensés en 2013 et le reste en 2014. Au total, le montant estimatif des dépenses extrabudgétaires en 2013 sera de 1 138 000 dollars alors qu'en 2014 il devrait être de 4 862 000 dollars.

#### **D. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone**

*(4 364 100 dollars)*

##### **Historique, mandat et objectif**

71. Créé par la résolution [1829 \(2008\)](#) du Conseil de sécurité, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> octobre 2008. Le Conseil a prorogé le mandat de la mission par ses résolutions ultérieures [1886 \(2009\)](#), [1942 \(2010\)](#), [2005 \(2011\)](#) et [2065 \(2012\)](#). Par sa résolution la plus récente [2097 \(2013\)](#), le Conseil a encore prorogé le mandat de la mission pour une dernière période de 12 mois jusqu'au 31 mars 2014, date à laquelle elle devrait se retirer complètement. Depuis sa création, la mission est chargée de :

- a) Fournir un appui politique aux efforts déployés sur les plans national et local pour identifier et désamorcer les tensions et risques de conflit;
- b) Observer et promouvoir les droits de l'homme, les institutions démocratiques et l'état de droit, notamment au moyen d'actions visant à lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de stupéfiants;
- c) Consolider les réformes destinées à assurer une bonne gouvernance en prêtant une attention particulière aux instruments visant à combattre la corruption tels que la Commission de lutte contre la corruption;
- d) Soutenir la décentralisation, la révision de la Constitution de 1991 et l'adoption des textes législatifs pertinents;
- e) Assurer une coordination étroite avec la Commission de consolidation de la paix et soutenir son action ainsi que la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix;
- f) Aider le Gouvernement et les institutions nationales à s'attaquer au problème du chômage des jeunes, notamment en appuyant la formation, l'éducation et l'acquisition de compétences;

g) Aider le Gouvernement et les organismes nationaux à appliquer le Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité, notamment en facilitant la mise en œuvre de la démarche en quatre points en faveur des femmes adoptée par le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies.

72. De plus, conformément à la dernière résolution 2097 (2013) du Conseil de sécurité, la mission a été chargée d'axer ses activités restantes sur la facilitation du dialogue politique, notamment en apportant un appui au Gouvernement, surtout en ce qui concerne le projet de révision de la Constitution, le secteur de la sécurité ainsi que la consolidation et la pérennisation des institutions des droits de l'homme.

73. Avec l'appui financier, technique et de renforcement des capacités fourni par le BINUCSIL, depuis sa création il a été possible d'accomplir les tâches suivantes :

a) Réussite de la conduite des élections de 2012, jugées crédibles par les observateurs nationaux et internationaux;

b) Signature du Communiqué conjoint du 2 avril 2009 et mise en œuvre du rapport d'enquête de la Commission Shears Moses qui a aidé à réduire la violence d'ordre politique;

c) Utilisation novatrice d'un Programme non étatique mis en œuvre par la mission, notamment en mobilisant des parties nationales concernées importantes telles que le Conseil interreligieux, le Conseil des chefs suprêmes et des autorités traditionnelles et les associations politiques de divers partis qui ont servi de forum pour l'atténuation des conflits;

d) Réforme de la police nationale qui a considérablement contribué à la tenue des élections de 2012 dans un climat pacifique;

e) Mise en œuvre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest visant à renforcer les capacités nationales de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de stupéfiants par la création rapide de sa Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée;

f) Octroi du statut « A » à la Commission nationale des droits de l'homme de la Sierra Leone par le Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, en témoignage de son respect des Principes de Paris relatifs aux institutions nationales de défense des droits de l'homme;

g) Renforcement de capacités quasi-judiciaires et tenue d'audiences publiques relatives aux décès résultant d'opérations de police et autres violations des droits de l'homme par la Commission nationale des droits de l'homme;

h) Pour la première fois, respect par la Sierra Leone de ses obligations en matière d'information découlant de traités internationaux tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

74. La situation politique en général est positive et marquée par la concurrence traditionnelle entre les deux principaux partis politiques, le All Peoples Congress au pouvoir et le principal parti d'opposition, le Sierra Leone Peoples Party. Il est nécessaire, entre autres priorités, de continuer à mettre l'accent sur l'amélioration de la prestation de services sociaux, la réduction du chômage, la bonne gouvernance et l'accélération de la cohésion nationale.



### **Coopération avec d'autres entités**

75. Dans l'accomplissement de son mandat, la mission a collaboré avec les équipes de pays des Nations Unies et les principales institutions démocratiques telles que la Commission électorale nationale, la Commission nationale des droits de l'homme, la Commission d'enregistrement des partis politiques, la Commission nationale pour la démocratie, la Commission indépendante des médias, ainsi qu'avec des institutions du secteur de la sécurité. Dans le cadre du Comité des partenaires de développement, elle a aussi aidé le Gouvernement à formuler sa stratégie pour la réduction de la pauvreté en s'inspirant de la Vision commune des Nations Unies et de la Vision commune des Nations Unies pour la transition et à mobiliser l'aide des donateurs internationaux.

76. Dans sa dernière résolution, dans le contexte du retrait de la mission, le Conseil de sécurité a demandé que les responsabilités de celle-ci soient transférées à l'équipe de pays des Nations Unies. Pendant la période de transition, le BINUCSIL a été encouragé à coordonner ses activités et à collaborer avec l'ensemble des institutions des Nations Unies, l'ONUSC et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest par exemple, afin d'assurer une transition sans heurt à une nouvelle équipe de gestion composée d'un Coordonnateur résident et de l'équipe de pays. En outre, la mission et l'équipe de pays collaboreront afin d'élaborer conjointement un nouveau cadre d'aide au développement des Nations Unies pour 2015 et au-delà.

77. La mise en œuvre de la Vision commune pour la transition par l'équipe de pays en Sierra Leone fait partie du passage du programme de consolidation de la paix aux activités de développement à long terme envisagées dans le Programme du Gouvernement pour la prospérité de 2013 à 2017. En outre, la Vision commune vise à coordonner l'action que mènent les différents organismes des Nations Unies pour faire face aux nombreux problèmes que connaît la Sierra Leone et à compléter le Programme du Gouvernement pour le changement.

### **Résultats obtenus en 2013**

78. Les principaux indicateurs réels de succès comprenaient le transfert des activités connexes relatives à l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest telles que la gestion, la supervision et la mise en place du bureau de projets de l'ONUSC, conformément au plan de transition. Le nombre de cas examinés et d'opérations menées par la Cellule de lutte contre la criminalité organisée, qui a saisi des marchandises de contrebande sous la direction de la mission, a augmenté. Des activités locales de prévention des stupéfiants et de réduction de la demande ont été menées comme prévu dans 20 communautés et 10 écoles de Freetown et Bo. Avec l'appui du BINUCSIL, le Gouvernement a décidé de créer le Conseil indépendant de dépôt de plaintes contre la police qui mettra l'accent sur le renforcement du professionnalisme et du sens des responsabilités pour aboutir à 2 plaintes par an.

79. La plupart des activités de formation envisagées en 2013 telles que la formation des formateurs en matière de normes professionnelles, de droits de l'homme et de techniques générales d'enquête à l'intention de membres sélectionnés du personnel du Département des plaintes, de la discipline et des enquêtes internes de la police sierra-léonaise (SLP), retardées au cours du premier semestre à cause, principalement, des dispositions prises par la mission au sujet de son retrait et de la transition, sont prévues pour le dernier trimestre 2013. Après les élections, le SLP a

tenu une séance de débriefing de 20 agents de la police et de la sécurité concernant les meilleures pratiques pendant la préparation des élections.

#### **Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2014**

80. Comme indiqué précédemment, par sa résolution 2097 du 26 mars 2013, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du BINUCSIL pour une dernière période de 12 mois jusqu'au 31 mars 2014. La mission doit dorénavant centrer ses activités sur trois domaines importants : a) facilitation du dialogue politique, notamment par un appui au Gouvernement, surtout en ce qui concerne le projet de révision de la Constitution, b) appui au secteur de la sécurité et c) appui à la consolidation et la pérennisation des institutions des droits de l'homme. Pendant cette période également, le BINUCSIL transfèrera progressivement ses responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies, au Gouvernement et aux partenaires nationaux et internationaux concernés.

81. Sur le plan opérationnel, la mission se concentrera sur le retrait total de ses travaux de fond d'ici au 31 mars 2014 et une équipe de liquidation sera sur le terrain pour terminer toutes les procédures de liquidation d'ici au 31 mars 2014.

82. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les principaux éléments de fond que conservera encore la mission seront la Section politique et de consolidation de la paix et la Section de la police et de la sécurité. La première continuera à aider le Gouvernement dans le processus de révision constitutionnelle tout en terminant ses travaux et en remettant les tâches restantes à l'équipe de pays des Nations Unies et autres partenaires, notamment la Commission d'enregistrement des partis politiques. Cette section continuera également à remplir ses obligations en matière d'information, notamment en publiant des rapports périodiques et en entretenant la communication avec le siège des Nations Unies au sujet du mandat politique de la mission. Une équipe de cinq personnes sera nécessaire pour assurer ces fonctions jusqu'au 31 mars 2014.

83. La Section de la police et de la sécurité continuera à renforcer son soutien consultatif en mettant l'accent sur les faiblesses institutionnelles de la police sierra-léonaise et du secteur de la sécurité. Cette section aidera également à renforcer les systèmes insuffisants de coordination, de commandement et de contrôle au sein de la Section de la police. Jusqu'à la fin de la période couverte par le mandat, les activités de la Section de la police seront progressivement transférées à l'équipe du PNUD proposée pour le secteur de la sécurité, en collaboration avec les conseillers de police de l'Équipe internationale de conseil au secteur de la sécurité. Elle aidera aussi à renforcer les systèmes de coordination, commandement et contrôle au sein de la police sierra-léonaise en particulier avec sa direction. Elle continuera à soutenir des initiatives, en coordination avec les parties prenantes concernées, en vue de créer le Conseil indépendant de dépôt de plaintes contre la police et à aider l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest par une surveillance intensive et des conseils sur les activités opérationnelles de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Les tâches et priorités antérieures concernant le contrôle des stupéfiants et la prévention du crime ainsi que le mentorat de la Cellule seront transférées à l'ONUDC. La restructuration comprend également un appui constant en matière de conseil et de mentorat aux différentes institutions nationales de sécurité à l'aéroport international de Lungi, en particulier en ce qui concerne les questions relatives à l'interdiction des stupéfiants.

84. La composante appui aura pour objectif principal de mener à bien la liquidation administrative de la mission, avec la cessation du service organique le 31 mars 2014. Les activités de liquidation et de soutien que la mission devra mener du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2014 sont les suivantes : a) fermeture des services organiques et rapatriement du personnel; b) établissement, en consultation avec le siège de l'ONU, de la version définitive du plan de cession des actifs et de la mise en œuvre dudit plan, notamment leur transfert aux missions de maintien de la paix et/ou aux missions de consolidation de la paix, ou leur vente à d'autres organisations internationales et c) mise en œuvre d'un plan concernant les ressources humaines, notamment rapatriement du personnel international et/ou assistance à l'affectation du personnel international dans d'autres missions de maintien de la paix et/ou de consolidation de la paix. La mission veillera à ce que les objets à expédier soient encore en excellent état et aient une durée de vie plus longue pour être utilisés par la mission qui les recevra.

85. Pendant la période de liquidation, la mission fournira aussi des services de maintenance, remettra en état comme à l'origine son siège à Freetown et les trois bureaux régionaux et rendra les locaux à leur propriétaire. Les dépenses afférentes au matériel et aux ressources, en particulier après la fermeture des bureaux régionaux, au nombre de véhicules et aux équipements informatiques et de communication diminueront. Avec l'annulation du budget et le débarras des véhicules, la mission devra peut-être louer des véhicules non immatriculés au nom des Nations Unies pour terminer ses opérations.

86. Afin d'assurer constamment l'accès aux soins médicaux, le BINUCSIL continuera à partager avec l'équipe de pays des Nations Unies les coûts du Service médical commun des Nations Unies. La mission vendra certains de ses actifs du Service à l'équipe de pays des Nations Unies afin de pourvoir aux besoins du personnel de l'équipe qui restera dans le pays après son départ.

87. Les hypothèses budgétaires relatives à la liquidation administrative de la mission supposent que le gouvernement hôte et les autorités locales collaboreront avec cette dernière afin que le processus soit rapidement mené à son terme, et notamment qu'ils accorderont à son personnel la liberté de circulation, l'accès dans des conditions de sécurité à des sites où doivent être récupérés du matériel appartenant aux Nations Unies, et les autorisations de dédouanement.

88. Les objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et la mesure des résultats sont indiqués ci-dessous.

Tableau 11

**Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats****Objectif :** Promouvoir la paix, la sécurité et le développement socioéconomique à long terme en Sierra Leone**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

a) Consolidation de la paix et prévention de conflits éventuels en Sierra Leone

a) i) Participation des 10 partis politiques enregistrés dans le pays, notamment l'Association des femmes de tous les partis politiques (APPWA) et l'Association des jeunes de tous les partis politiques (APPYA) à un dialogue permanent entre eux

*Mesure des résultats*

2012 : les partis ont signé la Déclaration du 18 mai visant à garantir, entre autres, des élections pacifiques et crédibles en 2012; organisation par la Commission nationale pour la démocratie de 4 réunions régionales de diffusion afin de vulgariser la Déclaration; organisation par la Commission d'enregistrement des partis politiques de 14 réunions de concertation et de sensibilisation au niveau régional; organisation de 2 colloques à Bo et Pujehun.

Estimation 2013 : dans chaque région, organisation d'une réunion entre partis axée sur le processus de révision constitutionnelle; les deux Associations (APPWA et APPYA) mèneront 1 campagne nationale de sensibilisation et médiatique chacun; APPWA tiendra une conférence nationale; APPYA tiendra une réunion nationale de la jeunesse; ensemble, elles mèneront des activités de sensibilisation des médias et donneront des communiqués de presse mensuels.

Objectif 2014 : activités relatives au dialogue lié au processus de révision constitutionnelle

ii) Règlement efficace des différends par la Commission d'enregistrement des partis politiques dans le cadre des Comités de district pour l'application du Code de conduite

*Mesure des résultats*

2012 : 14 Comités de district pour l'application du Code de conduite pleinement opérationnels

Estimation 2013 : 4 réunions régionales des Comités de district en vue d'examiner les résultats et de convenir de leur fonctionnement après le départ du BINUCSIL

Objectif 2014 : transfert aux institutions nationales

iii) Mise en œuvre d'initiatives par des intervenants non étatiques visant à garantir le bon déroulement de la phase postélectorale en 2013, y compris la mise en place de mécanismes de médiation des conflits grâce au renforcement des capacités des partis politiques, des médias, des groupes confessionnels et traditionnels ainsi que des artistes et des jeunes dans le cadre du projet du BINUCSIL à l'intention des intervenants non étatiques

*Mesure des résultats*

2012 : mise en œuvre de projets dans le cadre du projet à l'intention des intervenants non étatiques

Estimation 2013 : 4 réunions régionales entre partis et de concertation avec les parties concernées après les élections en vue de promouvoir le dialogue et d'appuyer le processus de révision constitutionnelle; 10 réunions entre partis pour renforcer la gouvernance des partis politiques et promouvoir une meilleure participation au processus de révision constitutionnelle et améliorer sa compréhension; 2 campagnes communautaires de réconciliation après les élections; 1 étude sur les clivages ethniques régionaux tels qu'ils sont apparus dans les résultats des élections nationales; 1 réunion nationale du Conseil national des chefs suprêmes et ouverture du bureau du Conseil à Bo

Objectif 2014 : sans objet (fin du projet à l'intention des intervenants non étatiques en septembre 2013)

iv) Le processus de révision constitutionnelle est effectivement opérationnel

*Mesure des résultats*

2012 : sans objet

Estimation 2013 : élaboration d'un programme complet d'appui au Comité d'examen de la Constitution (2013-2015); 1 réunion du Conseil national des chefs suprêmes, 1 réunion du Conseil interreligieux, 1 réunion nationale des 149 chefs suprêmes et 1 réunion des directeurs exécutifs nationaux et de district du Conseil interreligieux pour le processus de révision constitutionnelle

Objectif 2014 : 3 séances du processus de révision constitutionnelle; 1 réunion entre les partis et 1 réunion nationale des organisations de femmes

v) Renforcement de l'autonomisation des femmes dans la participation à la vie politique et de leur rôle dans la promotion de la paix et de la sécurité

*Mesure des résultats*

2012 : élaboration d'une politique sur l'égalité des sexes par 2 partis politiques; adoption d'une politique sur l'égalité des sexes par 2 autres partis politiques; 1 réunion nationale de 165 dirigeantes et des réunions de sensibilisation dans leurs circonscriptions à la participation politique et aux pratiques traditionnelles néfastes; rejet de la législation sur l'égalité des sexes

Estimation 2013 : réactivation du Groupe des femmes parlementaires et renforcement des capacités de ces femmes telles qu'identifiées par le Groupe; appui à l'adoption de la législation sur l'égalité des sexes, notamment par le biais du processus de révision constitutionnelle

Objectif 2014 : création de la Commission nationale des femmes

vi) Transfert des responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies et/ou aux homologues nationaux et internationaux

*Mesure des résultats*

2012 : mise en œuvre des activités menées au titre de la Vision commune des Nations Unies

Estimation 2013 : établissement du plan de transition et de retrait

Objectif 2014 : transfert complet des fonctions, fermeture du BINUCSIL

---

*Produits*

- Réunions bimensuelles avec les partis politiques, y compris leurs sections jeunesse, en vue de défendre la tolérance, la non-violence et le consensus sur les questions découlant du processus de révision constitutionnelle
- Consultations mensuelles avec la Commission d'enregistrement des partis politiques, la Commission électorale nationale et, le cas échéant, d'autres organismes de gestion électorale en vue de donner des avis juridiques et autres. Réunions mensuelles avec des représentants du Gouvernement et les partenaires internationaux concernés pour traiter les problèmes politiques résultant du transfert des responsabilités du BINUCSIL à l'équipe de pays des Nations Unies, tout en continuant à apporter un appui aux homologues concernés dans la poursuite du processus
- Conseils à la Commission de révision de la Constitution au sujet de l'examen de la Constitution de 1991 et des recommandations du Rapport de 2008 établi par la Commission de révision de la Constitution à ses réunions mensuelles de coordination
- Appui à l'amélioration de la participation des femmes à la vie politique et à l'adoption de la législation sur l'égalité des sexes dans le cadre de réunions mensuelles avec APPWA; appui à cette Association pour organiser 1 réunion de sensibilisation nationale, 1 convention nationale, des communiqués de presse mensuels; 3 réunions de coordination avec des groupes de femmes en vue de réactiver le Groupe des femmes parlementaires
- Analyses périodiques des événements politiques en Sierra Leone, notamment des progrès accomplis dans le processus de révision constitutionnelle, et d'un rapport au Conseil de sécurité
- Transfert total des responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies, aux homologues du Gouvernement et partenaires bilatéraux et multilatéraux; remise de notes d'information à l'équipe de pays des Nations Unies

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**


---

b) Renforcement de la capacité des services de sécurité sierra-léonais d'assurer la sécurité dans le pays et de lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue

b) i) Remise et transfert des projets liés à l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest à l'ONUSC et à la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée

*Mesure des résultats*

2012 : fin de la formation des formateurs en matière d'enquêtes, de leadership et de compétences en médecine légale et évaluation des bénéficiaires sur le tas

Estimation 2013 : mentorat et conseils sur des opérations et des enquêtes donnés par la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée

Objectif 2014 : fin du processus de remise et de transfert des compétences techniques et du savoir-faire en matière d'opérations et d'enquêtes, notamment matériels didactiques

ii) Augmentation du nombre de sessions de formation en cours d'emploi et du nombre de participants de la police sierra-léonaise et des services des douanes et de l'immigration à l'aéroport international de Lungi

*Mesure des résultats*

2012 : 2 sessions de formation et 55 participants

Estimation 2013 : 5 sessions de formation et  
100 participants

Objectif 2014 : achèvement du plan de formation

iii) Renforcement de la confiance du public dans le sens des responsabilités, le professionnalisme de la police sierra-léonaise et sa légitimité pour lutter contre la corruption dont témoigne le professionnalisme du Département des plaintes, de la discipline et des enquêtes internes de la police sierra-léonaise

*Mesure des résultats*

2012 : dépôt par des civils de 114 plaintes contre la police pour corruption, par trimestre

Estimation 2013 : dépôt par des civils de  
100 plaintes contre la police pour corruption,  
par trimestre

Objectif 2014 : dépôt par des civils de 50 plaintes contre la police pour corruption, au cours du premier trimestre

iv) Mise en œuvre du programme relatif au secteur de la sécurité

*Mesure des résultats*

2012 : sans objet

Estimation 2013 : formulation du programme du secteur de la sécurité, notamment évaluation initiale et conception

Objectif 2014 : remise de la gestion du programme de réforme du secteur de la sécurité au PNUD, au Bureau de la sécurité nationale et à la police sierra-léonaise

---

*Produits*

- Contrôle et mentorat journalier de la Cellule contre la criminalité transnationale organisée et des institutions locales de maintien de l'ordre afin de renforcer leurs capacités et d'améliorer leurs compétences pour mener des enquêtes sur des crimes et procéder à des arrestations et des saisies
- Fourniture de services consultatifs au Conseil de gestion de la police nationale et au Groupe de coordination du Conseil de sécurité nationale dans le cadre, respectivement, de leurs réunions hebdomadaires et bimensuelles afin de renforcer leur professionnalisme et de garantir de meilleures prestations de services
- Fourniture de conseils au Département des plaintes, de la discipline et des enquêtes internes de la police sierra-léonaise en ce qui concerne l'inspection des 33 quartiers généraux de la division en vue d'améliorer la responsabilisation de la police et de diminuer le nombre de plaintes déposées par des civils contre la police sierra-léonaise dans le cadre de sessions/discussions hebdomadaires sur les meilleures pratiques



- Formation en cours d'emploi de la police sierra-léonaise, du personnel des douanes et des services d'immigration à l'aéroport international de Lungi dans le domaine de la sécurité de l'aéroport afin d'améliorer l'application des normes d'évaluation de la sécurité de l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI)
- Publication du deuxième rapport semestriel et des rapports de fin de mission et transfert de toutes les responsabilités au PNUD, à la sécurité nationale et aux partenaires internationaux

### Facteurs externes

89. Le BINUCSIL devrait atteindre ses objectifs si les partenaires nationaux et internationaux maintiennent leur engagement et continuent de soutenir le processus de construction et de consolidation de la paix et si la situation dans la sous-région, particulièrement dans les pays limitrophes, reste relativement stable de manière à permettre à la Sierra Leone d'aller de l'avant et ne compromet pas sa sécurité.

### Prévisions de dépenses (budget ordinaire)

Tableau 12

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2012-2013			Besoins pour 2014			Total des montants nécessaires pour 2013	Variation, 2013-2014
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Période opérationnelle (janvier-mars)	Période de liquidation (avril-mai)	Total		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8) = (6) - (7)
Militaires et personnel de police	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel civil	13 132,3	14 972,1	(1 839,8)	1 452,9	509,4	1 962,3	5 781,5	(3 819,2)
Dépenses opérationnelles	17 009,4	16 481,7	527,7	1 564,8	837,0	2 401,8	6 611,7	(4 209,9)
<b>Total</b>	<b>30 141,7</b>	<b>31 453,8</b>	<b>(1 312,1)</b>	<b>3 017,7</b>	<b>1 346,4</b>	<b>4 364,1</b>	<b>12 393,2</b>	<b>(8 029,1)</b>

Tableau 13

#### Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Total inter-national	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	-	1	-	1	6	5	7	-	20	12	32	12	16	8	68
Effectif proposé pour 2014 (1 <sup>er</sup> janvier 2014)	-	1	-	1	4	3	2	-	11	12	23	2	11	5	41
<b>Variation</b>	-	-	-	-	(2)	(2)	(5)	-	(9)	-	(4)	(10)	(5)	(3)	(27)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total inter-national</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectif proposé pour 2014 (1 <sup>er</sup> avril 2014)	-	-	-	-	1	-	2	-	3	10	13	-	6	4	23
<b>Variation</b>	-	(1)	-	(1)	(3)	(3)	-	-	(8)	(2)	(10)	(2)	(5)	(1)	(18)
Effectif proposé pour 2014 (1 <sup>er</sup> juin 2014)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation</b>	-	-	-	(1)	-	(2)	-	(3)	-	-	(13)	-	(6)	(4)	(23)

90. Le dépassement des dépenses prévues en 2012-2013 est imputable à des taux de vacances plus faibles pour le personnel recruté sur le plan international et à l'augmentation des primes de sécurité résidentielle, à l'augmentation des dépenses réelles au titre des Volontaires des Nations Unies, en partie contrebalancées par une diminution des dépenses opérationnelles globales prévues résultant essentiellement de la non utilisation de l'avion pour lequel les coûts sont partagés avec la Mission des Nations Unies au Libéria, ainsi qu'à la réduction des activités de sensibilisation et des services informatiques.

91. Le montant net des prévisions de dépenses relatives au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2014 s'établit à 3 017 700 dollars (brut : 3 122 800 dollars). Ce budget couvre les dépenses afférentes aux traitements, dépenses communes de personnel et indemnités du personnel recruté sur le plan international (1 275 400 dollars) et sur le plan national (112 400 dollars), aux Volontaires des Nations Unies (65 100 dollars), au personnel détaché par le Gouvernement (58 300 dollars), aux voyages (148 100 dollars) et à d'autres dépenses opérationnelles liées notamment aux installations et infrastructures (732 300 dollars), aux transports terrestres (91 300 dollars), aux communications (133 600 dollars), à l'informatique (88 600 dollars), aux fournitures médicales (46 600 dollars) et autres fournitures, services et matériel (266 000 dollars).

92. De plus, les besoins en ressources du BINUCSIL pour la période de liquidation allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2014 s'élèvent à 1 346 400 dollars net (brut : 1 376 700 dollars) et couvrent les dépenses afférentes aux traitements, dépenses communes et indemnités du personnel recruté sur le plan international (411 500 dollars) et sur le plan national (8 800 dollars), aux Volontaires des Nations Unies (89 100 dollars), aux voyages (12 500 dollars), et autres dépenses opérationnelles liées notamment aux installations et infrastructures (478 900 dollars), aux transports terrestres (115 500 dollars), aux communications (66 400 dollars), à l'informatique (27 900 dollars) et autres fournitures, services et matériel (135 800 dollars).

93. Les effectifs proposés pour la période opérationnelle allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2014 comprennent 41 postes (1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 12 agents du Service mobile, 2 administrateurs et 11 agents locaux ainsi que 5 Volontaires des Nations Unies), soit une réduction de 27 postes.

94. Sur ces 41 postes, 23 (1 P-5, 2 P-3, 10 agents du Service mobile, 6 agents locaux et 4 Volontaires des Nations Unies) sont requis au titre de l'équipe de liquidation pour les deux mois de la période de liquidation allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2014. Ces postes seront abolis dès le processus de liquidation sera terminé.

95. L'écart entre les ressources proposées pour 2014 et le budget approuvé pour 2013 s'explique essentiellement par : a) la suppression de tous les postes civils; b) le rapatriement du personnel détaché par le Gouvernement; et c) la réduction des dépenses opérationnelles résultant du retrait total de la mission conformément à la résolution 2097 (2013) du Conseil de sécurité, compensé en partie par une augmentation des ressources nécessaires à la fermeture physique effective et à la liquidation administrative de la mission.

96. Il n'y avait pas de ressources extrabudgétaires prévues pour la mission en 2013 et il n'y en a pas pour 2014.

## **E. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN)**

*(5 872 600 dollars)*

### **Historique, mandat et objectif**

97. L'ONU a créé la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN) pour faciliter l'application de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier opposant le Cameroun et le Nigéria. La Commission est notamment chargée de prêter son appui aux opérations de démarcation des frontières terrestre et maritime, de faciliter le retrait et le transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad, le long de la frontière et sur la presqu'île de Bakassi, d'améliorer le sort des populations concernées et de formuler des recommandations sur les mesures de confiance.

98. Une Commission de suivi de l'Accord de Greentree du 12 juin 2006 a été créée pour surveiller le retrait et le transfert des pouvoirs sur la péninsule de Bakassi. Depuis le 21 mai 2009, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria assure également la présidence de la Commission.

99. Des accords ont été conclus sur les quatre parties de l'arrêt de la Cour internationale de Justice, notamment sur le retrait et le transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et sur la péninsule de Bakassi (juin 2006). La décision de la Cour concernant la frontière maritime a été exécutée en mars 2008, quand les parties ont officiellement approuvé la carte maritime et reconnu, en avril 2011, que le Groupe de travail sur la frontière maritime s'était acquitté de son mandat. Dès lors que la question de la frontière maritime a été réglée, le rôle de l'ONU est de veiller à ce que l'accord soit traduit dans la déclaration sur la délimitation de la frontière de façon cohérente et dans les cartes finales pour clôturer le processus de délimitation des frontières. Les conditions énoncées dans l'Accord de Greentree ont été remplies en août 2013, déchargeant ainsi la Commission de suivi du contrôle du respect des droits de la population de Bakassi, en donnant la pleine souveraineté au Cameroun.

100. En avril 2013, les parties s'étaient entendues sur le tracé de 1893 km de frontière terrestre dans le contexte de problèmes de sécurité toujours plus nombreux, en particulier ceux posés par les activités terroristes de Boko Haram dans le nord-est du Nigéria. Par ailleurs, il est probable que la frontière terrestre s'étende sur une distance de 2100 km, d'après les nouveaux calculs effectués alors que l'évaluation de terrain touche à sa fin. Ceci est en contradiction avec les estimations précédentes fondées sur une longueur de 1950 km. De ce fait, les travaux de démarcation de la frontière se poursuivront au-delà de 2014.

101. La Commission apporte également son concours à l'élaboration de mesures de renforcement de la confiance destinées à garantir la sécurité et le bien-être des populations concernées. Les domaines essentiels dans lesquels les Gouvernements camerounais et nigérian doivent intervenir sont la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, l'eau et les infrastructures de base. Reconnaissant que ce processus se présente comme un exemple de règlement pacifique des différends, la Banque mondiale, la BAFD et l'Union européenne ont indiqué leur volonté de financer des projets de renforcement de la confiance pour les populations affectées par la démarcation de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria.

102. En avril 2013, l'Union européenne a publié les conclusions d'une évaluation indépendante des résultats de sa contribution aux activités de démarcation entre 2006 et 2010, notamment l'installation de bornes. L'évaluation a notamment recommandé une nouvelle contribution à l'achèvement rapide de la construction des bornes frontière ainsi que des mesures d'accompagnement pour réduire au minimum le risque de futurs désaccords et conflits.

#### **Coopération avec d'autres entités**

103. Le secrétariat de la Commission mixte est installé dans les locaux du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, à Dakar. Suite à la restructuration du Groupe chargé de l'administration du Bureau et de la Commission en 2011, les services d'appui sont maintenant assurés exclusivement par l'UNOWA et visent aussi bien l'appui administratif et logistique (gestion des voyages et des bureaux, informatique, ressources humaines, services financiers, budget et achats) que les questions de fond telles qu'information, droits de l'homme et affaires économiques.

104. Les bureaux du PNUD au Cameroun et au Nigéria prêtent, sur la base de remboursements, un appui logistique et administratif à la Commission et aux observateurs civils des Nations Unies déployés dans leurs pays d'opération respectifs.

105. La Commission a intensifié sa coopération avec les équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria et les a aidées à concevoir des mesures de confiance afin de répondre aux besoins des populations vivant le long de la frontière terrestre et de promouvoir la paix, la sécurité et un développement transfrontière durable le long de cette frontière.

106. Pour promouvoir la stabilité régionale et renforcer la coopération entre les Gouvernements camerounais et nigérian, le Département des affaires politiques du Secrétariat fournit à la Commission des orientations politiques et stratégiques et facilite l'exécution de ses travaux.

### Résultats obtenus en 2013

107. La Commission a continué d'avancer dans l'exécution de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002.

108. Dès avril 2013, le Cameroun et le Nigéria sont officiellement convenu d'une distance de 1 893 kilomètres qu'ils ont approuvée à la trente et unième réunion de la Commission. Ceci résultait d'une entente sur un tracé de 63 kilomètres supplémentaires dans les montagnes du Gotel, l'une des régions les plus difficiles d'accès, et d'un accord sur le village de Mada, l'une des principales pommes de discorde depuis 2005. Il ressort des estimations de la toute dernière étude sur le terrain que la longueur de la frontière devrait être de 2 100 kilomètres. L'étude sur le terrain des zones frontalières qui n'ont pas encore été délimitées devrait être terminée d'ici à la fin de l'année 2013 et un accord sur les zones encore contestées devrait intervenir d'ici à la fin de 2014. Ceci permettrait de mettre au point la déclaration sur la délimitation de la frontière et les cartes définitives d'ici à la fin de l'année 2015. La construction des quelque 1 000 bornes frontière devrait démarrer en 2014 et durera deux ans.

109. La Commission devrait se réunir à trois reprises en 2013. La trente et unième session s'est tenue à Yaoundé les 25 et 26 avril 2013. Lors de cette session, la Commission a approuvé le rapport des dernières missions d'évaluation, décidé de lancer une nouvelle phase d'installation de bornes le long de la frontière terrestre et d'accélérer l'établissement des cartes finales; elle a décidé de tenir le dernier atelier technique d'établissement des cartes à la Section de cartographie au siège en juin 2014. La réunion a également examiné la question de la rédaction d'un accord frontalier international et pris note des progrès accomplis dans la planification du projet et la mobilisation de fonds pour des initiatives de renforcement de la confiance des populations affectées par la démarcation de la frontière. Deux autres réunions devraient se tenir d'ici décembre 2013 pour examiner le programme de travail de la Commission, adopter les rapports des missions d'évaluation sur le terrain, régler les différends nés des missions conjointes, se prononcer sur des mesures de renforcement de la confiance à l'intention des populations touchées dans les zones concernées par la démarcation et se mettre d'accord sur la phase suivante concernant la pose des bornes.

110. À la demande des Parties, la Commission a élaboré un projet relatif à la poursuite des travaux d'installation des bornes frontière, en consultation avec le Département des affaires politiques, le Bureau des affaires juridiques et la Division des achats du Secrétariat. Le descriptif du projet et son coût ont été révisés par les Parties et approuvés par la Commission, qui a en outre décidé de lancer la première phase du projet qui comprend la construction de 323 bornes frontière dans la partie sud de la frontière terrestre.

111. La Commission continue à veiller au respect de l'accord sur la frontière maritime et à ce qu'il soit traduit dans la déclaration sur la délimitation de la frontière de façon cohérente et dans les cartes finales pour mettre un terme au processus de démarcation des frontières. Cette dernière tâche sera exécutée en étroite collaboration avec le Bureau du Conseiller juridique de l'Organisation.

112. Le Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Accord de Greentree, créé pour surveiller le retrait et le transfert des pouvoirs sur la péninsule de Bakassi, a tenu ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions à Genève les 27 et 28 mars et les 27 et

28 mai 2013 respectivement. Le Comité a approuvé les rapports de la dix-huitième et de la dix-neuvième mission dans la zone de Bakassi, effectuée par le groupe d'observateurs conjoint. Il convient de relever qu'aucun incident n'a été signalé pendant ces missions d'observation. Une réunion finale du Comité de suivi devrait avoir lieu à Genève en octobre 2013, suite à l'expiration, le 14 août 2013, des conditions énoncées dans l'Accord de Greentree, déchargeant le Comité de suivi de la surveillance du respect des droits de la population de la péninsule de Bakassi.

113. En liaison avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement camerounais, la Commission a élaboré quatre projets à court terme pour la région du lac Tchad et la péninsule de Bakassi après une mission interinstitutions d'évaluation des besoins en matière de sécurité alimentaire, notamment accès à l'eau potable, renforcement des capacités pour l'emploi et énergie verte. Au Cameroun, les prévisions de dépenses concernant la faisabilité et les coûts se sont élevées à 6 352 600 dollars et elles ont été soumises aux institutions des Nations Unies concernées à des fins de validation et d'application ultérieure. Des projets similaires sont prévus pour les populations touchées au Nigéria.

#### **Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2014**

114. La Commission continuera d'encourager la coopération entre les parties afin de : a) poursuivre les études sur le terrain en vue d'identifier les derniers points de jonction (2014); b) régler les différends liés à la démarcation de la frontière dont l'examen avait été reporté en raison des différences d'interprétation de l'arrêt de la Cour internationale de Justice, de préoccupations sécuritaires locales ou de la difficulté du terrain (2014); c) construire environ 920 des bornes frontière restantes (2013-2015); d) appuyer l'élaboration de programmes relatifs à la mise en œuvre de mesures de renforcement de la confiance des populations dans les zones touchées par la démarcation (2014-2015); e) élaborer les cartes finales et la déclaration sur la délimitation de la frontière dès qu'il y aura eu accord sur les derniers différends et les zones omises (2013-2015).

115. L'ensemble des activités de la Commission augmenteront sensiblement avec l'exécution du projet relatif à l'établissement des cartes finales de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria en même temps que la construction des bornes frontière qui a commencé en 2013.

116. La Commission s'emploiera aussi à aider les parties en mobilisant des fonds supplémentaires pour terminer les travaux de démarcation en même temps que les projets de renforcement de la confiance.

117. Des compétences techniques et juridiques indépendantes seront toujours nécessaires pour aider à formuler un compromis pour le règlement des points de désaccord qui subsistent et portent sur des caractéristiques géographiques telles que balises, rivières, routes et villages. De plus, pour continuer à gérer efficacement les tâches techniques et administratives liées à la reprise de la phase concernant la pose des bornes, il conviendra de continuer à faire appel à des experts du génie civil venant s'ajouter aux effectifs chargés de la gestion des projets. Les ressources nécessaires demeureront les mêmes; il faudra assurer le transport aérien du personnel basé à Dakar, de Dakar au Cameroun et au Nigéria.

118. Les objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et la mesure des résultats de la Commission sont indiqués ci-après.

Tableau 14

**Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif :** Donner suite, de façon pacifique et ordonnée, à l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 concernant la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Progrès accomplis s'agissant de la démarcation de la frontière terrestre et conclusion d'un accord de coopération entre le Cameroun et le Nigéria sur les questions concernant leur frontière maritime	<p>a) i) Maintien du nombre de réunions de la Commission mixte consacrées à l'examen des questions de démarcation auxquelles participent le Cameroun et le Nigéria</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2012 : 2 Estimation 2013 : 3 Objectif 2014 : 3</p> <p>ii) Hausse du pourcentage de la frontière terrestre pour laquelle un accord sur l'emplacement des bornes a été conclu avec le Cameroun et le Nigéria</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2012 : 87 % (1 830 km) Estimation 2013 : 90 % (1 900 km) Objectif 2014 : 92 % (1 932 km)</p> <p>iii) Accroissement du taux d'exécution des contrats de démarcation concernant la frontière terrestre (progressif)</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2012 : 58 % Estimation 2013 : 65 % Objectif 2014 : 80 %</p> <p>iv) Adhésion du Cameroun et du Nigéria à l'accord sur leur frontière maritime conclu en 2011</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2012 : pas de réunion sur la question Estimation 2013 : pas de réunion sur la question Objectif 2014 : pas de réunion sur la question</p>

*Produits*

- 3 réunions de la Commission mixte consacrées à l'examen des questions liées à l'application pacifique des décisions de la Cour internationale de Justice, notamment l'adoption des rapports des missions conjointes d'évaluation sur le terrain; le règlement des différends nés de ces missions; la décision relative aux mesures de renforcement de la confiance des populations touchées dans les zones concernées par la démarcation; la gestion des travaux d'installation des bornes et de démarcation
- 2 missions conjointes d'évaluation sur le terrain d'une durée moyenne de trois semaines le long de la frontière terrestre destinées à convenir avec les Parties de l'emplacement des bornes frontière dans les zones reportées et contestées et adoption par les parties de rapports faisant état des progrès réalisés en matière de démarcation

- 2 réunions consultatives de nature juridique et technique avec les parties en vue de faciliter le règlement des différends apparus à l'issue de l'étude conjointe sur le terrain, adoption par les Parties de rapports portant sur les propositions faites afin de régler les différends et rédaction d'un instrument international concernant les frontières
- 1 mission sur le terrain, d'une durée moyenne de vingt-cinq semaines, pour assurer la supervision et le contrôle technique des travaux réalisés par les entrepreneurs chargés d'exécuter les contrats de démarcation L1 (de Gamana River à Cross River) et L2 (Njawai, Dorofi et Tamnya)
- 3 réunions avec les donateurs concernant les fonds extrabudgétaires nécessaires au financement des travaux de démarcation restants et des initiatives de renforcement de la confiance
- 2 réunions du Comité directeur du projet et de l'équipe de suivi technique sur les activités de pose des bornes à Yaoundé et Abuja
- Campagne d'information sur les réalisations de la Commission en matière de prévention des conflits et de renforcement de la confiance et matériaux de communication sur le processus de démarcation, y compris un film documentaire
- 1 mission le long de la frontière terrestre d'une durée moyenne de trois semaines, effectuée par la sous-commission chargée de la démarcation en vue de régler les différends et d'évaluer les progrès accomplis dans les travaux de démarcation
- 140 cartes à l'échelle 1:50 000 (frontière terrestre), 2 cartes à l'échelle 1:50 000 (frontière maritime), 3 cartes à l'échelle 1:500 000 et 1 carte à l'échelle 1:1 500 000 (totalité de la frontière) décrivant la frontière entre le Cameroun et le Nigéria
- 2 missions sur l'établissement des cartes finales avec la Section de cartographie
- 4 missions techniques pour la vérification des données de terrain des cartes finales et la validation des cartes
- Publication de la déclaration sur la délimitation de la frontière décrivant la frontière entre le Cameroun et le Nigéria
- 1 réunion extraordinaire de la sous-commission chargée de la démarcation
- 1 visite sur le terrain de la Commission dans la zone frontalière
- 1 mission à N'Djamena pour rencontrer la Commission du bassin du lac Tchad en vue de réunir les documents nécessaires pour le projet de cartographie finale

---

**Réalisations escomptées**

b) Confirmation du retrait et du transfert d'autorité dans tous les secteurs concernés, y compris la péninsule de Bakassi

**Indicateurs de succès**

b) i) Maintien du nombre de visites des observateurs civils à la péninsule de Bakassi, le long de la frontière terrestre et dans le secteur du lac Tchad, avec la participation du Cameroun et du Nigéria pour garantir le respect des droits des populations affectées

*Mesure des résultats*

2012 : 3

Estimation 2013 : 3

Objectif 2014 : 3



ii) Aucun incident frontalier ni aucun cas de présence illégale de soldats signalé après le retrait et le transfert d'autorité

*Mesure des résultats*

2012 : zéro

Estimation 2013 : zéro

Objectif 2014 : zéro

iii) Maintien du nombre de réunions tenues par la Commission de suivi pour la péninsule de Bakassi avec la participation du Cameroun et du Nigéria

*Mesure des résultats*

2012 : 3

Estimation 2013 : 3

Objectif 2014 : zéro

iv) Maintien du nombre de postes administratifs camerounais sur l'ensemble de la péninsule de Bakassi

*Mesure des résultats*

2012 : 2

Estimation 2013 : 2

Objectif 2014 : 2

---

*Produits*

- 3 missions sur le terrain effectuées par des observateurs civils le long de la frontière terrestre en vue de veiller au respect des droits des populations concernées et à leur bien-être, l'accent étant mis tout particulièrement sur les groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes
- 2 réunions consultatives sur la formulation et la mise en œuvre d'initiatives nationales concernant le développement et l'environnement dans la péninsule de Bakassi
- Présentation et adoption de 3 rapports sur la mise en œuvre de l'Accord de Greentree après la mission effectuée par les observateurs dans la péninsule de Bakassi

---

**Réalisations escomptées**

**Indicateurs de succès**

c) Amélioration de la situation s'agissant du respect des droits des populations concernées et du développement local dans les zones frontalières, et réactivation de la Commission du bassin du lac Tchad

c) i) Aucune violation signalée dans le secteur du lac Tchad

*Mesure des résultats 2011*

2012 : zéro

Estimation 2013 : zéro

Objectif 2014 : zéro

ii) Maintien du nombre de projets de développement local mis en œuvre au Cameroun et au Nigéria bénéficiant d'un soutien

*Mesure des résultats 2011*

2012 : 4 projets

Estimation 2013 : 4 projets

Objectif 2014 : 4 projets

iii) Maintien du nombre de campagnes de mobilisation de ressources organisées avec la participation du Cameroun et du Nigéria en vue de la mise en œuvre des mesures de renforcement de la confiance

*Mesure des résultats*

2012 : 4

Estimation 2013 : 4

Objectif 2014 : 4

*Produits*

- 4 études de faisabilité effectuées à l'issue de l'évaluation conjointe des besoins pour la mobilisation de fonds avec les équipes de pays des Nations Unies et les donateurs
- 4 projets à effet rapide (2 au Nigéria, 2 au Cameroun) dans le domaine de la santé (fourniture d'équipements aux centres sanitaires locaux) et la sécurité alimentaire (élevage et pêche) pour régler les besoins urgents de la population touchée par la délimitation de la frontière et pour promouvoir l'acceptation des tâches prescrites à la mission
- 4 projets mis au point sur la base d'études de faisabilité pour améliorer le bien-être des populations touchées en ce qui concerne la sécurité alimentaire, le microcrédit, l'eau potable, le renforcement des capacités pour l'emploi et l'accès local au réseau électrique, l'accent étant mis tout particulièrement sur les femmes et les jeunes et sur les violations des droits de l'homme
- 4 campagnes de mobilisation de ressources auprès des Gouvernements camerounais et nigérian, de la Banque mondiale, des organismes des Nations Unies, des donateurs, de la BAfD et d'autres partenaires afin d'encourager la coopération transfrontière et la mise au point de programmes économiques communs
- 2 missions sur le terrain visant à sensibiliser la population des zones concernées par les travaux de démarcation
- 2 missions conduites par la Commission du bassin du lac Tchad pour fournir une assistance en vue de l'application des mesures de renforcement de la confiance entre le Cameroun et le Nigéria
- 3 rapports établis à l'intention des parties par des consultants de l'ONU à l'issue de leurs missions sur le terrain et portant sur l'environnement, la santé et la sécurité alimentaire

**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

d) Renforcement de la coopération sous-régionale en Afrique de l'Ouest en vue de prévenir les conflits par une bonne gestion des frontières incorporant les enseignements tirés de l'expérience de la Commission mixte Cameroun-Nigéria

d) Forum régional avec les États membres de la CEDEAO et d'autres organisations régionales pour le règlement des problèmes relatifs aux frontières

*Mesure des résultats*

2012 : 1 forum

Estimation 2013 : 2 forums

Objectif 2014 : 3 forums

*Produits*

- Atelier organisé avec des représentants du Programme frontière de l'Union africaine et de la CEDEAO pour partager les enseignements tirés du processus de démarcation de la Commission mixte Cameroun-Nigéria en tant que mécanisme de prévention des conflits et donner des informations actualisées sur les progrès accomplis
- Directives pratiques sur la définition des frontières (règlement juridique, normes géodésiques, prévisions de dépenses et recommandations en vue des travaux de démarcation) à l'intention des responsables du Gouvernement des États membres de l'Union africaine
- 2 documents de synthèse sur des questions d'ordre juridique et technique relatives à la déclaration sur la délimitation de la frontière et à l'établissement des cartes finales

**Facteurs externes**

119. L'objectif devrait être atteint si le Cameroun et le Nigéria continuent de se conformer à la décision de la Cour internationale de Justice et de suivre le plan de travail adopté par la Commission mixte, si la situation politique, sociale et économique des deux pays demeure propice à l'application de la décision en question et si les ressources extrabudgétaires disponibles permettent de procéder à l'installation de bornes frontières et d'appuyer des mesures de renforcement de la confiance.

**Prévisions de dépenses (budget ordinaire)**

Tableau 15

**Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014		Total des besoins pour 2013	Variation 2013-2014
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Dépenses non Total renouvelables	Dépenses non renouvelables		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	159,4	117,3	42,1	93,2	-	90,9	2,3
Personnel civil	3 924,1	3 921,2	2,9	2 087,1	-	2 048,3	38,8
Dépenses opérationnelles	10 229,4	10 132,9	96,5	3 692,3	82,0	4 794,0	(1 101,7)
<b>Total</b>	<b>14 312,9</b>	<b>14 171,4</b>	<b>141,5</b>	<b>5 872,6</b>	<b>82,0</b>	<b>6 933,2</b>	<b>(1 060,6)</b>

Tableau 16  
Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Sous-total	Service mobile/Service de sécurité	Agents des Services généraux	Total personnel international	Administrateur recruté au plan national	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	3	6	-	-	9	1	-	10	-	2	-	12
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	3	6	-	-	9	1	-	10	-	2	-	12
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

120. Le solde inutilisé en 2012-2013 est essentiellement imputable au retard dans le déplacement pour relève du conseiller militaire, au recrutement tardif des observateurs civils et à la diminution des dépenses pour la location d'un bateau du fait qu'un accord est intervenu en novembre 2012 au sujet de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria; il est contrebalancé en partie par les dépenses supérieures à celles prévues au budget pour la location d'un hélicoptère pour les missions d'évaluation sur le terrain et par les dépenses additionnelles de gestion, de supervision et de contrôle technique des travaux réalisés par les entrepreneurs dans le cadre du projet de pose des bornes.

121. Le montant net des crédits nécessaires pour 2014 s'élève à 5 872 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) dont 93 200 dollars pour financer les services d'un conseiller militaire (indemnité de subsistance (missions), indemnité d'habillement et déplacement pour relève), 2 071 900 dollars pour les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 12 postes temporaires, soit 10 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (3 P-5, 6 P-4, 1 service mobile) et 2 d'agent recruté sur le plan national et d'autres dépenses opérationnelles concernant les services de consultants (1 551 300 dollars), les frais de voyage (581 900 dollars), les frais de transport terrestre (68 900 dollars), les frais de transport aérien (623 600 dollars), les communications (211 900 dollars), l'informatique (126 600 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (223 900 dollars).

122. Il est proposé que le tableau d'effectifs pour l'appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria en 2014 reste inchangé.

123. La diminution des crédits demandés pour 2014 (1 060 600 dollars) par rapport au budget approuvé pour 2013 s'explique principalement par la diminution des dépenses opérationnelles (1 101 700 dollars) afférentes au transport aérien en raison du changement apporté à l'accord relatif à la participation aux coûts passé entre la Commission mixte, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali dans le cadre d'une stratégie de coopération régionale et de ressources partagées. La Mission de stabilisation est maintenant en place au Mali et aura besoin d'un avion pour ses opérations. Aux termes de l'accord précédent, le ratio applicable de 25:75 respectivement en 2013 pour la Commission

et le Bureau du Représentant spécial passe, en 2014, à 10:65:25 respectivement pour la Commission, l'UNOWA et la Mission de stabilisation, calculé à partir des besoins des trois entités pour l'utilisation de l'appareil. Elle s'explique aussi par la diminution des dépenses au titre des services de consultant, en raison principalement de la cessation des activités du Comité de suivi, les conditions énoncées dans l'Accord de Greentree conclu en août 2013 le déchargeant de la surveillance du respect des droits de la population de Bakassi; par la réduction des besoins de location de locaux, ceux du nouveau bureau de Dakar étant offerts gratuitement en 2014 et par l'interruption de la location d'un bateau au titre des transports maritimes et fluviaux, la frontière entre le Cameroun et le Nigéria sur le fleuve Akpakorum/Akwayafe ayant été tracée et acceptée en novembre 2012. Cette diminution est en partie contrebalancée par des augmentations de dépenses communes du personnel recruté sur le plan international fondées sur l'habitude de dépenses réelles et par les besoins accrus des services informatiques.

### **Ressources extrabudgétaires**

124. Depuis novembre 2008, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) gère le projet d'installation des bornes frontière au moyen des ressources extrabudgétaires mises à disposition par le Cameroun, le Nigéria, le Royaume-Uni et l'Union européenne. En juin 2010, l'UNOPS avait installé un total de 378 bornes frontière. À la vingt-septième réunion de la Commission, tenue à Yaoundé les 10 et 11 mars 2011, le Cameroun et le Nigéria ont fait part de leurs préoccupations concernant le coût des travaux de pose des bornes et demandé qu'il soit mis fin au contrat conclu avec l'UNOPS. Une nouvelle structure de gestion laissant au Cameroun et au Nigéria plus d'autonomie pour les travaux de démarcation restants sera mise en place en vue de construire 920 bornes frontière supplémentaires à partir de 2014.

125. La réalisation de toutes les activités de démarcation prescrites suppose un financement continu au moyen de ressources extrabudgétaires. Des contributions volontaires supplémentaires sont nécessaires pour achever les travaux. Des réunions avec les donateurs sont prévues pour négocier de nouveaux engagements tant pour la poursuite de la démarcation de la frontière terrestre que pour des initiatives de renforcement de la confiance. Un montant estimatif de 4 550 000 dollars devrait être disponible pour 2014.

126. Des ressources additionnelles sont nécessaires pour la mise en œuvre conjointe des programmes transfrontières par les équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria en vue d'aider la population touchée par le processus de démarcation, notamment des fonds pour des projets à effet rapide destinés à réaliser des initiatives de renforcement de la confiance des collectivités en mettant en particulier l'accent sur les femmes et les jeunes dans les zones frontalières. Le Président de la Commission recherchera des ressources extrabudgétaires, notamment des fonds pour la mise en œuvre de projets de renforcement de la confiance conformes au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement révisé des deux pays. Quatre projets dans les domaines de la sécurité alimentaire, le microcrédit, l'eau, l'énergie verte et la formation professionnelle ont été mis au point pour le Cameroun pour un montant estimatif de 6 352 600 dollars et soumis pour validation par les institutions concernées des Nations Unies. Des projets similaires sont prévus pour les populations touchées au Nigéria.

## **F. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale**

(2 962 400 dollars)

### **Historique, mandat et objectif**

127. Le Secrétaire général a proposé la création du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, dans sa lettre au Président du Conseil de sécurité datée du 7 mai 2007 (S/2007/279), dont la réponse, prenant note des informations figurant dans la proposition, figure dans sa lettre du 15 mai 2007 (S/2007/280).

128. Le Centre régional a pour principal objectif de renforcer les capacités de l'ONU en matière de prévention des conflits en Asie centrale. Le Centre s'emploie à encourager la coopération régionale, en particulier en ce qui concerne les problèmes relatifs à l'eau et à l'énergie et à promouvoir le dialogue; il contribue aussi à la lutte contre les multiples menaces qui pèsent sur la région, notamment le terrorisme international et l'extrémisme, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée. Le mandat du Centre est le suivant :

a) Assurer la liaison, pour les problèmes relevant de la diplomatie préventive, avec les gouvernements de la région et, s'ils y consentent, avec les autres parties intéressées;

b) Suivre et analyser la situation sur le terrain;

c) Tenir le Secrétaire général informé des mesures de prévention des conflits;

d) Entretenir des relations avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Communauté d'États indépendants (CEI), l'Organisation de Shanghai pour la coopération (OSC) et d'autres organisations régionales, encourager leur action et leurs initiatives en faveur de la paix et faciliter la coordination et les échanges d'informations entre elles, en tenant dûment compte de la spécificité de leurs mandats respectifs;

e) Définir le cadre et la direction politiques des activités préventives des équipes de pays des Nations Unies dans la région et seconder les coordonnateurs résidents et les organismes des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, dans leur effort d'intégration de l'aide préventive au développement et de l'assistance humanitaire;

f) Entretenir des rapports étroits avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) afin que l'analyse de la situation dans la région soit complète et intégrée.

129. Le Centre est basé à Achgabat. Le Gouvernement turkmène lui fournit gratuitement des locaux et règlera les dépenses d'eau, d'électricité et d'entretien pendant toute la durée du mandat.

130. Le Département des affaires politiques donne au Centre des directives politiques et techniques, notamment pour tout ce qui concerne les rapports que celui-ci doit entretenir avec les États Membres, les organisations régionales, la société civile et les autres partenaires pour s'acquitter de son mandat. Conforme aux principes directeurs suivis par le siège, le programme de travail du Centre est

exécuté en consultation avec le Département des affaires politiques ainsi qu'avec le Département de l'appui aux missions.

### **Coopération avec d'autres entités**

131. Pendant toute l'année 2013, le Centre a poursuivi la coordination de ses efforts avec les équipes de pays des Nations Unies au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan, notamment par l'intermédiaire de ses administrateurs recrutés sur une base nationale à Astana, Bishkek, Dushanbe et Tashkent. Les membres du personnel du centre participent régulièrement aux réunions des équipes de pays et le Représentant spécial du Secrétaire général et Directeur du Centre rencontre les coordonateurs résidents chaque fois que cela est possible. En outre, des réunions annuelles entre le Centre et les coordonateurs résidents de la région sont organisées pour étudier des problèmes d'intérêt commun et les moyens de renforcer la coopération. Conformément à son mandat et ses priorités, le Centre partage aussi des informations et entretient des rapports réguliers avec la MANUA, en particulier au sujet des aspects transfrontières de la situation en Afghanistan susceptibles d'affecter les pays d'Asie centrale. De plus, comme nous le verrons ci-après, le Centre travaille régulièrement en partenariat avec les autres organismes concernés du système des Nations Unies sur des projets particuliers, par exemple l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme sur des questions relatives au contre-terrorisme et avec l'ONUSC sur des problèmes de criminalité transfrontière organisée et de trafic de drogue.

### **Résultats obtenus en 2013**

132. En 2013, le Centre a joué un rôle de premier plan dans les domaines de la diplomatie préventive en Asie centrale et de l'élaboration d'initiatives régionales afin d'aborder les problèmes communs relatifs à la sécurité et à la stabilité dans la région. Il a favorisé le dialogue entre les États d'Asie centrale sur les questions liées à l'eau et à l'énergie, et mobilisé un appui en faveur d'initiatives tendant à régler les problèmes environnementaux et autres touchant la région. Il a intensifié sa coopération avec les États d'Asie centrale, les organismes des Nations Unies et les autres parties intéressées en vue de renforcer leurs efforts communs de lutte contre le terrorisme, l'extrémisme, la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants. Le Centre a soutenu le Fonds de consolidation de la paix dans ses efforts de renforcement de la stabilité au Kirghizistan. Afin de traiter efficacement les problèmes frontaliers liés à la situation changeante en Afghanistan, le Centre a continué à entretenir des contacts étroits avec la MANUA en partageant périodiquement des renseignements au moyen notamment de télégrammes chiffrés, de consultations de personne à personne, de visites à Kaboul et autres. Le Centre a également maintenu des contacts étroits avec les équipes de pays des Nations Unies dans toute l'Asie centrale, les organisations régionales et d'autres parties concernées en vue d'appuyer la diplomatie préventive dans la région et de faciliter l'échange d'informations et l'harmonisation des efforts déployés au niveau international.

133. Dans ce contexte, le Centre a atteint son objectif pour 2013, soit la réalisation de trois initiatives conjointes des États d'Asie centrale, avec son appui, pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité :

a) En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et l'Équipe spéciale de

lutte contre le terrorisme ont lancé un nouveau projet extrabudgétaire triennal à l'appui du Plan d'action conjoint concernant l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. Les premières activités dans le cadre du nouveau projet devraient démarrer au troisième trimestre de 2013;

b) Les travaux relatifs au mécanisme d'alerte rapide pour les fleuves transfrontières en Asie centrale se sont poursuivis. Les efforts du Centre visant à élaborer une proposition de modernisation du cadre législatif pour la gestion des eaux transfrontières dans le Bassin de la mer d'Aral, en liaison avec les gouvernements et des experts, montrent des signes de progrès. Il est à espérer que cette proposition se transforme en un mécanisme de solution des problèmes en question, ce qui à son tour favoriserait la stabilité régionale à long terme. Ces efforts ont été appuyés par un projet extrabudgétaire financé par des contributions bilatérales;

c) Enfin, dans le cadre des efforts déployés pour faciliter le dialogue politique en Asie centrale et dans la région de la mer Caspienne, le Centre s'est employé à faciliter la participation des pays d'Asie centrale aux initiatives internationales visant à soutenir le développement en Afghanistan.

134. Dans tous les cas, le succès dépendait de la volonté politique des États de la région. Les fonds extrabudgétaires reçus de l'Appel pluriannuel du Département des affaires politiques et de donateurs bilatéraux étaient décisifs pour le succès du Centre. Toutefois, il est impossible de garantir ce financement année après année et le recours à des ressources extrabudgétaires introduit un élément d'insécurité qui peut être un obstacle à la planification ultérieure.

#### **Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2014**

135. En 2014, le Centre continuera d'avoir pour objectif de renforcer les dispositifs de coopération d'Asie centrale et de mettre au point des initiatives conjointes destinées à faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité dans la région. L'année devrait être importante pour la région, avec un certain nombre d'événements de haut niveau, des complications éventuelles liées à l'eau et le problème de la sécurité pendant la période de transition en Afghanistan.

136. Aux fins de l'exécution de son mandat et conformément à son nouveau programme d'action triennal (2012-2014), le Centre continuera à assurer la coordination des initiatives des Nations Unies dans la région, à promouvoir le dialogue et à collaborer avec les organisations régionales et les pays qui sont des partenaires bilatéraux pour l'Asie centrale en vue d'améliorer les conditions propres à instaurer durablement la paix, le développement et la réconciliation. Le Centre continuera de suivre, analyser et signaler les conflits potentiels internes et transfrontaliers dans une perspective régionale. Il continuera également à mener des initiatives pour trouver une solution aux problèmes relatifs à l'eau et à l'énergie dans la région et aux tensions entre les pays en amont et les pays en aval, notamment sa proposition de modernisation du cadre législatif pour la gestion des eaux transfrontières dans le Bassin de la mer d'Aral et de renforcement du mécanisme d'alerte avancée en cas de problèmes éventuels concernant les fleuves transfrontières dans la région. Afin de renforcer les efforts communs de lutte contre le terrorisme, le Centre continuera de coopérer avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, les parties concernées d'Asie centrale et autres dans le cadre du Plan d'action conjoint concernant la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale



des Nations Unies en Asie centrale. Il s'emploiera également à créer des synergies avec les autres parties concernées en vue de combattre plus efficacement le trafic de stupéfiants, en améliorant la coordination et l'échange d'informations à l'échelle régionale. Le Centre fixera les orientations politiques en matière de diplomatie préventive et favorisera la cohérence et l'harmonisation des initiatives des Nations Unies en Asie centrale. Il entretiendra des contacts étroits avec la MANUA afin que la situation régionale soit analysée de façon intégrée, et appuiera la coopération entre les États d'Asie centrale et l'Afghanistan dans le cadre du Processus d'Istanbul et des autres cadres pertinents en vue de réduire les conséquences négatives éventuelles pour la sécurité pendant la période de transition en Afghanistan.

137. Le Programme d'action du Centre pour 2012-2014 énonce les trois priorités suivantes : a) impact des menaces transfrontalières auxquelles est confrontée la région; b) incidences des événements nationaux sur la stabilité régionale; c) gestion des ressources naturelles communes et de la dégradation de l'environnement. Les principales activités pour 2014 comprendront notamment une aide aux cinq pays dans la réalisation du Plan d'action conjoint concernant l'application de la stratégie mondiale des Nations Unies de lutte contre le terrorisme, un appui aux efforts qu'ils déploient pour combattre les activités transfrontières illicites et améliorer la gestion des ressources naturelles, ainsi que pour faire face aux conséquences de la situation en Afghanistan pour l'ensemble de la région.

138. Le Centre continuera à servir d'instance pour la conduite d'un dialogue stratégique en organisant des manifestations conjointes consacrées aux problèmes de sécurité et de stabilité dans la région avec des instituts de recherche, des organisations régionales et des experts des pays d'Asie centrale et d'autres pays. Il encouragera aussi la diplomatie préventive dans le cadre de son action visant à renforcer les capacités des nouvelles générations de diplomates d'Asie centrale.

139. De plus, le Centre s'efforcera de faire comprendre que les problèmes régionaux appellent une action conjointe de tous les pays d'Asie centrale. À cette fin, conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations régionales, il conduira des consultations politiques périodiques avec les dirigeants des pays d'Asie centrale et organisera des réunions avec les parties intéressées sur les problèmes pertinents avec la participation d'experts d'Asie centrale.

140. Les résultats escomptés en 2014 sont notamment les suivants : a) renforcement des capacités des autorités concernées et meilleure coordination entre les parties prenantes aux niveaux international et régional pour l'exécution du Plan d'action conjoint concernant la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale; b) progrès sur les questions relatives à l'eau et à l'énergie, notamment mise au point d'un mécanisme d'alerte avancée sur les problèmes éventuels concernant les voies d'eau transfrontalières d'Asie centrale. Grâce à des possibilités de formation ciblée, le Centre continuera également à renforcer les capacités nationales des pays d'Asie centrale pour leur permettre de régler les conflits de façon pacifique et de faire face aux menaces régionales communes.

141. Les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et la mesure des résultats sont énoncés ci-après.

Tableau 17

**Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats****Objectif :** Promouvoir durablement la paix et la stabilité en Asie centrale**Réalisations escomptées**

Amélioration de la coopération régionale entre les cinq gouvernements d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) dans des domaines tels que la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogues et la criminalité organisée, les problèmes régionaux liés à la gestion de l'eau et des ressources naturelles et les réponses communes pour régler les problèmes découlant du retrait des forces de combat internationales et des incertitudes sur l'avenir de l'Afghanistan

**Indicateurs de succès**

Initiatives conjointes prises par les gouvernements d'Asie centrale, avec l'appui du Centre, pour faire face aux dangers communs menaçant la sécurité, notamment pour : a) mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale; b) renforcer les capacités de la région à gérer les ressources naturelles communes, notamment par le biais d'un mécanisme d'alerte avancée pour les fleuves transfrontières en Asie centrale et progrès dans l'établissement d'un mécanisme de gestion des eaux transfrontières dans le Bassin de la mer d'Aral; c) faciliter le dialogue politique en Asie centrale et la région de la mer Caspienne sur les questions d'intérêt commun

*Mesure des résultats*

(Nombre d'initiatives conjointes)

2012 : 3

Estimation 2013 : 3

Objectif 2014 : 3

*Produits*

- 4 missions dans les cinq pays de la région afin de promouvoir la diplomatie préventive et d'encourager les États d'Asie centrale à unir leurs efforts pour répondre aux préoccupations de sécurité communes
- 2 conférences pour encourager et favoriser la coopération entre les pays d'Asie centrale et l'Afghanistan
- 4 conférences sur la diplomatie préventive organisées par le Centre à l'intention d'étudiants des universités d'Asie centrale et d'autres institutions publiques (par exemple, l'Académie de l'OSCE à Bishkek)
- Participation à des réunions de la SCO, de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, de la CEI, de l'OSCE, de l'Organisation de la coopération économique, de la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, de l'Organisation du Traité de sécurité collective, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Union européenne; et tenue de consultations avec les pays partenaires sur les questions importantes pour le mandat du Centre (Moscou, Beijing, Washington, New York, Kaboul, Ankara, Bruxelles, Genève et Vienne)
- Réunions régionales périodiques avec les coordonnateurs résidents et les directeurs des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies afin de faciliter l'adoption de stratégies intégrées de diplomatie préventive et de développement humanitaire, le cas échéant, et encourager un mécanisme de partage régulier des informations entre le Centre et les équipes de pays des Nations Unies dans la région afin de promouvoir la coopération dans le domaine de la prévention des conflits

- Conférences de presse trimestrielles, déclarations et communiqués de presse réguliers, et mise à jour hebdomadaire du site Internet du Centre ainsi que bulletins d'information et notes d'orientation mensuels à l'intention des organismes des Nations Unies, des partenaires nationaux et du grand public
- 1 réunion avec les ministres ou vice-ministres des affaires étrangères des cinq États d'Asie centrale organisée par le Centre afin de promouvoir le dialogue politique sur les questions controversées et d'encourager des solutions concertées pour les problèmes communs
- 1 session de négociations régionales avec des représentants des pays d'Asie centrale et d'Afghanistan sur l'exploitation équitable des ressources en eau et la création d'un mécanisme permanent de partage de l'eau dans le Bassin de la mer d'Aral
- 2 manifestations régionales avec des représentants des pays d'Asie centrale en vue de promouvoir la coopération sur la gestion des ressources en eau et des ressources naturelles, en particulier dans le contexte des changements climatiques
- 3 activités (séminaires, ateliers et conférences) à l'appui du Plan d'action conjoint d'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, organisées avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme
- 1 programme de formation au droit international et aux instruments de diplomatie préventive organisé par le Centre à l'intention de hauts fonctionnaires et d'experts d'Asie centrale
- 1 séminaire sur les problèmes actuels en matière de sécurité régionale et les réponses communes possibles organisé par le Centre en collaboration avec les instituts d'études stratégiques des États d'Asie centrale, des experts et des organisations régionales

### Facteurs externes

142. Le Centre devrait atteindre ses objectifs pour autant que les gouvernements et les parties nationales concernées s'attachent à avoir recours à la diplomatie préventive et au dialogue et qu'aucune situation déstabilisante ne survienne dans la région.

### Prévisions de dépenses (budget ordinaire)

Tableau 18

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2012-2013			Besoins en ressources pour 2014		Total des besoins pour 2013	Variation 2013-2014
	Crédits ouverts	Montant estimatif	Écart	Total	Dépenses non		
		des dépenses			renouvelables		
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)	
Personnel civil	4 082,5	4 072,2	10,3	2 103,7	–	1 965,2	138,5
Dépenses opérationnelles	1 990,5	1 999,0	(8,5)	858,7	–	997,2	(138,5)
<b>Total</b>	<b>6 073,0</b>	<b>6 071,2</b>	<b>1,8</b>	<b>2 962,4</b>	<b>–</b>	<b>2 962,4</b>	<b>–</b>

Tableau 19  
Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Sous-total	Service mobile/Service de sécurité	Agents des Services généraux	Total personnel international	Administrateur recruté au plan national	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2013	-	1	-	-	1	2	2	-	6	2	-	8	4	18	-	30
Effectif proposé pour 2014	-	1	-	-	1	2	2	-	6	2	-	8	4	18	-	30
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

143. Le solde net non utilisé prévu pour 2012-2013 est principalement imputable à un taux de vacance de postes supérieur à celui prévu dans le budget pour le personnel recruté sur le plan international (8,3 % en moyenne par rapport à 0 % inscrit au budget), contrebalancé par l'augmentation des dépenses opérationnelles due au coût d'acquisition plus élevé que celui prévu au budget pour l'achat unique de matériel d'intendance, de réservoirs et de pompes à carburant et l'achat de combustible diesel pour les générateurs nécessaires à l'alimentation en électricité du bâtiment du siège de la mission et à l'éclairage du périmètre pendant les coupures fréquentes de courant.

144. Le montant des ressources proposé pour 2014 pour le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale s'élève à 2 962 400 dollars (déduction faite des contributions de personnel) et permettrait de financer les traitements et les dépenses communes de personnel liées au maintien de 30 postes (2 103 700 dollars), les services de consultants (35 600 dollars), les voyages (248 700 dollars), les installations et infrastructures (150 200 dollars), les transports terrestres (33 100 dollars), les communications (231 000 dollars), l'informatique (23 300 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (136 800 dollars).

145. En 2014, aucune modification n'est prévue dans le nombre et le niveau des effectifs du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale.

146. L'écart entre les ressources proposées pour 2014 et le budget approuvé pour 2013 s'explique essentiellement par l'augmentation prévue des dépenses communes du personnel recruté sur le plan international en se fondant sur les moyennes habituelles et en comptant le recrutement d'un nouveau fonctionnaire avec sa famille, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013. Cette augmentation est contrebalancée par la réduction des dépenses opérationnelles, en particulier au titre des voyages, des communications, de l'informatique et des autres fournitures, services et matériel divers conformément aux efforts déployés par le Centre pour restreindre les frais.

#### Ressources extrabudgétaires

147. En 2013, le Centre a reçu 90 000 dollars pour organiser le tout dernier séminaire de sa série de réunions de dialogue stratégique et 137 000 dollars pour le

projet « Dialogue avec des institutions et chefs religieux à l'appui de leur rôle dans la prévention des conflits en Asie centrale » au titre des contributions de l'Appel pluriannuel du Département des affaires politiques. De plus, le Centre a reçu 626 000 dollars d'un État membre pour poursuivre son projet de promotion de la coopération régionale dans le domaine du partage des eaux transfrontalières.

148. Une collecte de fonds est en cours pour financer le projet conjoint du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme intitulé « Vers l'application intégrale du Plan d'action conjoint pour l'Asie centrale au titre de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ». Le projet, dont le budget estimatif total s'élève à un million de dollars, couvre la période allant de février 2013 à février 2016.

149. Le Centre escompte obtenir en 2014 un montant identique de ressources extrabudgétaire pour différents projets et activités.

## G. Bureau des Nations Unies au Burundi

*(14 955 800 dollars)*

### Historique, mandat et objectif

150. Le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) a été créé par la résolution [1959 \(2010\)](#) du Conseil de sécurité afin de remplacer le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) par une présence des Nations Unies sensiblement réduite pour poursuivre l'accompagnement politique pendant les étapes finales du processus de consolidation de la paix dans le pays. Le mandat du BNUB, tel qu'énoncé dans la résolution [1959 \(2010\)](#) du Conseil de sécurité a été renouvelé et complété par ses résolutions [2027 \(2011\)](#) et [2090 \(2013\)](#).

151. Les alinéas a) à f) du paragraphe 1 du dispositif de la résolution [2090 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, qui reprend les alinéas a) à d) du paragraphe 3 de la résolution [1959 \(2010\)](#) et les alinéas a) et b) du paragraphe 2 de la résolution [2027 \(2011\)](#), précise les six priorités générales du BNUB et le prie de s'employer prioritairement à appuyer le Gouvernement burundais dans les domaines suivants :

a) Promouvoir et faciliter le dialogue entre les acteurs nationaux et appuyer les mécanismes destinés à assurer une large participation à la vie politique, y compris pour l'exécution des stratégies et programmes de développement du Burundi et pour l'instauration d'un climat propice, de liberté et d'ouverture en prévision des élections de 2015;

b) Renforcer l'indépendance, les capacités et les cadres législatifs des institutions nationales essentielles, notamment judiciaires et parlementaires, conformément aux normes et principes internationaux;

c) Appuyer la lutte contre l'impunité, notamment par la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle transparents, indépendants et impartiaux, afin de renforcer l'unité nationale, de promouvoir la justice et de favoriser la réconciliation au sein de la société burundaise, et fournir à ces mécanismes un appui opérationnel;

d) Promouvoir et protéger les droits de l'homme, y compris en renforçant les capacités nationales à cet égard, ainsi que la société civile;

e) Accompagner le Gouvernement et la communauté internationale en ce qu'ils font pour privilégier le développement socioéconomique des femmes et des jeunes et la réintégration socioéconomique des populations touchées par le conflit, y compris les réfugiés et les personnes déplacées qui ont récemment regagné leurs foyers, et mener des activités de plaidoyer en vue de mobiliser des ressources pour asseoir la paix, améliorer la gouvernance et relancer le développement durable dans le cadre du Document II de stratégie pour la réduction de la pauvreté;

f) Fournir un appui à l'approfondissement de l'intégration régionale du Burundi, comme il a été prié de le faire.

152. Tout au long de 2012, le Burundi a continué de progresser sur la voie de la consolidation de la paix et de la stabilité. La situation du pays s'est améliorée en dépit d'inquiétudes persistantes dans le domaine des droits de l'homme. La Conférence des partenaires au développement à Genève a été l'occasion de présenter le « Burundi nouveau » et son succès a montré que les partenaires internationaux avaient la volonté d'investir dans cette image. Cependant, des résultats mitigés ont été enregistrés en 2012 et pendant le premier semestre de 2013. D'une part, il y a eu des signes d'ouverture politique, le Gouvernement invitant les dirigeants de l'opposition en exil à rentrer au pays et à participer au dialogue politique. De l'autre, il y a eu un inquiétant rétrécissement de l'espace politique et l'ébranlement de l'esprit de consensus qui animait le processus de consolidation de la paix depuis les accords d'Arusha. La défiance qui s'est installée depuis les élections générales de 2010 continue d'aviver les tensions entre le parti politique au pouvoir et l'opposition. Les opposants politiques et les militants de la société civile continuent de lancer des mises en garde contre le rétrécissement de l'espace politique. Il en est résulté une radicalisation des deux bords, avec, d'un côté, le Gouvernement usant de sa position dominante au Parlement pour promulguer des lois rétrécissant encore l'espace politique et les libertés fondamentales et, de l'autre côté, l'opposition adoptant une position de confrontation avec le Gouvernement. Si on ne remédie pas à cette situation, qui est contraire à l'esprit des accords d'Arusha, la démocratisation du pays pourrait être compromise au moment même où s'amorcent les préparatifs des élections de 2015.

#### **Coopération avec d'autres entités**

153. Le BNUB collabore étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies dans un certain nombre de domaines, notamment les suivants : réforme législative et institutionnelle du secteur judiciaire conformément aux normes internationales; renforcement des capacités institutionnelles et techniques des systèmes judiciaire et pénitentiaire; élaboration et application des politiques, stratégies et plans d'action des institutions et organisations de la société civile chargées de promouvoir et protéger les droits de l'homme; appui à l'établissement et à l'exploitation de mécanismes de justice transitionnelle conformes aux normes internationales et adoption et mise en œuvre d'un programme de protection des victimes et des témoins; appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans stratégiques du Parlement, notamment prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités parlementaires, et de la Cour des comptes; renforcement des institutions chargées de veiller à la transparence dans la gestion des affaires publiques.

154. L'exécution de projets et programmes de réintégration des populations touchées par la guerre, parrainés par le Fonds pour la consolidation de la paix, est

un autre exemple d'initiative globale planifiée et mise en œuvre en étroite collaboration entre le BNUB et les institutions, fonds et programmes des Nations Unies au Burundi.

155. Le BNUB travaille en étroite collaboration avec la MONUSCO, du fait qu'il existe de nombreux liens entre le Burundi et la République démocratique du Congo, notamment la région du Sud-Kivu, et que la MONUSCO utilise Bujumbura pour la relève des contingents. Des informations sont régulièrement échangées au niveau supérieur avec le bureau sous-régional de la MONUSCO à Uvira au sujet des questions de dynamique transfrontière qui concernent les deux missions. Le BNUB collabore aussi étroitement avec le nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs récemment nommé et apporte le soutien nécessaire aux activités liées au Burundi. Le BNUB a également tiré profit de sa participation aux conférences des Chefs de mission organisées pour la région par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale et de l'échange d'informations avec ce bureau.

156. Le BNUB est une mission intégrée en ce sens que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général assume également les fonctions de Coordonnateur résident et de chef de l'équipe de pays des Nations Unies. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement adopté récemment qui sert de cadre stratégique pour l'ensemble du système des Nations Unies au Burundi et, partant, est également le cadre stratégique intégré de la Mission, est un exemple des méthodes de planification communes qui permettent aux organismes des Nations Unies au Burundi de tirer des avantages comparatifs et de renforcer les synergies. En ce qui concerne les activités régulières obligatoires, le BNUB coopère étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies en particulier dans les domaines de la gouvernance, des élections, des droits de l'homme et de la réforme du secteur de la sécurité, comme nous l'avons vu précédemment. Un Groupe de coordination intégré coordonne les activités de relations publiques et médiatiques entre les membres du système des Nations Unies ainsi que les manifestations communes.

157. Le BNUB s'est activement efforcé de conclure et d'appliquer des accords relatifs à la participation aux coûts avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue de mettre en commun les ressources, de réaliser des gains d'efficacité et de réduire les coûts. Ces accords ont porté notamment sur l'établissement d'un budget de sécurité commun, la mise en place de services médicaux intégrés avec l'équipe de pays et l'intégration des capacités en matière d'information. Le dispensaire intégré est naturellement resté pour assurer le traitement d'un plus grand nombre de patients, y compris les membres du personnel des institutions des Nations Unies et tous les ayants-droits à leur charge, le Burundi étant un lieu d'affectation famille autorisée.

158. Le partage et le recouvrement des coûts sont aussi facilités par les efforts déployés par la mission en vue de poursuivre le regroupement des bureaux des Nations Unies au Burundi. En janvier 2013, le Fonds international de développement agricole a rejoint le BNUB, le PNUD, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le HCDH dans les locaux du quartier général de la mission à Bujumbura. Tant l'UNICEF que le FNUAP demandent actuellement des espaces supplémentaires au siège de la mission intégrée.

159. Les activités entreprises par la mission dans le domaine des droits de l'homme ont été grandement facilitées par la poursuite de l'intégration avec le HCDH, qui a permis une utilisation plus stratégique des ressources humaines et financières. Ceci lui a ainsi permis de continuer à mener à travers le pays une gamme complète d'activités

relatives aux droits de l'homme, et notamment à rendre compte des problèmes qui se posaient en la matière et à s'y attaquer, conformément à son mandat.

160. S'agissant de l'appui à la mission sur la base des prescriptions relatives aux taux et aux contributions, le BNUB soutient des projets d'informatique et de communication au Burundi et dans la région des Grands Lacs dans le cadre du programme sur les technologies de l'information et de la communication établi au Centre de services régional à Entebbe. Conformément au principe de régionalisation visant à déléguer certaines tâches relatives aux Finances et aux Ressources humaines au Centre de services régional, la mission a détaché ses services financiers et ses systèmes de paie à Entebbe. Le BNUB continue à bénéficier de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions avec l'amélioration de la fourniture des services reposant sur les technologies de l'information et de la communication, des infrastructures résistantes dans ce domaine, et de l'appui reçu. Avec le début des opérations de la base de soutien logistique de Valence (Espagne), le réseau des technologies de l'information et de la communication de la mission a été restructuré de manière à comprendre à la fois la Base de soutien logistique des Nations Unies et celle de Valence à des fins d'adaptation et de réserve, garantissant ainsi la fiabilité du Service de l'informatique et des communications de la mission. Les nouveaux modules concernant les voyages, la présentation des demandes de remboursement et l'accès aux locaux et la sortie de la mission sont automatisés et reliés à la Base de soutien logistique des Nations Unies et à celle de Valence avec pour résultat une amélioration de l'efficacité et de la productivité des systèmes de séquence des tâches qui fournissent des informations fiables, précises et en temps réel.

### **Résultats obtenus en 2013**

161. Le Gouvernement a continué à renforcer son système de coordination de l'aide et de planification participative. Au premier semestre 2013, il a continué à donner la priorité à la mise en œuvre du Document II de stratégie pour la réduction de la pauvreté et au suivi des engagements pris par les partenaires bilatéraux et multilatéraux à la Conférence des partenaires au développement du Burundi tenue à Genève en octobre 2012. En collaboration avec le PNUD, la Banque mondiale et d'autres partenaires, le BNUB aide les autorités nationales à préparer les deux conférences thématiques de suivi, prévues pour le deuxième semestre 2013, pendant lesquelles il est envisagé d'examiner plus en détails, avec les partenaires, les différents thèmes du Document II de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Suite à une demande du Gouvernement, le BNUB a accepté d'assurer conjointement la présidence de la conférence prévue sur le pilier 1 du Document II de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui porte sur les thèmes de la gouvernance et de la consolidation de la paix. Le BNUB a continué à apporter son concours au Gouvernement pour la planification et le suivi des priorités en matière de construction de la paix telles que reprises dans le Document II, en collaboration avec le PNUD et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ainsi que la Commission de consolidation de la paix. Les activités entreprises pour exécuter les programmes en cours du Fonds pour la consolidation de la paix se sont poursuivies pendant toute la période couverte par le rapport, coordonnées par le PNUD et avec l'appui du BNUB en matière de planification stratégique.

162. Le Gouvernement burundais a poursuivi ses efforts d'encouragement de l'intégration régionale, avec l'appui de l'ONU et d'autres partenaires. La première



réunion de la Communauté économique des pays des Grands Lacs depuis 1994 s'est tenue à Bujumbura en mai 2013, au niveau des Ministres des affaires étrangères. Témoinnant de son engagement à aider à encourager la paix dans la région et au-delà, le Gouvernement a participé activement aux efforts déployés aux niveaux régional et international pour renforcer la consolidation de la paix dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment par le biais du cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, à plusieurs sommets de chefs d'État des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et il a appuyé le mandat de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour la région des Grands Lacs.

163. Le Gouvernement burundais a poursuivi ses efforts de renforcement des structures de bonne gouvernance et des mesures de lutte contre la corruption en soutenant différentes parties prenantes nationales dont les autorités gouvernementales, le système judiciaire et la société civile. La Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, adoptée en octobre 2011, a commencé à donner des résultats concrets bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour assurer pleinement sa mise en œuvre. Le Bureau du Médiateur a joué un rôle de plus en plus important, traitant les plaintes dont il avait été saisi concernant notamment des litiges fonciers, des cas d'abus de pouvoir de l'administration, l'application de jugements et des malversations économiques.

164. S'agissant de la réforme du secteur de la sécurité, les progrès ont été plus lents que prévu, un certain nombre d'activités importantes étant toujours en suspens, en particulier en ce qui concerne le renforcement de la gouvernance et de la surveillance du secteur de la sécurité. Les obstacles juridiques à la réalisation d'une deuxième campagne nationale de désarmement volontaire ont été éliminés fin 2012 et la campagne a été officiellement lancée le 28 mai 2013. Le BNUB a continué de dispenser une formation dans le domaine des droits de l'homme et de la violence sexiste aux agents responsables de la sécurité (police, armée, Services national de renseignements).

165. En mars 2013, le BNUB a organisé un séminaire sur les enseignements tirés des élections qui, pour la première fois, ont réuni tous les partis et intervenants politiques ayant joué un rôle pendant les élections de 2010, en vue de discuter des perspectives du processus électoral de 2015. Le séminaire s'est terminé sur l'adoption des « éléments d'une feuille de route pour les élections de 2015 » et l'engagement de maintenir l'esprit de consultation et de dialogue qui avait prévalu pendant la période de préparation des élections de 2010. Le Ministre de l'intérieur et la Commission Électorale Nationale Indépendante ont organisé un séminaire de suivi en mai 2013 pour examiner le projet de code électoral avec les intervenants et les partis politiques. Cependant, en dépit de ces mesures positives propices à un dialogue politique revigoré, les partis politiques ont continué à se heurter à des difficultés pour organiser les réunions de leurs partisans et, si elles étaient adoptées, plusieurs lois qui restent en suspens dans le processus législatif auraient des incidences négatives sur les libertés d'expression et d'association au Burundi.

166. Aucun résultat concret n'a été obtenu en ce qui concerne l'établissement anticipé de mécanismes de justice transitionnelle. Un projet de loi révisé a été adopté par le Conseil des ministres le 14 novembre et transmis au Parlement pour révision et adoption. Un projet de loi sur la Commission Vérité et réconciliation reste en attente au Parlement. Le BNUB et le HCDH ont poursuivi leurs

consultations avec les intervenants nationaux et internationaux sur la nécessité d'harmoniser le projet de loi avec les normes internationales et les meilleures pratiques pertinentes et de le concilier avec les attentes nationales, notamment en présentant des observations sur ce projet au Président de l'Assemblée nationale le 27 décembre 2012. En avril 2013, en collaboration avec les Ministères de la justice et de la sécurité et avec l'appui de partenaires internationaux, le BNUB a organisé un atelier sur la protection des témoins et des victimes.

167. Au cours du premier semestre 2013, le BNUB a poursuivi ses activités de lobbying et de défense des droits de l'homme par de multiples voies, notamment des séances régulières d'informations actualisées aux partenaires internationaux du Burundi à Bujumbura. Le suivi d'affaires spécifiques a été assuré par des réunions bimensuelles régulières avec les autorités concernées et des réunions avec les organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme. Le BNUB a également continué d'organiser des activités de sensibilisation des forces de sécurité et des autorités gouvernementales dans les régions. Il a aussi continué à présenter des observations sur des lois spécifiques pertinentes par rapport aux obligations du Burundi découlant des instruments internationaux des droits de l'homme, par exemple un nouveau projet de loi sur la presse dont certaines dispositions pourraient être jugées en contradiction avec ces obligations internationales. Le BNUB a également poursuivi ses travaux en matière de sensibilisation et de renforcement des capacités du personnel des médias, en particulier sur des thèmes tels que la liberté des médias et les normes professionnelles applicables aux journalistes.

168. Suite à l'adoption de la stratégie sectorielle du Ministère de la justice, le BNUB a collaboré étroitement avec le Ministère et d'autres partenaires concernés pour préparer une conférence ouverte et sans exclusive, les « États généraux de la justice », ayant pour objectif d'aider à définir la voie à suivre dans le secteur de la justice à l'aide de contributions de toutes les parties concernées. Le système judiciaire se heurte encore à des obstacles de taille, comme le prouve l'absence de suivi judiciaire dans la majorité des récentes affaires de violations graves des droits de l'homme. Dans le cadre de l'appui global que le BNUB et le HCDH apportent au secteur de la justice, la priorité a été donnée au renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire et de la responsabilisation des magistrats.

#### **Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2014**

169. Sur la base du mandat précisé ci-dessus, en 2014 les activités prioritaires du BNUB seront les suivantes :

*Renforcement des capacités des institutions publiques afin de garantir un système de planification participative et d'assurer la bonne gouvernance aux fins de la consolidation de la paix et de la croissance économique*

170. Le BNUB continuera à apporter un appui aux institutions nationales dans la mise en œuvre des stratégies essentielles, y compris le nouveau Document II de stratégie pour la réduction de la pauvreté. En appuyant la mise en œuvre de la stratégie du Burundi en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, le BNUB continuera à travailler en étroite collaboration avec le Parlement, le Ministère chargé de la bonne gouvernance et la Brigade anti-corruption afin de renforcer les pratiques de bonne gouvernance et la

responsabilisation du Gouvernement. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Banque mondiale et le FMI, le BNUB établira les priorités de la mise en œuvre des stratégies et politiques d'amélioration de la gestion des finances publiques et du développement durable, en s'intéressant en particulier à la consolidation de la paix et aux besoins spécifiques des plus vulnérables.

*Promotion d'un véritable dialogue politique, de la réconciliation nationale et de la justice transitionnelle*

171. Le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe continueront de s'employer à renforcer la régularité et la qualité du dialogue politique au Burundi, en travaillant en étroite collaboration avec toutes les parties concernées principales, et en particulier en vue de l'instauration d'un climat propice, de liberté et d'ouverture en prévision des élections de 2015. Le BNUB s'emploiera avec le Gouvernement à assurer le fonctionnement efficace et ininterrompu d'une presse libre et de la société civile. Il aidera aussi le Gouvernement à renforcer l'environnement politique participatif dans lequel tous les intervenants, notamment les partis politiques, la société civile et les citoyens pourront contribuer au processus démocratique par un véritable dialogue politique et social. Dans la même veine, le BNUB continuera aussi à aider à promouvoir des mécanismes de réconciliation nationale, notamment en apportant l'appui approprié à la Commission Vérité et réconciliation proposée.

*Renforcement de l'indépendance et de l'efficacité de l'appareil judiciaire, des mécanismes de défense des droits de l'homme et du système pénitentiaire*

172. Le BNUB appuiera les activités que le Gouvernement mènera pour promouvoir le respect des droits de l'homme et pour renforcer l'administration, l'indépendance et la responsabilisation des systèmes judiciaire et pénitentiaire. Le BNUB continuera de lutter contre l'impunité et de défendre les droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels.

173. Avec le mandat que lui a donné le Conseil de sécurité par sa résolution [2090 \(2013\)](#) et en vue des élections imminentes de 2015, les principales hypothèses retenues aux fins des prévisions pour l'établissement du budget de 2014 sont les suivantes : a) la consolidation de la paix continue de progresser et le Gouvernement burundais appuie la présence continue de la mission et/ou y consent; b) en février 2014, le Conseil de sécurité prolonge le mandat du Bureau en maintenant les niveaux actuels d'activités stratégiques et de programmes, ce qui nécessitera un budget adéquat d'appui de toutes les activités obligatoires en 2014 et laisse ouverte la possibilité d'entreprendre de nouvelles tâches additionnelles liées à un soutien électoral plus fort en 2015; c) le BNUB continue de donner la priorité aux efforts déployés pour maîtriser les dépenses et mettre à profit toutes les possibilités de prendre des mesures d'efficacité, de revoir les priorités en matière d'allocation des ressources et de conclure des accords de partage des coûts.

174. Les objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et la mesure des résultats sont indiqués ci-après.

Tableau 20

**Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats****Objectif :** Promouvoir le développement socioéconomique et la stabilité au Burundi**Composante 1 :** Renforcer les capacités des institutions publiques afin de garantir un système de planification participative et d'assurer la bonne gouvernance aux fins de la consolidation de la paix et du développement socioéconomique

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Les grandes institutions publiques ont les moyens de mettre en place un système participatif de planification et de coordination de la croissance économique qui tient compte des impératifs de consolidation de la paix	<p>a) i) Nombre d'institutions qui participent aux processus de planification stratégique nationale (organisations de la société civile, associations communautaires locales)</p> <p><i>Mesure des résultats</i> Effectif 2012 : 2 Estimation 2013 : 3 Objectif 2014 : 3</p> <p>ii) Réunions régulières de groupes sectoriels (notamment Gouvernement, partenaires internationaux et ONU), pour planifier et coordonner l'exécution des activités relevant du Document II de stratégie pour la réduction de la pauvreté</p> <p><i>Mesure des résultats</i> Effectif 2012 : tenue de 4 réunions annuelles en moyenne par groupe Estimation 2013 : tenue de 6 réunions annuelles en moyenne par groupe Objectif 2014 : tenue de 12 réunions annuelles en moyenne par groupe</p>

*Produits*

- Conseils au Comité national de coordination des aides du Gouvernement sur la base de réunions mensuelles et de communications écrites afin d'assurer effectivement le suivi de la Conférence de Genève en 2012
- Conseils au Gouvernement sur la base de réunions mensuelles et de communications écrites au sujet de la mise en œuvre du Document II de stratégie pour la réduction de la pauvreté, y compris coordination des travaux des Groupes Sectoriels entrepris au titre de la composante 1 du Document II et besoins connexes de mobilisation de ressources
- 2 ateliers axés sur le développement socioéconomique des femmes et des jeunes organisés avec le Gouvernement, des partenaires internationaux et la société civile en vue de hiérarchiser les interventions à l'échelon provincial
- Conseils au Gouvernement sur la base de réunions mensuelles et d'ateliers biannuels pour la mise en œuvre de la stratégie nationale relative à la réintégration des populations touchées par la guerre (notamment rapatriés, personnes déplacées et ex-combattants démobilisés) et programmes connexes

**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

b) Amélioration de la gouvernance démocratique et de la responsabilisation (aux niveaux national et local)

b) i) Nombre de questions orales adressées aux membres du Gouvernement par le Parlement

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 24

Estimation 2013 : 15

Objectif 2014 : 20

ii) Nombre de plaintes pour corruption transmises au Procureur général de la République portées devant la Cour anticorruption par la Brigade anticorruption

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 156

Estimation 2013 : 100

Objectif 2014 : 200

iii) Nombre de cas de sanctions liées à la liberté de la presse ou au comportement professionnel prononcées contre des organismes de médias

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 5

Estimation 2013 : 2

Objectif 2014 : 0

iv) Proportion des sièges occupés par des femmes au Parlement et dans les organes électifs et nominatifs à tous les niveaux

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 32 % des membres de l'Assemblée nationale, 46 % des membres du Sénat, 35 % des ministres, 5,8 % des gouverneurs de province et 32,5 % des administrateurs communaux

Estimation 2013 : 32 % des membres de l'Assemblée nationale, 46 % des membres du Sénat, 35 % des ministres, 5,8 % des gouverneurs de province et 32,5 % des administrateurs communaux

Objectif 2014 : 32 % des membres de l'Assemblée nationale, 46 % des membres du Sénat, 35 % des ministres, 5,8 % des gouverneurs de province et 32,5 % des administrateurs communaux

*Produits*

- Conseils aux organisations de la société civile concernées par les problèmes de bonne gouvernance sur la base de réunions mensuelles et dans le cadre de 2 ateliers pour les sensibiliser à la lutte contre la corruption
- Conseils à la Brigade anti-corruption sur la base de réunions mensuelles et 2 ateliers de sensibilisation à l'intention de son personnel

- 3 ateliers de sensibilisation à l'intention de 150 journalistes et spécialistes des médias sur des questions d'éthique, de déontologie et de promotion de la liberté de la presse
- Conseils au Ministère chargé de la bonne gouvernance sur la base de réunions mensuelles et de communications écrites sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale de bonne gouvernance
- Conseils au Bureau du Médiateur sur la base de réunions bimensuelles et de 2 ateliers de formation à l'intention de son personnel en matière de règlement des conflits
- Conseils au Parlement sur la base de réunions bimensuelles, de notes et de lettres au sujet de la révision ou de la création de cadres juridiques sur des sujets liés à la gouvernance, au dialogue politique et aux droits de l'homme
- Conseils au Parlement dans le cadre de 1 atelier de formation à l'intention de femmes parlementaires et d'élues locales

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**


---

c) Meilleure intégration du Burundi dans les organisations régionales et sous-régionales

c) i) Nombre de textes de loi conformes aux directives de la Communauté d'Afrique de l'Est

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 10

Estimation 2013 : 15

Objectif 2014 : 15

ii) Nombre d'initiatives régionales et sous-régionales dont le Burundi a bénéficié

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 4

Estimation 2013 : 4

Objectif 2014 : 4

---

*Produits*

- Conseils au Gouvernement sur la base de réunions mensuelles pour l'organisation de 2 réunions consultatives sur des questions d'intégration régionale
- Conseils aux ministères chargés des questions d'intégration régionale (Ministère chargé des affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est, Ministère des relations extérieures et du commerce) sur la base de réunions mensuelles et dans le cadre de 10 ateliers, en vue de soutenir la hiérarchisation et la mise en œuvre d'initiatives concrètes sur l'intégration régionale
- Conseils au Gouvernement sur la base de réunions mensuelles et dans le cadre de 6 ateliers pour la mise en œuvre de la stratégie nationale d'intégration régionale

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**


---

d) Amélioration du professionnalisme des forces de sécurité (police, militaire et Service de renseignements)

d) i) Élaboration et mise en œuvre de la Stratégie nationale de sécurité

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : préparation du projet de stratégie

Estimation 2013 : adoption de la stratégie par les autorités nationales

Objectif 2014 : mise en œuvre de la stratégie

ii) Nombre de membres de la police, de l'armée et du Service de renseignements ayant reçu une formation dans les domaines des pratiques professionnelles, des droits de l'homme et de la violence sexiste

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 600 membres de plus

Estimation 2013 : 400 membres de plus

Objectif 2014 : 1 000 membres de plus

iii) Pourcentage d'armes de la police et de l'armée certifiées et enregistrées

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 64 % des armes de la Police nationale du Burundi et 100 % de celles de la Force de défense nationale

Estimation 2013 : 73 % des armes de la Police nationale du Burundi et 100 % de celles de la Force de défense nationale

Objectif 2014 : 95 % des armes de la Police nationale du Burundi et 100 % de celles de la Force de défense nationale

---

*Produits*

- Conseils au Gouvernement sur la base de réunions mensuelles et dans le cadre de 1 atelier ainsi que de communications écrites pour l'élaboration de la Stratégie nationale de sécurité
- 3 ateliers de formation à l'intention de 1000 membres des forces de défense et de sécurité (police, armée, Service national de renseignements) dans les domaines des droits de l'homme et de la déontologie
- Conseils à la Commission nationale permanente de lutte contre les armes légères et de petit calibre sur la base de réunions mensuelles en vue de la préparation de la deuxième campagne de désarmement volontaire et sur les efforts en cours pour désarmer les civils
- Conseils aux Commissions du Sénat pour la sécurité et la défense et à l'Assemblée nationale respectivement, sur la base de réunions mensuelles et de communications écrites, au sujet du renforcement des mesures de surveillance civile du secteur de la sécurité
- Conseils au Gouvernement sur la base de réunions mensuelles au sujet de l'enregistrement et de la certification des armes de l'armée et de la police

---

**Composante 2 : Promotion du dialogue politique, de la réconciliation nationale et de la justice transitionnelle**

**Réalisations escomptées**

**Indicateurs de succès**

e) Amélioration des mécanismes de dialogue politique et social et de réconciliation nationale e) i) Nombre de réunions tenues entre le Gouvernement et la société civile

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 2

Estimation 2013 : 4

Objectif 2014 : 6

ii) Nombre de réunions tenues entre le Gouvernement et les partis politiques

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 6

Estimation 2013 : 7

Objectif 2014 : 10

iii) Pourcentage des cas de litiges fonciers traités par la Commission nationale des terres et autres biens, par rapport à tous les cas qui lui ont été soumis

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 62 %

Estimation 2013 : 70 %

Objectif 2014 : 80 %

---

*Produits*

- Conseils aux autorités nationales pour l'organisation de 4 réunions diversifiées de tous les partis politiques enregistrés et autres intervenants politiques
- Conseils sur la base de réunions bihebdomadaires à tous les intervenants politiques, notamment dirigeants des partis, fonctionnaires de l'État et acteurs politiques, au sujet de la promotion du dialogue et du règlement pacifique des différends à l'approche des élections de 2015
- 3 séminaires pour des fonctionnaires locaux, des représentants de la société civile, des groupes de femmes, des groupes de jeunes et des représentants des partis politiques, afin de les sensibiliser à la paix et à la réconciliation à travers tout le pays

---

**Réalisations escomptées**

**Indicateurs de succès**

f) Garantie d'un environnement propice, libre et ouvert à l'approche des élections de 2015

f) i) Adoption et application du nouveau Code électoral

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 0

Estimation 2013 : 1 (adoption du nouveau Code électoral)

Objectif 2014 : 1 (application du nouveau Code électoral)

ii) Nombre de réunions des principaux partis politiques non représentés au Gouvernement tenues en dehors de la capitale

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 0

Estimation 2013 : 31

Objectif 2014 : 60

---

*Produits*

- Conseils à la Commission électorale nationale indépendante et à d'autres intervenants nationaux concernés sur la base de réunions mensuelles au sujet de l'élaboration et de l'application du Code électoral révisé



- Conseils aux autorités nationales concernées sur la base de réunions mensuelles au sujet des mesures et activités propres à créer un environnement politique qui permette la tenue d'élections libres et régulières
- 1 atelier de sensibilisation à l'environnement politique à l'intention des partis politiques

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**

g) Mise en place et activation de mécanismes de justice transitionnelle conformes aux normes internationales

g) Mécanismes de justice transitionnelle (Commission Vérité et réconciliation et tribunal spécial)

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : aucun

Estimation 2013 : 1 (adoption de la loi et établissement de la Commission Vérité et réconciliation)

Objectif 2014 : 1 (fonctionnement de la Commission Vérité et réconciliation)

---

**Produits**

- Conseils aux mécanismes de justice transitionnelle et aux autorités nationales concernées sur la base de réunions et de communications écrites tous les deux mois au sujet des enquêtes sur les principales violations des droits de l'homme commises par le passé, notamment l'identification de leurs auteurs
- Conseils aux mécanismes de justice transitionnelle et aux autorités nationales compétentes sur la base de réunions et de communications écrites tous les deux mois au sujet de l'enregistrement et du traitement des plaintes, des témoignages des victimes et des preuves des violations des droits de l'homme commises par le passé
- Conseils aux partenaires locaux sur la base de réunions bimensuelles, de communications écrites, de séances de formation et d'ateliers afin d'améliorer la sensibilisation du public à la création et au fonctionnement de la Commission Vérité et réconciliation
- Organisation de 2 mois de formation à l'intention des nouveaux fonctionnaires des services judiciaires concernant l'administration des tribunaux, l'éthique professionnelle et la conduite des procès
- Conseils aux autorités nationales, par écrit et oralement, sous forme de directives sur la base de réunions mensuelles en vue de la création et du maintien d'une base de données sur la justice transitionnelle

---

**Composante 3 :** Renforcer l'indépendance et l'efficacité de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire et faire respecter davantage les droits de l'homme

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**

h) Progrès dans le respect des droits de l'homme au Burundi

h) i) Augmentation du pourcentage de cas de violence sexiste traités (par rapport au nombre total d'affaires portées en justice)

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 65 %

Estimation 2013 : 70 %

Objectif 2014 : 75 %

ii) Nombre de cas de violation des droits de l'homme signalés (exécution extrajudiciaires, torture et mauvais traitements)

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 126

Estimation 2013 : 140

Objectif 2014 : 100

iii) Augmentation du pourcentage de cas bien établis d'exécutions extrajudiciaires, de torture et de mauvais traitements portés en justice

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 45 %

Estimation 2013 : 80 %

Objectif : 2014 : 90 %

*Produits*

- Formation de 15 formateurs militaires, capables de former au moins 100 militaires de plus dans les régions
- Formation de 20 formateurs de la société civile, capables de former 80 autres collègues dans les régions
- Formation de 300 membres des services de police dans le domaine des normes du droit international des droits de l'homme et des mesures de prévention de la violence sexiste
- Conseils et assistance fournis sur la base de réunions bimensuelles, de la coordination de l'aide financière et technique internationale et de communications écrites, au sujet du fonctionnement de la Commission nationale indépendante sur les droits de l'homme
- Conseils fournis aux parties nationales concernées au sujet du suivi de cas spécifiques, sur la base de communications écrites et de réunions bihebdomadaires avec des agents de la police nationale, de l'armée, des services de sécurité, des fonctionnaires des ministères concernés, de la Commission nationale indépendante sur les droits de l'homme et des partenaires de la société civile
- Conseils fournis aux autorités nationales, notamment le Service judiciaire, sur la base de réunions hebdomadaires et de communications écrites, au sujet de l'application du droit existant sur la violence sexiste
- Conseils fournis au Gouvernement sur la base de réunions mensuelles pour l'élaboration et la présentation de rapports initiaux et périodiques sur l'application des traités internationaux, notamment l'établissement d'un comité permanent chargé de la préparation et de la présentation des rapports

**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

i) Amélioration de l'administration de la justice, y compris de son indépendance et de sa responsabilité

i) i) Nombre de magistrats bénéficiant d'une formation spécialisée

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 143

Estimation 2013 : 196

Objectif 2014 : 120

ii) Mise en œuvre du programme national sur l'aide juridictionnelle aux groupes marginalisés, dont les femmes et les enfants

*Mesure des résultats*

Réel 2012 : élaboration de la loi sur l'aide  
juridictionnelle

Estimation 2013 : adoption de la loi sur l'aide  
juridictionnelle

Objectif 2014 : élaboration d'un plan de  
mobilisation des ressources et début de la mise  
en œuvre de la loi

iii) Réduction du nombre de cas de détention  
préventive

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 4025 (56 % de la population  
pénitentiaire totale)

Estimation 2013 : 4 200 cas de détention préventive

Objectif 2014 : 4 000 cas

iv) Réduction du pourcentage de décisions infirmées  
en appel

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : réduction de 36,5 % des décisions  
infirmées en appel dans 4 juridictions pilotes

Estimation 2013 : réduction de 30 % des décisions  
infirmées en appel dans 4 juridictions pilotes

Objectif 2014 : réduction de 25 % des décisions  
infirmées en appel dans 4 juridictions pilotes

v) Diminution de la surpopulation des prisons

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 6 421 détenus dans 11 prisons

Estimation 2013 : 7 500 détenus dans 11 prisons

Objectif 2014 : 7 000 détenus dans 11 prisons

*Produits*

- Conseils au Gouvernement sur la base de 8 réunions avec les homologues nationaux et de 8 séances de soutien avec des magistrats en vue de diminuer le nombre de décisions de justice infirmées en appel dans 4 juridictions pilotes (Kirundo, Muyinga, Ngozi et Kayanza)
- Conseils au Gouvernement, sur la base de réunions et de communications écrites, pour l'organisation d'un stage de formation de 2 mois en matière d'administration des tribunaux, de déontologie et de conduite de poursuites à l'intention de nouveaux fonctionnaires du système judiciaire (procureurs, administrateurs de maisons d'arrêt, greffiers d'audience)
- Formation de 120 magistrats en matière d'administration de la justice
- Conseils techniques aux homologues nationaux sur la base de réunions trimestrielles et d'activités de plaidoyer menées dans le cadre de 2 ateliers et 1 activité de sensibilisation pour la mise en place d'un cadre officiel de protection des victimes et des témoins
- Conseils pour la rédaction et l'approbation d'un guide de l'utilisateur sur l'inspection des tribunaux, sur la base de 4 réunions

- Conseils fournis sur la base de réunions trimestrielles avec les autorités judiciaires et le Ministère de la justice au sujet des procédures de mise en liberté de personnes détenues arbitrairement ou illégalement
- Appui au Parquet pour la conduite de 3 inspections annuelles de tribunaux d'instance

### Facteurs externes

175. Les objectifs devraient être atteints et les réalisations escomptées menées à bien à condition que : a) la communauté internationale maintienne son engagement au Burundi et lui apporte le soutien politique et financier nécessaire pour renforcer les capacités du pays en matière de programmes de réforme et lui permettre de prendre des initiatives de consolidation de la paix déterminantes; b) la situation socioéconomique et politique ainsi que dans le domaine de la sécurité soit propice à l'exécution du mandat du BNUB; c) les institutions clés fonctionnent de manière efficace et efficiente.

### Prévisions de dépenses (budget ordinaire)

Tableau 21

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014		Total des besoins pour 2013	Variation 2013-2014
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Dépenses non renouvelables	Total		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	200,2	203,5	(3,3)	104,0	–	104,0	–
Personnel civil	21 934,3	22 769,4	(835,1)	9 850,7	–	10 297,3	(446,6)
Dépenses opérationnelles	10 883,1	10 480,6	40,5	5 001,1	–	5 185,4	(184,3)
<b>Total</b>	<b>33 017,6</b>	<b>33 453,5</b>	<b>(435,9)</b>	<b>14 955,8</b>	<b>–</b>	<b>15 586,7</b>	<b>(630,9)</b>

Tableau 22

#### Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Sous-total de sécurité	Service mobile/Service de sécurité	Agents des Services généraux	Total personnel international	Administrateur recruté au plan national	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	–	1	1	1	3	15	9	–	30	23	–	53	14	51	5	123
Effectif proposé pour 2014	–	1	1	1	3	15	9	–	30	22	–	52	15	51	5	123
<b>Variation</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

176. Pour l'exercice biennal 2012-2013, la mission prévoit un dépassement de 835 100 dollars au titre des dépenses afférentes au personnel civil en raison de l'augmentation des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international du fait de traitements moyens supérieurs à ceux inscrits au budget pour les différentes catégories de personnel. De plus, les taux de vacance de postes de 9,8 et 6,4 % en 2012 et 2013, inférieurs aux 15 et 7,5 % prévus, ont eu pour conséquence une augmentation des dépenses. L'augmentation relative au personnel recruté sur le plan international est en partie contrebalancée par une diminution des besoins relatifs au personnel recruté sur le plan national, les barèmes de salaire étant inférieurs à ceux prévus au budget, ainsi que par des dépenses moins élevées pour les Volontaires des Nations Unies résultant essentiellement d'un taux réel de vacance de postes de 20 % par rapport à celui de 5 % prévu dans le budget de 2013.

177. En ce qui concerne les dépenses opérationnelles pour l'exercice 2012-2013, la mission prévoit une diminution globale des dépenses de 402 300 dollars due essentiellement à la réduction de l'appui de la MONUSCO pour les transports aériens et à une baisse des dépenses de communications imputable à la réduction du nombre de pylônes de télécommunications et d'activités de vulgarisation de l'information par rapport aux prévisions.

178. Les prévisions de dépenses du BNUB, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013, d'un montant de 14 955 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel), permettront de couvrir les traitements d'un conseiller militaire et d'un conseiller pour les questions de police (104 000 dollars), les traitements, dépenses communes de personnel et indemnités du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national et des Volontaires des Nations Unies (9 850 700 dollars), ainsi que les dépenses au titre des consultants (74 600 dollars), des voyages (420 500 dollars), des installations et infrastructures (2 063 700 dollars), des transports terrestres (383 500 dollars), des transports aériens (84 800 dollars), des communications (1 024 000 dollars), des technologies de l'information (479 700 dollars), des fournitures médicales (211 800 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (258 500 dollars).

179. La mission propose de reclasser un poste de fonctionnaire du Service de sécurité du Service mobile en un poste d'administrateur recruté sur le plan national afin de tenir compte de la réorganisation des services d'information en matière de sécurité et du Groupe de la coordination à la Section de la sécurité. Suite au reclassement proposé, le groupe comprendra un agent du Service mobile, un administrateur recruté sur le plan national et deux agents locaux et sera effectivement en mesure de conserver le même niveau de compétences en matière d'analyse et d'information qu'en 2013.

180. La diminution des besoins de 446 600 dollars de 2013 à 2014 au titre des dépenses afférentes au personnel civil est imputable au reclassement d'un poste du Service mobile en un poste d'administrateur recruté sur le plan national et à une diminution de 4,5 % des indemnités de poste, de 2013 à 2014. De plus, la diminution des dépenses s'explique également par la baisse des rémunérations du personnel recruté sur le plan national résultant de la dépréciation du franc burundais. Ces diminutions sont en partie contrebalancées par la baisse du taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan international qui est passé de 7,5 % en 2013 à 5 % en 2014 entraînant une augmentation des traitement et des dépenses communes de personnel.

181. La diminution de 184 300 dollars des crédits demandés pour les dépenses opérationnelles est essentiellement imputable à la baisse du montant estimatif des coûts de communication résultant de la réduction de la location du transpondeur et du nombre de pylônes de télécommunications et de postes téléphoniques. De plus, la mission aura moins de besoins en matière de services d'information à l'appui de ses activités de programmation. Ses dépenses d'infrastructures et installations diminueront aussi du fait qu'il n'y a pas de construction prévue. Les autres réductions s'expliquent par la diminution des frais de location de matériel de bureau, moins de photocopieurs, et des frais bancaires sur la base des prévisions de dépenses pour 2013.

#### **Ressources extrabudgétaires**

182. Il n'y a pas de ressources extrabudgétaires prévues pour le BNUB en 2014.

### **H. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban**

*(8 750 600 dollars)*

#### **Historique, mandat et objectif**

183. La situation régnant dans le sud du Liban après le retrait des Forces de défense israéliennes en mai 2000 se caractérisait par une très forte instabilité politique et un risque de poursuite du conflit entre Israël et le Liban. Le Secrétaire général a établi le Bureau du Représentant personnel du Secrétaire général pour le sud du Liban en août 2000 afin d'appuyer les efforts déployés au niveau international en vue de maintenir la paix et la sécurité dans cette région du pays. En octobre 2005, il a élargi le mandat du Bureau à la coordination de toutes les activités politiques des Nations Unies au Liban, tout en maintenant son mandat relatif à la paix et à la sécurité dans le sud du Liban.

184. Le conflit de juillet 2006 entre le Liban et Israël a plongé le Liban dans des difficultés politiques, sécuritaires, socioéconomiques et de développement encore plus grandes. Durant le conflit, le Bureau du Représentant personnel a travaillé en étroite coopération avec le Gouvernement libanais, les partis politiques concernés et la communauté internationale pour élaborer un cadre politique visant à mettre fin aux hostilités, à promouvoir un climat propice au maintien de la cessation des hostilités et, à terme, à instaurer un cessez-le-feu. Étant donné que l'intensification des activités de l'ONU au Liban depuis 2006 nécessitait une meilleure coordination interne et afin que l'Organisation soit mieux à même de fournir un appui coordonné et efficace dans tous ses domaines de compétence, le Secrétaire général a nommé en 2007 un coordonnateur spécial pour le Liban.

185. Le Coordonnateur spécial pour le Liban est le plus haut responsable de l'ONU en ce qui concerne l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité. Il coordonne les activités que l'équipe de pays des Nations Unies mène avec le Gouvernement libanais, la communauté internationale des donateurs et les institutions financières internationales, conformément aux objectifs généraux de l'ONU concernant le Liban. Le Bureau du Coordonnateur spécial fournit des orientations politiques à l'équipe de pays des Nations Unies et à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), institutionnalise des relations de travail

étroites et met en place des mécanismes propres à favoriser des consultations régulières et des échanges d'informations et à améliorer la coordination et la complémentarité des activités de l'Organisation. Le Coordonnateur spécial est par ailleurs le représentant du Secrétaire général auprès du Gouvernement libanais, de tous les partis politiques et des diplomates en poste au Liban.

186. En sa qualité de plus haut responsable de l'Organisation chargé de dialoguer avec les représentants diplomatiques des pays qui appuient le développement financier et socioéconomique du Liban, le Coordonnateur spécial, épaulé par son adjoint, contribue largement à plaider en faveur de la poursuite de l'aide internationale au Liban. Le Coordonnateur spécial adjoint, qui est également le Coordonnateur résident des Nations Unies, est chargé de la planification et de la coordination des activités opérationnelles de développement des Nations Unies au Liban. À l'origine, le mandat du Coordonnateur spécial adjoint pour le Liban, mis au point par le Département des affaires politiques, le Bureau de la coordination des activités de développement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, et le PNUD, ne prévoyait pas que celui-ci fasse office de coordonnateur de l'action humanitaire. Toutefois, au vu de la situation d'urgence survenue en République arabe syrienne et de l'incidence qu'elle a eue sur le Liban en 2012, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a créé cette fonction et nommé le Coordonnateur spécial adjoint Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Liban.

187. L'instabilité de la situation politique au Liban continue de justifier la mission de bons offices et l'appui du Bureau du Coordonnateur spécial en particulier et de l'ONU en général. Il est indispensable que l'ONU y maintienne une présence politique afin d'appuyer le Liban et la communauté internationale dans les efforts qu'ils déploient pour régler pacifiquement les différends politiques. L'appui politique et diplomatique de l'Organisation devra être maintenu pour permettre au Liban, à Israël et aux principaux États de la région de passer de l'arrêt des hostilités dans le sud du Liban à un cessez-le-feu permanent et à un règlement à long terme du conflit, qui contribuera à l'instauration d'une stabilité et d'une sécurité durables dans cette région du pays.

188. Sur la base des quatre déclarations de presse publiées le 19 juillet 2012 (SC/10712), le 19 octobre 2012 (SC/10799), le 14 mars 2013 (SC/10941) et le 9 juillet 2013 (SC/11055), le Conseil de sécurité a publié, le 10 juillet 2013, une déclaration de la présidente (S/PRST/2013/9) dans laquelle il soulignait aussi qu'il importait de respecter pleinement la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance politique du Liban et insistait sur la nécessité pour les parties de continuer à collaborer avec le Coordonnateur spécial et la FINUL pour se concentrer à nouveau sur l'objectif d'un cessez-le-feu permanent et de réfléchir de façon constructive aux moyens de résoudre toutes les questions laissées en suspens dans l'application de la résolution 1701 (2006) et des autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Face à l'impact de plus en plus évident de la crise syrienne sur la stabilité et la sécurité du Liban, le Conseil souligne, entre autres, qu'il est nécessaire d'apporter un soutien international fort et coordonné au Liban pour l'aider à continuer de faire face aux multiples problèmes de sécurité et de stabilité qu'il connaît actuellement.

**Coopération avec d'autres entités**

189. L'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité incombant à la fois au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et à la FINUL, ces deux entités doivent agir en étroite coopération. Elles se complètent mutuellement dans l'action qu'elles mènent avec les parties. Conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation stratégique, le Bureau du Coordonnateur spécial et la Force travaillent en étroite coopération en vue de régler certaines questions transversales visées dans la résolution 1701 (2006), telles que la gestion des frontières, l'appui aux forces armées libanaises, l'extension du contrôle de l'État libanais à tout le territoire du pays, le respect de la souveraineté territoriale du Liban, la prévention des hostilités entre le Liban et Israël, ainsi que l'instauration d'une solution à long terme entre les deux pays.

190. Conformément aux progrès accomplis pour mieux intégrer les activités des Nations Unies au Liban, le Bureau du Coordonnateur spécial a multiplié les contacts et renforcé ses relations avec les autres organismes des Nations Unies présents dans le pays afin d'assurer au Liban un appui coordonné et efficace. Ces contacts ont permis d'accroître les échanges d'informations et d'améliorer la coordination des politiques; ils ont eu lieu principalement (mais pas exclusivement) dans le cadre des réunions de l'équipe de pays des Nations Unies, auxquelles participait la FINUL. Le Coordonnateur spécial s'efforce également de renforcer l'échange d'informations entre les représentants de la communauté internationale au Liban.

191. Sur la base des prévisions actuelles de plus d'un million de réfugiés syriens au Liban début 2014, la situation humanitaire exigera des Nations Unies au Liban des interventions plus nombreuses et une meilleure coordination. En même temps, le Bureau du Coordonnateur spécial continuera à travailler de manière intégrée avec les autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies et la FINUL. Il s'agit notamment d'efforts conjoints afin de consolider le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Liban pour la période 2015-2019. Il est prévu que ce nouveau plan-cadre sera terminé et lancé conjointement avec le Gouvernement libanais (Conseil pour la reconstruction et le développement) pendant le premier semestre 2014.

192. Sous la direction du Coordonnateur spécial et du Coordonnateur spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires, l'ONU continuera à coordonner son assistance socioéconomique présente et à long terme, notamment par la tenue de réunions régulières de l'équipe de pays des Nations Unies et de réunions ad hoc à l'échelon supérieur au sujet de la stratégie. Par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur résident/Coordonnateur humanitaire, le plan de secours pour le Liban sera actualisé tous les six mois en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de la FINUL. Le Coordonnateur spécial continuera à soutenir les institutions humanitaires des Nations Unies, le cas échéant, en matière de plaidoyer. Lui-même, son adjoint et le personnel du Bureau continueront à entreprendre des missions sur le terrain afin d'évaluer la situation humanitaire et les interventions nécessaires.

193. En étroite coordination avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, le Coordonnateur spécial participe à l'établissement des rapports du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. En étroite collaboration avec le



Département des affaires politiques, il établit des documents analytiques, des notes d'information et des aide-mémoire pour les réunions que le Secrétaire général tient avec divers interlocuteurs sur la situation au Liban et sur certaines questions concernant spécifiquement le mandat du Bureau. Il s'entretient régulièrement avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de toutes les grandes questions de politiques et d'organisation touchant le Liban.

194. L'Équipe spéciale intégrée pour le Liban établie au Siège continue de tenir régulièrement des réunions auxquelles participent le Bureau et des membres de l'équipe de pays, pour échanger des informations, planifier des activités conjointes et élaborer des stratégies communes.

195. Sur la base des travaux effectués en 2013, le Bureau continuera à renforcer la complémentarité des programmes entre l'équipe de pays des Nations Unies et la FINUL, en particulier dans les domaines de la gestion de l'environnement, de l'emploi, des jeunes et de la protection des civils.

196. Le Bureau profite de la présence d'autres organismes et missions des Nations Unies. En vertu d'un mémorandum d'accord conclu avec la FINUL, celle-ci lui fournit un appui dans les domaines des finances, des achats, du génie, des communications, des services médicaux, des transports et de la logistique. Il reçoit également l'appui d'autres organismes des Nations Unies, à savoir le PNUD pour les services de sécurité de l'information, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale pour les services médicaux et l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour les petits travaux d'entretien de ses véhicules officiels.

197. Le Bureau du Coordonnateur spécial a apporté son appui à d'autres missions des Nations Unies dans la région par le détachement de personnel, ainsi que par la mise à disposition de véhicules et autres matériels. Le Département de l'appui aux missions lui fournit une assistance sur les plans administratif et logistique.

### **Résultats obtenus en 2013**

198. Pendant toute l'année 2013, la situation concernant la cessation des hostilités entre le Liban et Israël et le sud du Liban est généralement restée stable. Dans le cadre de l'application des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation stratégique de la FINUL, le Bureau du Coordonnateur spécial et la FINUL ont approfondi leurs relations de travail. Le Bureau a participé à des réunions tripartites et a eu de nombreux contacts avec l'ensemble des parties en vue de renforcer les efforts de maintien de la stabilité sur la Ligne bleue. De plus, la coordination et les initiatives communes du Bureau et de l'équipe de pays des Nations Unies ont été largement renforcées par des réunions régulières de groupes de travail thématiques et des travaux conjoints dans les domaines tels que la gestion de l'environnement et le chômage des jeunes dans le sud du pays.

199. En outre, le Bureau du Coordonnateur spécial s'est employé très activement à engager des échanges avec l'ensemble des parties libanaises et la communauté internationale afin de préserver le calme et la stabilité dans le pays tandis que le conflit continuait de s'intensifier en République arabe syrienne voisine. À la lumière des tensions politiques et communautaristes qui s'intensifient, en particulier à Tripoli mais également dans d'autres endroits, le Coordonnateur spécial a

activement appuyé toutes les mesures prises par les dirigeants politiques pour préserver la stabilité et la sécurité au Liban, notamment les efforts visant à soutenir la politique de dissociation conformément à la Déclaration de Baabda. Le Coordonnateur spécial a aussi appuyé les efforts déployés par le Président du Liban pour ranimer le dialogue national par-delà les clivages politiques, le dialogue et la communication étant indispensables au maintien de l'unité du pays. Le Coordonnateur spécial s'est employé à encourager les partis politiques à convenir d'une loi électorale, à former un nouveau gouvernement suite à la démission du Premier Ministre et, plus généralement, à éviter un vide institutionnel. Le Coordonnateur spécial a présidé le Forum électoral afin de mobiliser l'appui des donateurs internationaux pour les élections législatives.

200. Le Bureau du Coordonnateur spécial a également soutenu directement l'armée libanaise en élaborant et en lançant un plan pour renforcer ses capacités et ses possibilités pendant une période de cinq ans et il a assuré la coordination d'un groupe de donateurs à l'appui de ce plan. Le Bureau a continué à présider le Groupe de gestion des frontières en vue de coordonner les efforts de la communauté internationale dans l'appui pratique qu'elle apporte dans ce domaine.

201. En 2013, les efforts se sont poursuivis pour progresser dans la voie des trois réalisations escomptées. Le Coordonnateur spécial a continué à encourager les deux parties à respecter leur engagement concernant l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Il a collaboré avec elles pour les inciter à cesser durablement les hostilités et à rechercher la possibilité de parvenir à un cessez-le-feu permanent comme le demande la résolution 1701 (2006). Le Coordonnateur spécial a plaidé en faveur du maintien du calme et de la stabilité le long de la Ligne bleue et de la prévention des violations de la résolution. Les réunions tripartites se sont régulièrement poursuivies sous les auspices du Commandant de la Force. En mai 2013, deux réunions avaient été tenues depuis le début de l'année et il est prévu d'en tenir régulièrement d'autres jusqu'à la fin de l'année.

202. Le Coordonnateur spécial a poursuivi énergiquement son plaidoyer en faveur de moyens de financement permettant de répondre aux besoins humanitaires et de développement toujours plus importants de tous les réfugiés au Liban, notamment les réfugiés de Palestine, les réfugiés syriens et les réfugiés palestiniens de la République arabe syrienne; il a aussi instamment demandé de veiller à ce que le caractère humanitaire de la crise des réfugiés ne soit pas politisé. Le Coordonnateur spécial adjoint en sa qualité de Coordonnateur de l'action humanitaire a accru sa coordination avec le Gouvernement libanais, les Nations Unies et les partenaires internationaux afin de faire face aux besoins croissants.

203. Le Coordonnateur spécial a présidé des réunions du Forum électoral visant à partager les informations venant du projet d'assistance électorale du PNUD et à coordonner le soutien international. Le Coordonnateur spécial a plaidé vigoureusement en faveur du déroulement des élections législatives conformément au cadre constitutionnel et pour qu'il n'y ait pas de vide institutionnel. Il a collaboré avec tous les partis politiques afin de les encourager à dégager un consensus sur une nouvelle loi électorale et à promouvoir la stabilité par la continuité des institutions. Il a poursuivi son plaidoyer pour que, afin d'atteindre cet objectif, les représentants de la communauté internationale transmettent les mêmes messages.

204. En 2013, le Liban a connu une augmentation de la fréquence et de l'échelle des violences interconfessionnelles et des troubles de l'ordre public, en particulier à Tripoli mais aussi à Beyrouth, Hermel, Baalbek, Saida et d'autres endroits liés à la crise de la République arabe syrienne. L'armée libanaise a également subi plusieurs attaques. Bien que le Coordonnateur spécial et la FINUL n'aient cessé d'appeler au plein respect de la résolution 1701 (2006), des violations de la Ligne bleue et des cas de présence manifeste d'armes non autorisées dans la région située au sud du Litani ont continué d'être signalés. En juin 2013, on estimait à plus de 1100 le nombre des violations aériennes et des violations terrestres mineures de la Ligne bleue. Aucun progrès n'a été enregistré non plus au sujet de la mise en place, avec les différentes parties, d'un mécanisme ayant pour objet de négocier et déterminer le statut des fermes de Chebaa, la question de Ghajar et le désarmement des groupes armés non étatiques. Il n'y a en a pas eu non plus dans l'application des recommandations de l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise du fait du conflit en République arabe syrienne et de la violence le long de la frontière.

#### **Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2014**

205. En 2014, le Bureau du Représentant spécial continuera de lancer des initiatives ayant pour but d'appuyer l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Il continuera à soutenir les efforts des autorités libanaises visant à maintenir la stabilité et la sécurité dans le pays et à y réduire au minimum l'effet déstabilisateur de la crise syrienne. Le Bureau continuera à soutenir les institutions d'État qui s'efforcent de préserver le Liban de l'impact du conflit en République arabe syrienne et de gérer les conséquences de l'afflux de réfugiés de ce pays pour le Liban. Le Bureau continuera à appuyer les efforts déployés par le Liban pour assurer le maintien de sa politique de dissociation conformément à la Déclaration de Baabda de juin 2012. Il continuera de promouvoir la reprise du dialogue, notamment national, afin de renforcer la stabilité dans le pays et l'accomplissement de progrès dans la voie de l'élaboration d'une stratégie nationale de défense. À cette fin, le Coordonnateur spécial et son Bureau offriront un ensemble de services combinant médiation, appui consultatif et sensibilisation. Le Coordonnateur spécial se rendra régulièrement dans diverses régions du Liban marquées par l'instabilité. Le Coordonnateur spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire continuera à mobiliser un appui technique et en matière de facilitation, s'il y a lieu.

206. Le Bureau du Coordonnateur spécial continuera à travailler en étroite collaboration avec la FINUL, les autres bureaux politiques et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies présents dans la région, à promouvoir l'objectif à plus long terme consistant à faire en sorte que le Liban et Israël passent du stade de la cessation des hostilités à celui d'un cessez-le-feu permanent, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 1701 (2006). Le Bureau du Coordonnateur spécial continuera à promouvoir les initiatives ayant pour but de faire progresser l'application de la résolution par les parties et, pour ce faire, il développera ses contacts avec l'ensemble des parties prenantes concernées, notamment par des réunions avec les autorités et des visites régulières dans les capitales des pays ayant un rôle central à jouer dans le règlement du conflit entre le Liban et Israël.

207. En sa qualité de Coordonnateur des activités des Nations Unies au Liban, le Coordonnateur spécial soutiendra les efforts visant à renforcer les capacités de

l'armée libanaise conformément au plan de renforcement des capacités lancé en mai 2013 qui facilite les consultations stratégiques régulières entre la Force et l'armée libanaise. Le Coordonnateur spécial encouragera également les efforts de l'équipe de pays des Nations Unies visant à étendre l'autorité civile du Gouvernement au sud du Litani, où l'armée exerce déjà son influence

208. Le Coordonnateur spécial et son adjoint, en sa qualité de Coordonnateur de l'action humanitaire, collaboreront avec l'équipe de pays des Nations Unies pour faire en sorte que les autorités libanaises trouvent des solutions efficaces aux problèmes causés par la crise syrienne, en particulier en ce qui concerne les réfugiés de la République arabe syrienne.

209. Les conditions de sécurité permettront au Bureau du Coordonnateur spécial de poursuivre ses activités. Sur le front régional, bien que certains points de la résolution 1701 (2006) soient appliqués, il y a encore beaucoup à faire pour parvenir à la cessation des hostilités et encourager l'application intégrale de la résolution, notamment l'établissement d'un cessez-le-feu permanent. Au plan interne, un appui à la poursuite du dialogue entre les partis politiques reste nécessaire. L'appui international et national en vue de renforcer les capacités et les possibilités de l'armée libanaise continuera à être coordonné.

210. Suite à l'ajournement des élections parlementaires prévues pour juin 2013, le Bureau du Coordonnateur spécial continuera d'appuyer le processus démocratique au Liban. Sous réserve du calendrier des élections parlementaires et présidentielle, le Bureau continuera à mettre l'accent sur la préparation des élections en temps utile, y compris un accord sur une loi électorale. Ceci exigera une contribution constante de l'ONU et du Coordonnateur spécial tant au niveau technique que politique. Les activités d'appui aux élections seront menées principalement par le PNUD qui coordonnera étroitement son action avec d'autres organismes des Nations Unies. Le Coordonnateur spécial continuera de donner des orientations à la communauté internationale dans le cadre de forums électoraux réguliers auxquels participeront des représentants des pays qui s'intéressent au processus électoral.

211. Les retombées de la crise syrienne vont probablement continuer à se répercuter sur la sécurité, l'économie et la situation politique et humanitaire du Liban et à mettre à l'épreuve la capacité de l'État à aborder ces multiples problèmes, en particulier la présence de réfugiés déplacés de la République arabe syrienne. Sur la base des projections actuelles, le flux croissant de réfugiés exigera une assistance humanitaire correspondante et la coordination des interventions des Nations Unies au Liban. Le Coordonnateur spécial et son adjoint, en sa qualité de Coordonnateur de l'action humanitaire, collaboreront avec l'équipe de pays des Nations Unies afin d'aider les autorités libanaises à répondre efficacement aux problèmes posés par la présence de réfugiés.

212. Si le Bureau du Coordonnateur spécial continue de s'attacher à obtenir un règlement pacifique et négocié des questions internes libanaises et l'application de la résolution 1701 (2006), il reste qu'un grand nombre de facteurs importants échappent à son contrôle, comme les événements qui surviennent dans la région et ont une incidence sur la situation interne du Liban, en particulier la situation en République arabe syrienne, ainsi que les positions des parties et la situation socioéconomique du pays, la formation d'un gouvernement et la création de structures institutionnelles pleinement compétentes afin de garantir une coordination et une coopération efficaces.

213. Les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats du Bureau du Coordonnateur spécial pour le Liban pour 2014 sont présentés ci-après.

Tableau 23

**Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif :** Obtenir la stabilité politique, de meilleurs résultats de développement au Liban et le maintien de la paix et de la sécurité internationales au sud du Liban

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Concertation suivie entre les parties libanaises sur les questions essentielles	<p>a) i) Réunions régulières du Cabinet avec la participation des principaux groupes confessionnels; reprise du dialogue national</p> <p><i>Mesure des résultats</i> Effectif 2012 : 63 réunions Estimation 2013 : 14 réunions Objectif 2014 : 40 réunions</p> <p>ii) Pas d'assassinats ciblés à motivation politique ni de tentatives d'assassinat</p> <p><i>Mesure des résultats</i> Effectif 2012 : 2 Estimation 2013 : zéro Objectif 2014 : zéro</p> <p>iii) Pas de manifestations politiques ni d'incidents violents portant atteinte à l'ordre public</p> <p><i>Mesure des résultats</i> Effectif 2012 : 6 Estimation 2013 : 55 Objectif 2014 : zéro</p> <p>iii) Tenue d'un Forum électoral pour promouvoir les normes internationales et améliorer la participation équilibrée hommes-femmes aux élections parlementaires</p> <p><i>Mesure des résultats</i> Effectif 2012 : sans objet Estimation 2013 : 1 Objectif 2014 : 1</p>

*Produits*

- Comptes rendus quotidiens de situation sur l'incidence de la situation en République arabe syrienne sur le Liban
- 170 notes sur les réunions tenues avec les principaux chefs des partis politiques libanais et des dignitaires religieux sur des questions ayant trait aux bons offices du Secrétaire général

- 25 déclarations publiques soulignant l'importance de la concertation et la nécessité d'appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- Exposés hebdomadaires aux membres du corps diplomatique et à d'autres envoyés sur la situation politique et de sécurité dans le pays et le programme de développement pour le Liban
- Contributions aux exposés mensuels au Conseil de sécurité et dialogue constant avec les membres du Conseil de sécurité sur la situation au Liban
- Entretiens réguliers sur la coordination avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité
- 6 réunions du Forum électoral présidées par le Coordonnateur spécial auxquelles ont participé plus de 35 membres de la communauté internationale, des organisations internationales non gouvernementales et la société civile

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**

b) Respect de l'arrêt des hostilités au sud du Liban et mesures concrètes en faveur d'un cessez-le-feu durable dans le cadre de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

b) i) Élimination des violations de la Ligne bleue par voie aérienne, maritime et terrestre

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 1 800

Estimation 2013 : 1 800

Objectif 2014 : zéro

ii) Mise en place, avec les différentes parties, d'un mécanisme ayant pour objet de négocier et de déterminer le statut des fermes de Chebaa

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : zéro

Estimation 2013 : zéro

Objectif 2014 : 1

iii) Maintien de la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise (LIBAT) en vue de consolider le régime frontalier

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 40 %

Estimation 2013 : 40 %

Objectif 2014 : 40 %

---

*Produits*

- Suivi mensuel des actions diplomatiques engagées par le Liban et Israël pour faciliter l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- Déclarations publiques bimensuelles appelant au respect intégral de la Ligne bleue et à l'application de la résolution 1701 (2006) et condamnant les violations de la Ligne bleue
- Réunions hebdomadaires de coordination des politiques et de partage d'informations avec la FINUL
- Participation mensuelle aux réunions du mécanisme tripartite avec les parties

- Réunions bimensuelles avec toutes les parties pour discuter de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et de la question des fermes de Chebaa
- Réunions multilatérales bimensuelles sur les questions frontalières et discussions avec les principaux interlocuteurs libanais au sujet des problèmes de gestion des frontières
- 3 rapports au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1701 (2006)

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**

c) Action coordonnée face aux besoins humanitaires, de reconstruction et de développement

c) i) Maintien du nombre de réunions de coordination des donateurs

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 24

Estimation 2013 : 24

Objectif 2014 : 24

ii) Maintien du nombre de réunions de coordination du système des Nations Unies (y compris réunions thématiques et de groupes spéciaux)

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 86

Estimation 2013 : 86

Objectif 2014 : 86

iii) Maintien du niveau de financement à l'appui de l'intervention humanitaire en faveur des réfugiés et des communautés hôtes (en dollars des États-Unis)

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 162 millions de dollars

Estimation 2013 : 400 millions de dollars

Objectif 2014 : 400 millions de dollars

---

*Produits*

- Réunions bihebdomadaires de l'équipe de pays des Nations Unies, réunions du groupe chargé des politiques et réunions de coordination des activités relatives à la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
  - Réunions hebdomadaires au niveau ministériel entre le Coordonnateur spécial pour le Liban, le Coordonnateur spécial adjoint et les principaux interlocuteurs du Gouvernement pour faciliter l'application du programme de réforme du Gouvernement et pour coordonner les activités humanitaires, de reconstruction et de développement
  - Réunions mensuelles avec la communauté des donateurs sur les activités humanitaires, de reconstruction et de développement menées par les Nations Unies, en vue d'encourager les donateurs à maintenir leur participation et à coordonner les programmes et activités
  - Planification semestrielle des interventions d'urgence, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge, la FINUL et le Gouvernement libanais
  - Réunions de coordination biannuelles avec l'UNRWA et la communauté des donateurs en vue d'améliorer les conditions dans les camps de réfugiés palestiniens
-

### Facteurs externes

214. L'objectif sera atteint si la situation politique en République arabe syrienne s'améliore avec pour résultat l'allègement de ses répercussions sur le Liban, si la stabilité règne dans le pays, si les partis politiques ont la volonté de prendre des engagements en ce qui concerne les problèmes liés à l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, s'il y a des fonds et si les donateurs prennent des engagements durables.

### Prévisions de dépenses (budget ordinaire)

Tableau 24

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014		Total pour 2013	Variation 2013-2014
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)		
Personnel civil	14 147,6	14 568,2	(420,6)	7261,1	–	7100,9	160,2
Dépenses opérationnelles	4164,0	3743,3	420,7	1489,5	39,5	1942,0	(452,5)
<b>Total</b>	<b>18 311,6</b>	<b>18 311,5</b>	<b>0,1</b>	<b>8750,6</b>	<b>39,5</b>	<b>9042,9</b>	<b>(292,3)</b>

Tableau 25

#### Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total									
	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		Sous-total	Service mobile/Service de sécurité	Agents des Services généraux	Total personnel international	Adminis-trateur recruté au plan national	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies		
Effectif approuvé pour 2013	1	1	–	1	3	4	2	1	13	9	–	22	3	58	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	83
Effectif proposé pour 2014	1	1	–	1	2	5	2	1	13	9	–	22	3	58	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	83
<b>Variation</b>	–	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>1</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

215. Pour l'exercice biennal 2012-2013, la mission prévoit un dépassement de crédits de 420 600 dollars au titre des dépenses de personnel civil dû à des dépenses communes de personnel supérieures à celles prévues au budget; en effet, la rotation plus importante du personnel recruté sur le plan international a pour conséquence le versement de primes de réinstallation et d'affectation plus élevées, notamment pour les personnes à charge, de même que des indemnités de départ. Des dépassements sont prévus pour le personnel recruté sur le plan national suite à la révision du barème des traitements entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012 qui a pour conséquence des



traitements supérieurs à ceux inscrits dans le budget et au versement au personnel recruté sur le plan national d'un sursalaire de nuit pour le travail de nuit en équipe.

216. En ce qui concerne les dépenses opérationnelles pendant l'exercice biennal 2012-2013, la mission prévoit une diminution des crédits demandés d'un montant de 420 500 dollars qui s'explique comme suit : a) diminution du nombre de consultants par rapport à celui prévu (71 900 dollars) suite au boycott politique de l'opposition et aux conditions de sécurité à la frontière avec la République arabe syrienne qui n'ont pas permis à la mission de recruter des consultants pour conseiller le Gouvernement et mener des études sur la frontière; b) baisse des dépenses afférentes aux installations et infrastructures (36 000 dollars) résultant de coûts de construction moins élevés que prévu; c) diminution des dépenses afférentes aux transports terrestres (114 300 dollars) résultant de l'achat d'un véhicule blindé moins cher et de la consommation inférieure de carburant avec le système CarLog; d) baisse des dépenses de communications (211 800 dollars) imputable à l'utilisation d'une liaison à fibre optique au lieu d'un transpondeur, avec pour résultat une diminution des coûts et une plus grande largeur de bande; cette baisse est compensée par l'achat d'un nouveau système téléphonique IP Cisco; e) baisse des dépenses au titre des autres fournitures, services et matériels (11 000 dollars) résultant du nombre inférieur de cours de langue anglaise par rapport à celui initialement prévu au budget, avec pour résultat une diminution des honoraires pour la formation et des dépenses de fournitures. La diminution des dépenses est compensée par une augmentation de celles afférentes à l'informatique suite à l'achat d'un serveur de secours, d'imprimantes multifonctionnelles et de machines à copier pour remplacer les photocopieurs.

217. Le montant des dépenses prévues en 2014 au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, qui s'établit à 8 750 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel), doit permettre le maintien de 83 postes, notamment celui de coordonnateur spécial au rang de Secrétaire général adjoint et celui de coordonnateur spécial adjoint au rang de Sous-secrétaire général (7 261 100 dollars). Il permettrait en outre de couvrir les dépenses au titre des consultants (11 000 dollars), des voyages (196 900 dollars), des installations et infrastructures (791 800 dollars), des transports terrestres (69 900 dollars), des communications (181 800 dollars), de l'informatique (85 700 dollars), des services médicaux (4 300 dollars) et des fournitures, services et matériels divers (148 100 dollars).

218. Le Bureau du Coordonnateur spécial propose de convertir un poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) P-5 en un poste de fonctionnaire d'administration P-4. Cette proposition est conforme à la recommandation du Département de l'appui aux missions à savoir que le poste devrait être converti par le biais d'un mémorandum d'accord en vue de renforcer et d'améliorer l'appui administratif et logistique reçu de la FINUL. Le Bureau est bien implanté du fait que plusieurs contrats de services logistiques sont en place. La mission a également procédé à un examen interne de ses fonctions d'appui et considéré qu'un fonctionnaire d'administration au niveau P-4 pourrait gérer efficacement sa section logistique.

219. Les dépenses plus élevées que prévu de 160 200 dollars en 2014 par rapport à 2013 au titre du personnel civil sont principalement imputables à une augmentation du niveau moyen des échelons inscrits au budget pour les traitements des

administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et des agents du Service mobile et compensées par la conversion d'un poste P-5 en P-4. Les dépenses plus élevées de personnel sont compensées par une diminution des besoins d'un montant de 452 500 dollars au titre des dépenses opérationnelles du fait que les consultants seront moins nombreux que prévu et en raison de la mise en œuvre de mesures d'efficacité.

220. La baisse des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles est imputable à la diminution des demandes de services de consultant inscrites au budget pour 2014. En 2013, il était prévu qu'un consultant travaillerait avec le Parlement sur le processus législatif et aiderait à la rédaction des lois mais il ne sera pas recruté en 2014 en raison du boycottage des réunions nationales et des sessions parlementaires par l'opposition. De plus, la mission a réduit les crédits demandés au titre des voyages (26 400 dollars) les déplacements envisagés étant moins nombreux pour les voyages et la formation, des installations et infrastructures (93 700 dollars) en raison d'acquisitions moins nombreuses et de frais de maintenance et de location moins élevés, des transports terrestres (79 100 dollars) suite à la réduction de cinq véhicules de la flotte de la mission et des communications (162 700 dollars) du fait de l'utilisation d'une liaison à fibre optique au lieu des dépenses plus élevées correspondant à un transpondeur.

#### **Ressources extrabudgétaires**

221. Le Bureau du Coordonnateur spécial n'a pas reçu de ressources extrabudgétaires en 2013 et n'en recevra pas non plus en 2014.

### **I. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)**

*(6 060 300 dollars)*

#### **Historique, mandat et objectif**

222. Dans une lettre datée du 11 décembre 2009 adressée au Président du Conseil de sécurité ([S/2009/697](#)), le Secrétaire général a informé les membres du Conseil de son intention d'établir un Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale à Libreville (Gabon). À l'invitation des autorités gabonaises, une équipe des Nations Unies s'est rendue à Libreville, en février 2010, afin d'entamer des discussions portant sur les besoins en matière d'administration et de logistique relatifs à l'établissement de ce bureau. Dans une lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général en date du 30 août 2010 ([S/2010/457](#)), les membres du Conseil ont approuvé la proposition du Secrétaire général d'établir ce bureau pour une période initiale de deux ans et sont convenus de réexaminer son mandat au bout de 18 mois. Par la suite, en octobre 2010, le Département des affaires politiques a conduit une mission de planification interdépartementale à Libreville en vue d'évaluer et de prévoir les besoins généraux et techniques du Bureau dans sa phase de mise en place. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) a été officiellement inauguré par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques le 2 mars 2011. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau est officiellement entré en fonctions le 24 mai 2011.

223. Par la suite, en mai 2011, le Secrétaire général a transféré les fonctions de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, confiées au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, lui-même une unité du Bureau des affaires de désarmement, au Département des affaires politiques afin qu'elles soient prises en charge par le BRENUAC. À cet égard, le Bureau régional a facilité l'organisation de la trente-troisième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent sur les questions de sécurité à Bangui, en décembre 2011, la trente-quatrième réunion ministérielle à Bujumbura en mai 2012 et la trente-cinquième réunion ministérielle à Brazzaville en décembre 2012.

224. Le Conseil de sécurité, dans la déclaration de son président en date du 14 novembre 2011 (S/PRST/2011/21), engageait le BRENUAC à élaborer, en collaboration avec les missions des Nations Unies présentes dans la région et l'Union africaine, une stratégie régionale pour une assistance humanitaire internationale et une aide au développement et à la consolidation de la paix dans la région où sévit l'Armée de résistance du Seigneur. Cette stratégie devrait permettre de consolider les mécanismes transfrontaliers en vue d'améliorer la protection des civils, les dispositifs d'alerte rapide, l'accès et l'intervention du personnel humanitaire et l'appui nécessaire à la réintégration des déplacés, des victimes d'enlèvement et des ex-combattants, ainsi que de renforcer la capacité globale des États concernés d'exercer leur autorité sur l'ensemble de leur territoire. Depuis lors, le BRENUAC a facilité l'élaboration d'une stratégie régionale assortie d'un plan de mise en œuvre à cet égard. Dans une déclaration du Président (S/PRST/2013/6) en date du 29 mai 2013, le Conseil de sécurité s'est, entre autres, félicité de la mise en œuvre du plan.

225. Le 29 février 2012, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2039 (2012), a prié le Secrétaire général par l'intermédiaire du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest d'apporter un appui aux pays de la sous-région d'Afrique centrale et de l'Ouest en organisant un sommet régional des chefs d'État et de gouvernement sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Le Sommet a eu lieu les 24 et 25 juin 2013 à Yaoundé.

226. Le 21 août 2012, le mandat du BRENUAC a été renouvelé jusqu'au 28 février 2014, suite à un échange de lettres entre le Secrétaire général (S/2012/656) et le Président du Conseil de sécurité (S/2012/657).

### **Coopération avec d'autres entités**

227. Le BRENUAC coordonne les efforts des Nations Unies pour trouver une solution à la menace que représente la LRA. À cet égard, le Bureau collabore avec d'autres missions et bureaux des Nations Unies dans la région, tels que le BINUCA, la MONUSCO, la MINUSS et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Des réunions sont organisées régulièrement avec ces missions et d'autres partenaires au Centre de formation de la MONUSCO à Entebbe. Cette coopération est également essentielle pendant les visites régulières du Représentant spécial dans les zones où sévit la LRA.

228. Le BRENUAC entretient également des relations de travail étroites en collaborant et en coopérant avec l'équipe de pays des Nations Unies en matière de partage d'informations et d'appui à des missions d'information et d'évaluation dans

les pays de la sous-région. Ces relations entrent également en jeu lors de l'organisation des réunions ministérielles du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions relatives à la sécurité en Afrique centrale, accueillies à tour de rôle par les pays de la sous-région.

229. Le BRENUAC collabore actuellement avec l'Organisation internationale du travail, le PNUD, la BAFD et la Banque mondiale, entre autres entités, pour organiser une conférence régionale sur l'emploi des jeunes dans la sous-région de l'Afrique centrale.

### **Résultats obtenus en 2013**

230. Les principales réalisations du BRENUAC en 2013 sont notamment les suivantes : a) informations régulières au Siège de l'Organisation des Nations Unies sur les problèmes de paix, de sécurité et de développement en Afrique centrale et sur les moyens de renforcer le rôle des Nations Unies pour relever les défis dans les domaines de la paix et de la sécurité dans la sous-région; b) soutien à la CEDEAO, à la CEEAC et à la Commission du golfe de Guinée, en collaboration avec l'UNOWA, pour l'organisation du Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, les 24 et 25 juin 2013 à Yaoundé, en animant des réunions préparatoires et en participant à la rédaction des documents du Sommet, ainsi qu'en prenant activement part au Sommet proprement dit; c) aide à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies afin de trouver une solution au danger que représente la LRA, notamment en organisant une réunion des correspondants des Nations Unies les 11 et 12 février 2013 à Entebbe.

### **Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2014**

231. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale continuera à faciliter la mise au point d'une approche sous-régionale holistique des problèmes de paix et de sécurité en aidant à renforcer les capacités institutionnelles d'harmonisation de l'approche des Nations Unies et en soutenant les efforts déployés à l'échelon sous-régional pour traiter les questions intersectorielles préoccupantes.

232. Les stratégies et le plan pour 2014 comprendront notamment : a) des missions de bons offices et de médiation au nom du Secrétaire général; b) la coordination régionale des initiatives des Nations Unies visant à trouver une solution à la menace que représentent les actes de piraterie et les vols armés en mer dans le golfe de Guinée, principalement dans le cadre de l'application de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité du 29 février 2012; c) la coordination régionale des initiatives des Nations Unies visant à trouver une solution à la menace des groupes armés, notamment la LRA, conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 29 mai 2013 (S/PRST/2013/6); d) le renforcement des capacités des intervenants nationaux et régionaux, notamment la CEEAC, pour mettre en œuvre les initiatives de consolidation de la paix et de diplomatie préventive; e) le traitement des problèmes de gouvernance et les tensions et actes de violence liés aux élections; f) la lutte contre le chômage des jeunes et l'instabilité politique; g) le renforcement des capacités des médias/journalistes de la sous-région dans le domaine de la diplomatie préventive, de la paix et de la consolidation de la paix conformément à la stratégie du BRENUAC concernant les médias; h) des actions

menées en qualité de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

233. Compte tenu de l'augmentation des tâches confiées au BRENUAC par le Conseil de sécurité, telles que la question de la lutte contre les groupes armés qui menacent la paix et la sécurité dans la sous-région, la mise en œuvre des recommandations du Sommet sur la piraterie dans le golfe de Guinée, tenu au Cameroun en juin 2013, et les efforts importants déployés pour lutter contre les actes de piraterie et les vols armés en mer dans le golfe de Guinée, le BRENUAC fera appel aux compétences militaires et civiles des organisations partenaires sous-régionales pour exécuter son mandat.

234. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du Bureau sont présentés ci-après.

Tableau 26

**Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif :** Promouvoir la paix et la sécurité dans toute la région de l'Afrique centrale

**Réalisations escomptées**

**Indicateurs de succès**

a) Renforcement des capacités de la CEEAC et des autres parties prenantes de la région en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits et de médiation dans la sous-région

a) Nombre d'actions de médiation et d'initiatives préventives prises par les acteurs sous-régionaux

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 4

Estimation 2013 : 4

Objectif 2014 : 6

*Produits*

- Organisation de missions de bons offices, de médiation et de facilitation au nom du Secrétaire général pour faire face aux situations de crise et aux menaces transfrontières et autres nouvelles menaces, en particulier celles que représentent la LRA, les actes de piraterie dans le golfe de Guinée et les mouvements activistes du Sahel
- 2 réunions avec des représentants de la CEEAC, de la CEMAC, de l'Union africaine et autres parties prenantes pour discuter de leurs priorités et de leurs activités en matière de promotion de la paix et de la stabilité et améliorer la coopération entre le Bureau et ces mécanismes en vue de renforcer les synergies
- 1 séminaire à l'intention des représentants de la CEEAC et de la CEMAC pour déterminer les lacunes des mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité et élaborer un plan d'action visant à les combler
- Mise en œuvre d'un plan d'action conjoint par le Bureau et les organisations et mécanismes sous-régionaux en vue de promouvoir des stratégies nationales de prévention, de règlement et de transformation des conflits, et de consolidation de la paix
- 1 atelier pour permettre à la CEEAC d'élaborer des procédures opérationnelles permanentes de médiation
- 1 atelier sous-régional sur les résolutions du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité, pour sensibiliser l'opinion à cette question
- Envoi, dans chacun des États membres de la CEEAC, de 1 mission politique d'enquête et d'évaluation sur les problèmes de paix et de sécurité de la sous-région

- 1 atelier régional pour renforcer les capacités des journalistes dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix en Afrique centrale
- Conception et réalisation d'une campagne d'information visant à promouvoir les initiatives de prévention des conflits en Afrique de l'Ouest

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
b) Sensibilisation accrue de la CEEAC et des autres parties prenantes de la région aux problèmes d'insécurité des frontières	b) Nombre d'initiatives sous-régionales visant à régler le problème de l'insécurité des frontières en Afrique centrale  <i>Mesure des résultats</i> Effectif 2012 : 2 Estimation 2013 : 4 Objectif 2014 : 6

#### Produits

- 1 étude ou 1 rapport sur l'insécurité des frontières dans la sous-région de l'Afrique centrale en vue de permettre aux parties prenantes de la région de sensibiliser l'opinion aux menaces et problèmes sous-régionaux
- 1 Sommet sous-régional de chefs d'État sur la piraterie dans le golfe de Guinée en vue d'aider la CEEAC, la CEDEAO, la Commission du golfe de Guinée et l'Union africaine à mobiliser des ressources pour mettre au point une stratégie régionale de lutte contre la piraterie
- 2 réunions des chefs d'état-major de la CEEAC sur des questions intersectorielles de sécurité
- 2 réunions avec la Force multinationale d'Afrique centrale à son siège de Bangui afin d'identifier les aspects régionaux et transfrontières de la crise en République centrafricaine et de définir des options politiques sur la manière de les traiter plus efficacement
- 2 visites sur le terrain en République démocratique du Congo, au Sud Soudan et en République centrafricaine au sujet des problèmes causés par la LRA
- 2 réunions d'experts du Mécanisme de coordination conjoint pour l'élimination de la LRA afin de mettre en œuvre la stratégie régionale de lutte contre la LRA
- Envoi de 1 mission au Centre régional pour la sécurité maritime de l'Afrique centrale au Congo, dans le cadre de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité sur les actes de piraterie et les vols à main armée commis dans le golfe de Guinée
- 1 atelier sur les questions de sécurité transnationale
- 2 réunions d'experts avec l'Union africaine sur le suivi de la stratégie régionale de lutte contre la LRA

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
c) Renforcement de la coopération entre le BRENUEAC et la Communauté économique des États d'Afrique centrale, les missions, les bureaux et les équipes de pays des Nations Unies de la sous-région et l'Union africaine dans les domaines de la sécurité régionale, des élections et de l'aide humanitaire	c) Nombre d'initiatives menées conjointement avec les partenaires des Nations Unies dans les domaines de la sécurité régionale, des élections et de l'aide humanitaire  <i>Mesure des résultats</i> Effectif 2012 : 3 Estimation 2013 : 6 Objectif 2014 : 6

*Produits*

- 3 réunions de coordination avec l'Union africaine, notamment pour examiner les moyens de lutte contre la menace que représente la LRA
- 3 réunions de coordination avec les missions des Nations Unies, notamment pour examiner les moyens de lutter contre la menace représentée par la LRA
- 3 réunions de coordination avec la CEEAC sur les mesures prises pour résoudre les problèmes qui menacent la paix et la sécurité en Afrique centrale

**Facteurs externes**

235. L'objectif pourra être atteint si les conditions suivantes sont remplies : a) il ne se produira aucun nouveau conflit ni aucune nouvelle crise susceptible de bouleverser la situation économique, politique et sociale des différents pays ou de la sous-région, et de modifier les priorités; b) les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique centrale feront preuve de la volonté politique voulue afin de donner les orientations et de mobiliser les moyens nécessaires pour rendre opérationnels les mécanismes de la CEEAC en matière de paix et de sécurité, notamment le Conseil de paix et de sécurité et le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale; c) il n'y a pas de nouveaux problèmes dans le domaine de la sécurité maritime.

**Prévisions de dépenses (budget ordinaire)**

Tableau 27

**Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie des dépenses	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014		Total des besoins pour 2013	Variation 2013-2014
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel civil	8 855,3	7 687,2	1 168,1	4 302,0	–	4 317,3	(15,3)
Dépenses opérationnelles	3 379,3	3 579,4	(200,1)	1 758,3	–	1 918,1	(159,8)
<b>Total</b>	<b>12 234,6</b>	<b>11 266,6</b>	<b>968,0</b>	<b>6 060,3</b>	<b>–</b>	<b>6 235,4</b>	<b>(175,1)</b>

Tableau 28  
Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Sous-total	Service mobile/Service de sécurité	Agents des Services généraux	Total personnel international	Administrateur recruté au plan national		Volontaires des Nations Unies	
													Agents locaux	Total	Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	1	-	-	1	3	3	4	-	12	7	-	19	2	6	-	27
Effectif proposé pour 2014	1	-	-	1	3	3	4	-	12	7	-	19	2	6	-	27
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

236. Le solde inutilisé prévu pour l'exercice biennal 2012-2013 s'explique principalement par des économies dans les dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international du fait que le taux réel de vacances de poste était de 10 % par rapport à celui de 5 % prévu dans le budget. Ceci est en partie compensé par un dépassement des dépenses afférentes à l'informatique dû à la mise en œuvre anticipée du projet de virtualisation, conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, afin de fournir au personnel des services de technologie de l'information et de la communication modernes et de qualité.

237. Les ressources proposées pour le BRENUAC s'élèvent à 6 060 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettraient de financer les traitements et les dépenses communes de personnel (4 302 000 dollars) relatives aux 27 postes proposés (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 7 agents du Service mobile/Service de sécurité, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 6 agents locaux), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 758 300 dollars) comprenant les voyages (467 500 dollars), les installations et infrastructures (485 200 dollars), les communications (410 100 dollars), les transports aériens (177 500 dollars), l'informatique (85 000 dollars), les autres fournitures, services et matériels divers (82 800 dollars) et les transports terrestres (50 200 dollars).

238. En 2014, il n'y aura pas de changement dans le nombre de poste proposé pour le BRENUAC.

239. La diminution des crédits demandés en 2014 est principalement imputable à la baisse des dépenses opérationnelles résultant d'une diminution des besoins pour les installations et infrastructures. La mission n'envisage pas d'acquérir d'équipements de défense sur le terrain en 2014 et continuera à utiliser les services de maintenance gratuits fournis par le pays hôte.

#### Ressources extrabudgétaires

240. Pour mettre en œuvre la stratégie régionale des Nations Unies concernant la LRA, en 2013 le BRENUAC a reçu des ressources extrabudgétaires d'un montant de 225 000 dollars. Selon les estimations de la mission, un montant similaire lui sera fourni en 2014. Dans la déclaration du Président du 29 juin 2012 (S/PRST/2012/18), le Conseil de sécurité priait le BRENUAC de soutenir la mise en œuvre de la



stratégie régionale des Nations Unies. Le BRENUAC a pris en charge ces nouvelles responsabilités de coordination concernant la LRA dans le cadre des ressources existantes, parallèlement aux activités qui lui étaient déjà confiées, par exemple prévention des conflits, appui aux États membres et renforcement de leurs capacités et soutien à la CEEAC. Les ressources extrabudgétaires demandées serviront à renforcer les capacités du BRENUAC pour lui permettre de remplir son mandat de coordonnateur des activités relatives à la LRA en recrutant un consultant qui sera domicilié à Libreville. Le consultant travaillera à plein temps en qualité de correspondant pour les questions relatives à la LRA et fera partie de l'équipe politique du BRENUAC.

## J. Mission d'appui intégré des Nations Unies en Libye

(47 282 300 dollars)

### Historique, mandat et objectif

241. Suite à une évaluation préalable, dans une lettre datée du 7 septembre 2011 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2011/542), le Secrétaire général a proposé de déployer progressivement une mission d'appui intégré des Nations Unies en Libye (MANUL). Par sa résolution 2009 (2011), le Conseil de sécurité a donné à la mission un mandat de trois mois conçu pour permettre à l'ONU de mieux comprendre la situation et de proposer une mission à plus long terme fondée sur des études de terrain et des échanges avec les dirigeants libyens et la société civile. En raison du retard dans la mise en place d'un nouveau Gouvernement, le Conseil de sécurité a prolongé ce mandat pour une période de trois mois par sa résolution 2022 (2011).

242. La préparation d'une mission intégrée a été entreprise sous la direction de la Représentante spéciale du Secrétaire général, suite à la constitution du Gouvernement provisoire le 22 novembre 2011. Le résultat a été décrit dans le rapport du Secrétaire général (S/2012/129) du 1<sup>er</sup> mars 2012 au Conseil de sécurité. Le 12 mars 2012, par sa résolution 2040 (2012), le Conseil a fait siennes les propositions du Secrétaire général et prolongé le mandat de la Mission pour 12 mois.

243. Le 14 mars 2013, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MANUL pour une nouvelle période de 12 mois par sa résolution 2095 (2013) dans laquelle il décidait que, les principes de l'appropriation nationale étant scrupuleusement respectés, le mandat de la Mission en tant que mission politique spéciale intégrée consisterait à aider le Gouvernement libyen à déterminer les besoins et les priorités dans tout le pays, à y répondre en donnant des conseils stratégiques et techniques, selon qu'il conviendra, et à appuyer l'action que mène la Libye dans les domaines suivants : a) transition démocratique, notamment processus électoral et rédaction de la nouvelle Constitution, tout en assurant la participation politique de tous les Libyens; b) promotion de l'état de droit, respect et protection des droits de l'homme, surtout en ce qui concerne les femmes et les personnes appartenant à des groupes vulnérables, comme les enfants, les minorités et les migrants, y compris en aidant le Gouvernement à arrêter et mettre en œuvre une stratégie globale de justice transitionnelle; c) rétablissement de la sécurité publique par la coordination efficace de l'action de l'État en matière de sécurité, la démobilisation, l'intégration ou la réintégration des ex-combattants et la mise en place d'institutions de défense, de police et de sécurité; d) lutte contre la prolifération illicite des armes, élimination

des restes explosifs de guerre, sécurisation et contrôle des frontières de la Libye; e) renforcement des capacités en coordonnant l'aide internationale en vue de renforcer celles du Gouvernement dans tous les secteurs relevant du mandat de la Mission.

244. Suite au succès des élections pour la création du Congrès général national le 7 juillet 2012, la Libye a été témoin du transfert pacifique du pouvoir entre le Conseil national de transition et le premier gouvernement d'union nationale démocratique.

### **Coopération avec d'autres entités**

245. La MANUL continuera à travailler de manière pleinement intégrée avec l'équipe de pays. Au niveau de la direction, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) assure la liaison entre la Mission et l'équipe de pays.

246. L'Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral est une équipe intégrée qui comprend des observateurs électoraux de la MANUL, du PNUD et de l'UNOPS sous la direction générale de la Mission. La Section armes et munitions collabore avec l'UNICEF, et une équipe d'appui conjointe MANUL-PNUD pour l'appui à la Constitution est en train d'être mise en place afin d'assurer la cohérence de toutes les activités de soutien des Nations Unies au processus de rédaction de la Constitution.

247. Les activités des groupes de travail menées en collaboration avec l'équipe de pays sont en outre coordonnées dans des domaines tels que le secteur de la sécurité, les droits de l'homme, la justice transitionnelle et l'état de droit, l'autonomisation des femmes et les communications stratégiques.

248. L'appui fourni par le Centre de services mondial crée les conditions requises pour l'affectation du personnel. Le Centre de services mondial continue à apporter des avantages en donnant plus d'efficacité aux fonctions d'appui des missions. Il a un effectif de 15 personnes et poursuit son travail d'appui dans les domaines des finances, de la gestion des ressources humaines, des achats, des technologies de l'information, de la logistique et du génie.

249. La MANUL a introduit le projet relatif aux services d'appui aux achats et acquisitions en 2013. Le mécanisme se fonde sur des plans actualisés des acquisitions pour les exercices budgétaires 2013 et 2014. Cependant, en raison de la dégradation de la situation en matière de sécurité, les dépenses opérationnelles de la Mission ont radicalement changé pendant le premier trimestre 2013. Le lieu d'affectation de Benghazi a été temporairement fermé, celui de Sabha est prudemment doté d'effectifs étant donné l'incertitude qui règne dans le domaine de la sécurité, et le déménagement envisagé au siège rénové de Tripoli a été annulé pour des raisons de sécurité. Un contrat est en cours de négociation en vue de réinstaller les bureaux dans un nouveau complexe immobilier.

### **Résultats obtenus en 2013**

250. Comme prévu dans les hypothèses retenues par la MANUL aux fins de la planification pour 2013, des retards importants dans la transition politique ont entravé des réalisations essentielles, en particulier l'organisation d'un référendum national sur la constitution et des élections nationales ultérieures, de même que

l'intégration des ex-combattants dans les forces nationales de sécurité ou leur démobilisation et réintégration dans la vie civile. La décision prise par le Congrès général national d'élire, plutôt que de nommer, les membres de l'Assemblée chargée de la rédaction de la constitution, l'élaboration de la législation qui règlementera l'élection des membres de cette assemblée et l'agitation politique autour de l'adoption de la loi d'isolement politique ont retardé le calendrier ambitieux de la transition politique de la Libye. Dans les domaines critiques de la sécurité, de la justice et de l'état de droit, seuls quelques progrès modestes ont été accomplis dans la réalisation des réformes prioritaires convenues.

*Transition démocratique, y compris processus électoral et de rédaction de la constitution*

251. Le 10 avril 2013, le Congrès général national a amendé la Déclaration relative à la Constitution provisoire afin de prévoir l'élection des membres du comité chargé de rédiger la nouvelle constitution libyenne. Une fois mise en place, cette assemblée disposera de 120 jours pour rédiger une constitution à soumettre à l'approbation du peuple dans le cadre d'un référendum national. Les élections en vue de la création de l'assemblée chargée de la rédaction de la constitution devraient avoir lieu en 2013 et un référendum sur la Constitution en 2014. Grâce à un appui intégré à la Constitution et à une équipe d'appui intégré aux élections, comprenant des représentants de la Mission et de l'équipe de pays, la Mission aidera l'assemblée chargée de la rédaction de la constitution, continuera à apporter son soutien à la Haute Commission électorale nationale et à collaborer avec les autres institutions libyennes concernées et les organisations de la société civile afin de réaliser deux événements déterminants, à savoir mener à bien le processus constitutionnel et des élections crédibles et transparentes tout en encourageant l'émancipation et la participation politique de toutes les composantes de la société libyenne, en particulier les femmes et les minorités.

252. La MANUL a également aidé à préparer le cadre institutionnel de l'assemblée chargée de rédiger la constitution en conseillant les parties nationales concernées au sujet de la mise en place du secrétariat de l'assemblée, du règlement intérieur, de la procédure d'insertion, de la stratégie de consultation populaire, des communications et de l'établissement d'un groupe de travail chargé de coordonner l'appui international au processus constitutionnel. Avec le PNUD, la MANUL a conseillé le Congrès général national au sujet des structures organisationnelles, des procédures et des relations avec les médias. En coordination avec ses partenaires internationaux, elle a de plus apporté son soutien à la création du groupe des femmes du Congrès général national en leur donnant une formation en matière de leadership et des conseils sur la structure organisationnelle, ainsi que par des activités régulières de mentorat.

253. Des conseils techniques ont été fournis aux comités du Congrès général national dans le cadre des efforts intégrés du PNUD et de l'UNOPS. Ces comités ont rédigé deux lois essentielles définissant les paramètres juridiques relatifs à l'élection des membres de l'assemblée chargée de rédiger la constitution : l'une fait de la Haute Commission électorale nationale un organe permanent plutôt que provisoire et l'autre régit l'élection de l'assemblée chargée de la rédaction de la constitution. Des commissaires ont été désignés le 21 avril 2013 et le Congrès général national a approuvé une nouvelle loi électorale en juillet 2013, en vue de tenir les élections des membres de l'assemblée chargée de la rédaction de la

constitution vers la fin de 2013. Dans le cadre de la préparation des élections futures, la MANUL a donné de nombreux conseils et apporté son appui à la restructuration de la Haute Commission électorale nationale qui comprenait la réorganisation de ses principaux départements et la création de trois filiales régionales en sus des bureaux secondaires existants à l'échelon des districts. Tous les services de l'administration ont été dotés de ressources et d'effectifs suffisants avant le démarrage des opérations électorales à grande échelle.

254. En outre la MANUL a soutenu la mise au point d'un nouveau système fiable d'enregistrement des électeurs par des conseils et une assistance technique. Elle a fourni un soutien administratif et apporté des compétences techniques importantes à une série d'activités de renforcement des connaissances destinées à mieux faire prendre conscience des principaux enjeux des élections aux intervenants libyens concernés. En partenariat avec les autorités électorales libyennes, la MANUL a continué à coordonner les efforts déployés sur le plan international en faveur des élections en Libye afin d'éviter les doublons et de garantir l'efficacité de l'aide fournie dans ce domaine.

*Promotion de l'état de droit et contrôle et protection des droits de l'homme*

255. Si quelques progrès ont été enregistrés dans la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit en 2013, le système libyen de justice pénale ne fonctionne toujours pas de façon satisfaisante et se heurte à de nombreux problèmes de sécurité. Le Ministère de la justice n'a pas encore réussi à contrôler pleinement et effectivement les quartiers pénitentiaires bien que des centaines d'agents nouveaux de la police judiciaire aient été formés. Un Conseil national pour les libertés publiques et les droits de l'homme a été créé et le Congrès général national a un Comité des droits de l'homme mais ni l'une ni l'autre de ces deux institutions n'est vraiment opérationnelle. Outre la proposition de relancer la loi sur la justice transitionnelle, quelques efforts ont été faits dans le domaine de la recherche et de l'identification des personnes disparues et le début des procès de quelques figures de l'ancien régime mais il y en a eu bien peu en ce qui concerne le lancement d'un processus de justice transitionnelle. Les principales réalisations dans le domaine des droits de l'homme et de l'état de droit sont notamment l'adoption, par le Ministère de la justice, d'une stratégie nationale sur les détentions liées au conflit et la formation de 535 membres de la police judiciaire, avec l'assistance de la MANUL ainsi que des activités de mentorat des groupes locaux de défense des droits de l'homme, en particulier à Zawiya et Misrata, la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la révision de la loi sur la justice transitionnelle qui a été nettement améliorée.

256. Dans la même veine, la MANUL continuera à travailler de concert avec les homologues nationaux et la société civile en vue de soutenir l'établissement, dans les domaines de la défense, de la police, du système pénitentiaire et des droits de l'homme, d'institutions capables de faire respecter l'état de droit, de promouvoir et protéger les droits de l'homme et de veiller à ce que l'héritage des violations passées de ces droits soit traité avec la participation active des victimes, et dans une perspective de réconciliation et d'élimination de leurs causes.

*Sécurité publique*

257. En dépit des progrès accomplis en Libye depuis la révolution de 2011, les conditions de sécurité, qui restent précaires, continuent d'être la préoccupation première des autorités et de la population libyennes. La capacité du Gouvernement de tenir le pari à court et à long terme est largement tributaire de la réintégration des ex-combattants dans la vie civile ou de leur intégration dans les forces nationales de sécurité et de la mise en place d'un secteur national de la sécurité responsable, capable d'assurer la gestion démocratique et le contrôle des forces de l'ordre. Associée à l'équipe de pays, la MANUL continuera à appuyer les efforts déployés par la Libye pour traiter les problèmes prioritaires du pays en matière de sécurité, tels qu'ils sont énoncés dans le plan de développement de la sécurité, de la justice et de l'état de droit de la Libye adopté lors des rencontres tenues à l'initiative du Gouvernement libyen avec ses partenaires internationaux à Londres, le 17 décembre 2012, et à Paris, le 12 février (2013).

258. Suite à un processus de consultations approfondies, la MANUL a présenté la version finale du « Livre blanc en matière de défense » au Ministre de la défense et chef de l'État-major général. Le document comprend 52 recommandations et décrit une vision d'un secteur de la défense capable et responsable, respectueux des droits de l'homme et assujéti à un contrôle civil; il a servi d'orientation aux travaux de réforme et de développement du secteur de la défense conduits au niveau national. La MANUL a animé un atelier sur la sécurité et la gestion des frontières afin de réunir tous les intervenants nationaux concernés et les partenaires internationaux pour faire progresser les priorités relatives aux frontières dans le Plan de développement de la sécurité nationale, de la justice et de l'état de droit de la Libye. Dans le secteur de la défense, la MANUL a conclu un partenariat avec le Canada pour préparer un plan de pension pour le départ à la retraite des cadres supérieurs et elle a contribué de manière importante à l'élaboration des politiques dans les domaines de l'éducation et de la formation, du droit militaire, des pratiques en matière d'achats et de personnel. Le Gouvernement libyen a présenté son « Plan de développement de la sécurité nationale, de la justice et de l'état de droit » lors d'une Conférence ministérielle internationale à Paris, le 12 février 2013. Ce plan a été élaboré avec l'assistance technique de la MANUL et il représente une tentative importante de présentation d'une liste complète des priorités en matière de réforme du secteur de la sécurité. La MANUL a fourni des conseils au sujet d'une loi de défense nationale et d'une loi sur la police, de la création d'une Garde nationale et de la création éventuelle d'un Département des renseignements généraux au sein du Ministère de l'intérieur.

259. La MANUL a donné des conseils au Ministère de la justice au sujet de l'administration des centres de détention. Grâce, en partie, à ces efforts, les autorités libyennes ont élaboré des plans en vue du transfert des centres de détention à la police judiciaire. La mise en œuvre du processus de sélection des détenus a commencé à Tripoli, Misrata et Zawiya mais progresse lentement. La MANUL a assuré la formation en cours d'emploi de 365 membres de la police judiciaire, qui à leur tour ont pu en former 170 de plus. La MANUL a également donné des avis juridiques spécialisés sur différentes lois qui ont permis notamment d'apporter des améliorations au projet de loi sur la justice transitionnelle, présentées au Congrès général national en avril 2013. Le Congrès a également adopté une loi réprimant la torture, les disparitions forcées et la discrimination et il a ratifié la Convention

relative aux droits des personnes handicapées. La MANUL a aussi continué à préconiser l'adoption d'un cadre législatif sur les personnes disparues.

260. L'assistance fournie par la MANUL pour la réforme de la police a contribué à l'enregistrement de plus de 61 000 membres de l'ancien Comité de la haute sécurité dans le Service de police libyen et permis à plus de 5100 d'obtenir un diplôme, même si la hiérarchie du Comité de la haute sécurité et les armements sont restés en place (en juin). La police de la MANUL a également réussi à appuyer l'introduction de la police de proximité et elle a fourni un appui technique et consultatif au sujet de l'administration et des opérations aux homologues de rang supérieur du Ministère de l'intérieur.

*Lutte contre la prolifération illicite des armes, enlèvement des restes explosifs de guerre, sécurité et gestion des frontières de la Libye*

261. La MANUL a fourni des conseils techniques au sujet de la rédaction et de l'application des normes et des règles dans le domaine de la gestion des armes et des munitions et elle a entrepris des micro-projets catalyseurs à l'appui de Conseils locaux sélectionnés. Avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle a facilité les débats sur la structure de gouvernance institutionnelle du secteur de la lutte antimines et le développement d'une stratégie nationale coordonnée.

*Renforcement des capacités*

262. La MANUL continuera à soutenir les autorités libyennes dans leurs efforts de coordination de l'aide internationale en les aidant à déterminer leurs besoins prioritaires dans ce domaine et en facilitant et coordonnant l'aide internationale fournie au Gouvernement. La MANUL s'emploiera aussi avec l'équipe de pays des Nations Unies à promouvoir une approche intégrée de l'aide fournie par les Nations Unies dans les domaines relatifs à l'exécution de son mandat.

*Réalisations escomptées non accomplies*

263. Les principales réalisations escomptées non accomplies sont notamment l'élaboration d'un plan intégré de gestion et de sécurité des frontières, un plan national de sécurité personnelle et de gestion des stocks d'armes et de munitions, l'établissement d'un mécanisme de coordination de la lutte antimines et un programme efficace de désarmement, démobilisation et réintégration. La loi révisée sur la justice transitionnelle n'a été adoptée qu'en septembre 2013 et les organismes de justice transitionnelle ne fonctionnent pas encore efficacement. Un processus de réconciliation nationale n'a pas non plus été lancé. Le Conseil national pour les libertés publiques et les droits de l'homme (institution nationale libyenne de défense des droits de l'homme) a été créé mais n'est pas encore pleinement opérationnel.

**Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2014**

264. L'avenir de la Mission dépend de divers facteurs, notamment le nombre de demandes faites par les autorités libyennes, les changements susceptibles d'être apportés au calendrier de la transition politique, le maintien de l'ordre public par l'intégration de combattants révolutionnaires, le renforcement des institutions et l'évolution de la situation sur le plan des droits de l'homme, ainsi que de la prolongation du mandat de la Mission par le Conseil de sécurité.

265. Les évènements majeurs prévisibles qui pourraient avoir une incidence sur l'exécution du mandat de la Mission en 2014 sont les suivants :

- a) Retards dans la rédaction de la Constitution et le calendrier des élections du fait d'un manque d'accord politique sur des questions de procédure et/ou de fond;
- b) Absence d'un secteur de la sécurité efficace et responsable, notamment incapacité du Gouvernement à prendre le contrôle de tous les quartiers pénitentiaires;
- c) Impact des évènements régionaux, notamment insécurité des zones frontières et retombées potentielles des groupes armés issues du conflit récent au Mali;
- d) Non fonctionnement des mécanismes gouvernementaux de coordination de la sécurité nationale, notamment dans les domaines de la sécurité nationale, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, des armes et des munitions, de la sécurité des frontières, de la défense et de la police;
- e) Consensus limité au sujet d'une concertation sur les principaux problèmes politiques ayant une influence sur la transition de la Libye et absence de progrès en matière de réconciliation nationale auxquels s'ajoutent des complications résultant de l'application de la loi d'isolement politique.

266. La Mission continuera à étendre ses activités aux régions situées en dehors de Tripoli. En consultation avec le Département de la sûreté et de la sécurité, la Mission déploiera du personnel à Benghazi au moment opportun et avec circonspection. Il s'agit notamment de la réaffectation de personnel de Tripoli à Sabha, déclaré lieu d'affectation officiel en avril 2013. La Mission a pour objectif de renforcer sa présence à Sabha en 2014. Cependant, la détérioration du climat sécuritaire pourrait rendre difficile le maintien de bureaux de liaison à Benghazi et à Sabha et imposer des réductions de personnel conformément aux directives existantes sur l'importance du programme.

267. Les objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et la mesure des résultats de la MANUL sont indiqués ci-après.

Tableau 29

**Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif** : Un processus de transition pacifique, ordonné et démocratique pour répondre aux aspirations du peuple libyen

**Réalisations escomptées**

a) Déroulement des processus électoraux comme indiqué dans la Déclaration constitutionnelle pour la période de transition avec la participation active de toutes les couches de la population

**Indicateurs de succès**

a) i) Mise en place du cadre électoral, législatif et réglementaire nécessaire à la conduite des élections et d'un référendum

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : adoption et publication d'une loi électorale pour les élections des membres du Congrès national

Estimation 2013 : adoption et publication d'une nouvelle loi portant création d'une Commission électorale et d'une loi électorale pour les élections à l'Assemblée nationale

Objectif 2014 : adoption et publication de lois relatives à un référendum sur la Constitution et aux élections ultérieures

ii) Fonctionnement, dans tout le pays, d'un mécanisme de gestion des élections, en mesure de conduire des élections

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : mise en service de l'administration électorale centrale et de 10 bureaux locaux d'appui aux élections au Congrès national

Estimation 2013 : dotation en personnel et mise en service de l'administration électorale centrale, de trois filiales régionales et d'un réseau de bureaux locaux d'appui aux élections à l'Assemblée nationale

Objectif 2014 : dotation en personnel et mise en service de l'administration électorale centrale, de trois filiales régionales et d'un réseau de bureaux locaux d'appui aux élections prévues

iii) Identification et enregistrement des électeurs éligibles

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : enregistrement de 82 % des électeurs éligibles pour participer aux élections des membres du Congrès national

Estimation 2013 : établissement d'un registre numérique actualisé des électeurs pour les élections à l'Assemblée nationale

Objectif 2014 : en coordination avec les institutions libyennes, actualisation de l'enregistrement des électeurs et des calendriers électoraux prévus

iv) Élections crédibles, comme énoncé dans la Déclaration constitutionnelle et ses amendements

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : élection d'un Congrès national

Estimation 2013 : élection d'une assemblée chargée de la rédaction de la Constitution

Objectif 2014 : référendum sur la Constitution et élections ultérieures, comme indiqué dans la Constitution



*Produits*

- Réunions quotidiennes et orientations écrites en vue de fournir des conseils techniques aux autorités libyennes sur le cadre législatif, réglementaire et procédural nécessaire à la conduite des élections
- Réunions quotidiennes et orientations écrites en vue de fournir des conseils et une assistance technique à la Haute Commission électorale nationale au sujet de tous les aspects du référendum et des élections qui suivront
- Réunions hebdomadaires en vue de fournir des conseils et une assistance technique au sujet de l'établissement d'un registre électronique fiable des électeurs s'appuyant, le cas échéant, sur les bases de données publiques existantes de la Libye
- 15 activités de formation pour renforcer les capacités de l'organisme de gestion des élections
- 6 réunions afin d'aider la Haute Commission électorale nationale à coordonner les activités des organismes internationaux qui fournissent une assistance électorale dans le domaine de l'administration des élections
- 12 réunions et des réunions bilatérales régulières pour partager des informations et coordonner les fournisseurs internationaux de l'assistance électorale
- Organisation, à l'intention de 500 personnes importantes, de 20 conférences, forums, tables rondes ou ateliers, en collaboration avec l'équipe de pays, pour renforcer les connaissances et la sensibilisation aux problèmes relatifs aux élections
- Réalisation de 5 ateliers, en collaboration avec l'équipe de pays pour donner des conseils aux organisations de la société civile au sujet d'une plus large participation des femmes au processus électoral et la promouvoir
- Missions de bons offices, sur demande, pour résoudre les différends et les plaintes concernant les élections à la suite du processus électoral

**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

b) Adoption de la Constitution par un référendum national et mise en place des structures législatives associées

b) i) Mise en œuvre d'un processus constitutionnel ouvert à tous

*Mesure des résultats*

2012 : début des programmes d'éducation civique sur les questions constitutionnelles à Tripoli, Benghazi, Sabha

Estimation 2013 : élection d'une assemblée chargée de la rédaction de la Constitution

Objectif 2014 : achèvement du projet de Constitution, sur la base de consultations populaires sans exclusive menées par l'assemblée chargée de la rédaction de la Constitution, y compris des sessions tenues à Tripoli, Benghazi, Sabha

ii) Adoption de la Constitution par la voie d'un référendum libre, juste et crédible

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : progrès limités vers un projet de Constitution

Estimation 2013 : début du processus formel de rédaction

Objectif 2014 : finalisation et communication au public du projet de Constitution; tenue du référendum

*Produits*

- Programme d'introduction à l'intention des membres de l'assemblée chargée de la rédaction de la Constitution, comme le demandaient les autorités libyennes, avec des réunions sur les principales questions de fond, le règlement intérieur et les méthodes de rédaction
- Appui quotidien et assistance à l'assemblée chargée de la rédaction de la Constitution, comme le demandaient les autorités libyennes, en vue de la mise en place et du fonctionnement d'un secrétariat efficace, notamment en y incorporant du personnel
- Conseils quotidiens et assistance à l'assemblée chargée de la rédaction de la Constitution, comme le demandaient les autorités libyennes, au sujet de la conception et de la mise en œuvre du processus de rédaction de la Constitution et des questions relatives à la formation constitutionnelle, y compris celles concernant spécifiquement les femmes
- 12 réunions avec des organisations de la société civile, notamment des avocats et des organisations de militants, sur la conduite d'un processus constitutionnel ouvert à tous, en mettant plus particulièrement l'accent sur les jeunes, les femmes et les minorités
- Séances mensuelles de formation, ateliers et activités de mentorat à l'intention du Congrès national, au sujet du fonctionnement des régimes parlementaires et de la mise en place de structures administratives et procédurales permettant d'assurer un service législatif performant
- Réunions bimensuelles avec des groupes de femmes, pour leur apporter un appui en matière de coordination et leur fournir une assistance technique dans les domaines de la vulgarisation, du plaidoyer et autres moyens d'assurer leur participation au processus de rédaction de la Constitution
- Réunions mensuelles avec les partenaires internationaux, les donateurs et les ONG en vue de faciliter la coordination des efforts internationaux visant à soutenir le processus constitutionnel
- Missions de bons offices, sur demande, pour résoudre les différends lorsqu'il y en a pendant le processus de rédaction

**Réalisations escomptées**

**Indicateurs de succès**

c) Concertation ouverte à tous et réconciliation nationale en Libye

c) i) Processus de concertation nationale ouverte à tous en vue de dégager un consensus national sur les questions essentielles pour assurer une transition démocratique

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : progrès limité dans la voie de la concertation nationale

Estimation 2013 : accord de toutes les parties concernées sur la nécessité d'un processus de dialogue national; création d'un comité préparatoire, les femmes représentant au moins 35 % des participants

Objectif 2014 : lancement d'un processus de dialogue national, adoption et mise en œuvre des recommandations et résolutions adoptées au cours de ce processus

ii) Développement de mécanismes ouverts à tous et bénéficiant d'un large soutien afin de promouvoir la réconciliation et la gestion pacifique des conflits

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : rétablissement de mécanismes locaux de gestion des conflits par le biais de Conseils locaux, de Conseils ethniques et de dirigeants communautaires

Estimation 2013 : accord sur un plan de processus de réconciliation nationale

Objectif 2014 : lancement du processus de réconciliation nationale

iii) Renforcement des capacités des dirigeants aux niveaux national, régional et communautaire pour leur permettre d'intervenir rapidement en cas de conflit

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : plus large recours aux mécanismes locaux de gestion des conflits à des fins de médiation

Estimation 2013 : existence d'un mécanisme permanent d'intervention en cas de conflit

Objectif 2014 : mise en œuvre d'un dispositif national formel d'intervention en cas de conflit, y compris coordination avec les dispositifs locaux

---

*Produits*

- Réunions mensuelles avec les dirigeants politiques du Congrès général national, le Cabinet du Premier Ministre et le Conseil des ministres pour fournir des conseils sur la conception et la mise en œuvre du processus de dialogue national
- Réunions bimensuelles avec le comité préparatoire du dialogue national pour fournir des conseils sur la conception et la mise en œuvre du processus formel de dialogue une fois qu'il sera lancé, ainsi que sur sa portée et son programme
- Réunions hebdomadaires avec le secrétariat d'une commission indépendante du dialogue national lorsqu'elle sera créée en vue de lui fournir des conseils et un appui technique, selon que de besoin
- Réunions mensuelles avec le Cabinet du premier Ministre pour lui donner des conseils au sujet de la mise en place d'un mécanisme d'appui
- Réunions mensuelles avec des organisations de la société civile pour leur donner des conseils au sujet de l'élaboration de stratégies de plaidoyer et la formation de réseaux d'organisations de la société, en renforçant les capacités de la société civile pour encourager le dialogue et la réconciliation nationale ainsi que pour intervenir en qualité de médiateur dans les différends
- Visites mensuelles dans les régions géographiques afin de leur fournir une assistance technique en vue d'améliorer la participation des communautés minoritaires au processus politique national

- Réunions mensuelles avec le Ministère des affaires étrangères pour le conseiller à propos d'initiatives régionales et sous-régionales liées à des questions affectant la réconciliation nationale et coordonner les activités
- Animation de 4 ateliers avec les autorités libyennes et la société civile en vue d'aider les autorités libyennes à améliorer leurs capacités dans le domaine de l'information pour communiquer leurs réalisations au grand public
- Réunions bimensuelles avec des organisations de femmes afin de leur permettre de participer aux processus de dialogue national et de réconciliation, les aider à définir leurs positions sur les questions prioritaires, à élaborer des stratégies d'engagement des femmes et à créer des réseaux de coordination

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**


---

d) Amélioration de l'autonomisation et de la participation des femmes à la vie politique

d) i) Prise en compte des préoccupations des femmes par l'assemblée chargée de la rédaction de la Constitution

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : progrès limité au niveau de la prise en compte des préoccupations des femmes par l'assemblée chargée de la rédaction de la Constitution

Estimation 2013 : tenue de consultations sur l'inclusion des droits des femmes dans la Constitution

Objectif 2014 : inclusion de dispositions relatives aux droits des femmes dans la Constitution

ii) Participation substantielle des femmes au processus en qualité de candidates et d'électrices

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : mise en place de mesures spéciales temporaires d'autonomisation des femmes qui remportent 16,5 % des sièges au Congrès général national

Estimation 2013 : mise en place de mesures spéciales temporaires d'autonomisation des femmes qui remportent 10 % des sièges de l'assemblée chargée de la rédaction de la Constitution

Objectif 2014 : maintien des mesures spéciales temporaires d'autonomisation des femmes qui remportent 25 % des sièges pendant le processus électoral tel que défini par la Constitution

iii) Création, par les organisations de femmes de la société civile, d'une plateforme d'action commune

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : participation des organisations de femmes de la société civile à la promotion de la participation des femmes

Estimation 2013 : accord des organisations de femmes de la société civile au sujet de la création d'une plateforme d'action commune  
 Objectif 2014 : création de la plateforme d'action commune permettant aux organisations de femmes de la société civile de plaider collectivement en faveur des droits des femmes, de leur participation à la vie politique et de leur émancipation

### *Produits*

- Réunions mensuelles et participation à des ateliers et des tables rondes afin de donner des conseils aux défenseurs des droits des femmes au sein du Congrès général national
- 3 sessions de formation à l'intention des principaux défenseurs des droits des femmes au Congrès général national sur les droits constitutionnels des femmes
- 2 ateliers pour donner des conseils au groupe de femmes du Congrès général national sur la structure de ce groupe et son organisation interne ainsi que sur les questions de sensibilisation et de communication
- Réunions hebdomadaires avec des membres du comité électoral du Congrès général national pour mettre en place des mesures spéciales temporaires dans le cadre juridique du processus électoral
- Réunions bimensuelles avec l'assemblée chargée de la rédaction de la constitution afin de veiller à ce que les droits des femmes soient pris en compte dans le processus constitutionnel
- Réunions bimensuelles avec les principaux ministères en vue d'intégrer des pratiques sensibles à la problématique hommes-femmes dans leurs plans et activités
- Réunions bimensuelles avec la Haute Commission électorale nationale au sujet de la planification, de la mise en œuvre et du contrôle d'une campagne d'information et d'éducation des électeurs afin de garantir l'enregistrement et la participation des femmes au vote
- Réunions hebdomadaires avec des groupes politiques et de la société civile afin de favoriser la participation des femmes aux organismes de prise de décisions
- Réunions hebdomadaires afin de soutenir la création d'une plateforme d'action commune pour les organisations de femmes de la société civile en leur donnant une formation et des conseils
- 3 ateliers à l'intention des médias libyens en vue de leur fournir des informations sur les droits constitutionnels des femmes, le rôle des femmes dans le secteur de la sécurité et leur participation à la vie politique

### **Réalisations escomptées**

### **Indicateurs de succès**

e) Amélioration de la sécurité publique

e) i) Amélioration de la coordination interministérielle sur la sécurité nationale

#### *Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 1 réunion interministérielle de coordination sur la sécurité nationale

Estimation 2013 : création d'une équipe conjointe de mise en œuvre sous l'autorité du Premier Ministre pour aider à mettre en œuvre le plan de développement de la sécurité, de la justice et de l'état de droit

Objectif 2014 : remise de la présidence des réunions internationales de coordination au Cabinet du Premier Ministre

ii) Amélioration des capacités de maintien de l'ordre au sein du Ministère de l'intérieur

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : présentation du mandat au Ministère de l'intérieur en vue de l'établissement d'une Haute Commission de la réforme et du développement des forces de police

Estimation 2013 : établissement de la Haute Commission de la réforme et du développement des forces de police et mise en place du plan de développement stratégique de la police

Objectif 2014 : mise en œuvre des recommandations de la Haute Commission, concernant notamment la police de proximité, la création d'un Groupe pour la protection de la famille et de l'enfance; mise en place du plan de sécurité du référendum

iii) Renforcement des capacités du Ministère de la défense et des Forces armées libyennes

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : achèvement du premier projet de livre blanc en matière de défense qui est communiqué aux parties nationales et internationales concernées pour servir de base aux consultations

Estimation 2013 : adoption du livre blanc sur la défense par le Gouvernement libyen

Objectif 2014 : préparation du Livre blanc sur la défense du Gouvernement

iv) Réintégration des combattants révolutionnaires dans la vie civile ou les institutions chargées de la sécurité

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : élaboration d'un plan d'intégration et d'un mécanisme de mise en œuvre qui sont soumis au Ministère de l'intérieur

Estimation 2013 : enrôlement de 15 000 révolutionnaires dans des programmes de formation professionnelle ou d'études et intégration de 30 000 au Ministère de l'intérieur ou dans d'autres institutions chargées de la sécurité

Objectif 2014 : enrôlement de 30 000 révolutionnaires dans des programmes de formation professionnelle ou d'études et intégration de 50 000 au Ministère de l'intérieur ou dans d'autres institutions chargées de la sécurité

---

*Produits*

- Plan de désarmement, démobilisation et réintégration, en coopération avec le Ministère de l'intérieur
- Réunions hebdomadaires avec des experts, et leur affectation au Cabinet du Premier Ministre, au Ministère de l'intérieur, au Ministère de la défense et à la Commission chargée des affaires des combattants, sur la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, y compris l'identification, la séparation et la réintégration des enfants associés à des groupes armés
- 8 réunions de coordination avec les autorités libyennes et les partenaires internationaux sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants
- Réunions quotidiennes du personnel attaché au Ministère de la défense et aux Forces armées libyenne, en vue de soutenir la réforme des pensions et la gestion du personnel
- 6 groupes de travail sur la coordination avec les autorités libyennes et les partenaires internationaux sur le développement du secteur libyen de la défense
- 12 réunions de coordination avec le Ministère de l'intérieur et les partenaires internationaux pour coordonner la fourniture de l'aide multilatérale en matière de renforcement des capacités de la police
- 3 ateliers à Benghazi, Sabha et Misrata en vue d'introduire le concept de police de proximité
- 1 atelier avec des organisations de la société civile afin de promouvoir la sensibilisation du public aux activités de réforme de la police
- 3 ateliers à Benghazi, Sabha et Misrata, sur la problématique hommes-femmes et la protection de l'enfance à l'appui de la création de groupes chargés de la protection de la famille et de l'enfant dans ces trois localités
- 8 ateliers à l'intention de 200 policiers libyens au total, dans les domaines de la gestion des services de police et du développement des qualités de direction, ainsi que dans les domaines spécialisés des enquêtes et de la protection des lieux de crime, de la gestion de la circulation et de celle du contrôle des émeutes

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**

f) Amélioration de la sécurité aux frontières et/ou du contrôle de l'État sur les frontières, réduction des conséquences de la prolifération illicite des armes

f) i) Plan intégré de sécurité et de gestion des frontières terrestres et maritimes

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : identification des priorités principales dans le domaine de la sécurité et de la gestion des frontières dans le Plan de développement de la sécurité, de la justice et de l'état de droit de la Libye

Estimation 2013 : établissement d'un organisme interministériel de coordination des affaires frontalières chargé d'élaborer une méthode intégrée de gestion des frontières en Libye

Objectif 2014 : adoption, par le Gouvernement, de la stratégie intégrée de gestion des frontières assortie d'un plan de mise en œuvre et d'un budget

ii) Accroissement de la coopération bilatérale et régionale entre pays voisins et mise en œuvre du Plan d'action de Tripoli

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : signature du Plan d'action de Tripoli avec neuf pays voisins

Estimation 2013 : début des opérations conjointes le long des frontières de la Libye, tel que prévu dans le Plan d'action de Tripoli

Objectif 2014 : mise en place de procédures et exercices conjoints, partage des ressources entre les services libyens de sécurité des frontières et les pays voisins

iii) Intégration de la gestion de la lutte antimines, des armes et des munitions dans une structure institutionnelle de gouvernance afin de faciliter la prise en compte des munitions et leur stockage dans des conditions de sécurité

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : délibérations sur la mise en place d'une structure institutionnelle de gouvernance pour la gestion de la lutte antimines, des armes et des munitions

Estimation 2013 : création et mise en service de comités interministériels sur les mines et les restes explosifs de guerre et sur la gestion des armes et munitions

Objectif 2014 : élaboration de stratégies nationales de gestion des mines, des restes explosifs de guerre, des armes et des munitions

iv) Enlèvement des mines et restes explosifs de guerre par le Gouvernement libyen, conformément aux normes internationales et sur la base d'une évaluation réaliste

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : déblaiement de 11,92 km<sup>2</sup>, localisation de 162 968 restes explosifs de guerre et de 27 801 munitions d'armes légères et destruction de 21 696 restes explosifs de guerre et munitions d'armes légères, sous l'autorité d'institutions libyennes et avec l'appui des Nations Unies en matière de coordination

Estimation 2013 : vérification des normes relatives à la lutte antimines par rapport aux Normes internationales dans ce domaine et amélioration de 10 % des résultats des opérations

Objectif 2014 : évaluation technique à l'échelle du pays des risques présentés par les restes explosifs de guerre



*Produits*

- Réunions bimensuelles avec les entités qui contribuent à la sécurité et la gestion des frontières, en consultation avec la Mission d'assistance aux frontières de l'Union européenne, afin de donner des conseils au Gouvernement libyen à sa demande sur la mise en œuvre du plan de développement de la sécurité nationale et du plan de développement de la justice et de l'état de droit
- 2 documents d'orientation à l'intention du Cabinet du Premier Ministre pour donner des conseils sur le fonctionnement de l'organisme interministériel de coordination pour les affaires frontalières
- Réunions mensuelles avec la Mission d'assistance aux frontières de l'Union européenne afin de coordonner l'aide internationale en matière de sécurité et de gestion des frontières
- Assistance au Gouvernement libyen pour la convocation de 1 réunion avec les États voisins en vue de faire progresser la coordination des opérations dans les domaines de la traite, de la migration et du contre-terrorisme ainsi que sur les mesures pratiques relatives à des activités conjointes de formation, de patrouille et de partage d'information
- Réunions mensuelles avec le Gouvernement libyen en vue de développer des normes nationales sur les munitions et les explosifs conformes aux meilleures pratiques internationales
- Réunions mensuelles avec le Gouvernement libyen pour le conseiller au sujet de l'élaboration d'un programme de formation à la gestion durable des munitions
- Réunions mensuelles avec les autorités libyennes pour leur donner des conseils sur l'élaboration de programmes humanitaires leur permettant de faire face au danger des mines antipersonnel et des restes explosifs de guerre
- Appui à la mise en œuvre, par les Conseils locaux de Misrata et Zintan, de deux projets ciblés relatifs à la gestion des armes et des munitions
- 8 réunions de coordination avec des partenaires internationaux sur la lutte antimines, la gestion des armes et des munitions, notamment les armes légères et de petit calibre et les systèmes portables de défense antiaérienne
- 6 réunions du groupe de partage d'information sur la matière nucléaire, les armes chimiques et non-conventionnelles, auquel participent les autorités libyennes, des partenaires bilatéraux et multilatéraux, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Agence internationale de l'énergie atomique
- Évaluation à l'échelle nationale de la menace que représentent les restes explosifs de guerre (financée principalement par des contributions extrabudgétaires)

**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

g) Renforcement des capacités des institutions libyennes en matière de protection et de promotion des droits de l'homme au sein du gouvernement et dans la société civile, notamment ceux des femmes et des enfants

g) i) Conformité des politiques, des règlements et de la législation du Gouvernement avec les normes relatives aux droits de l'homme

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : aucun examen des politiques, des règlements et de la législation

Estimation 2013 : début de l'examen du code pénal, du code relatif aux procès criminels, de la loi sur la justice transitionnelle, de la loi contre la torture, de la loi sur la réorganisation du système judiciaire, de la loi sur la criminalité organisée

Objectif 2014 : réalisation de l'examen du code pénal, du code relatif aux procès criminels, de la loi sur la justice transitionnelle, de la loi contre la torture, de la loi sur la réorganisation du système judiciaire, de la loi sur la criminalité organisée

ii) amélioration des capacités de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, notamment les défenseurs des droits des femmes, en matière de surveillance et de rapports sur les violations présumées des droits de l'homme, notamment ceux des femmes et des enfants

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : création récente de 5 organisations dans le domaine de la surveillance des droits de l'homme et de la sensibilisation

Estimation 2013 : constitution d'un réseau par les 5 organisations en vue de mener des activités de sensibilisation dans des domaines spécifiques, notamment les droits des femmes et des enfants

Objectif 2014 : publication de 5 rapports sur la surveillance des droits de l'homme établis séparément par 5 organisations

iii) Renforcement des institutions nationales des droits de l'homme, notamment le Conseil national des libertés publiques et des droits de l'homme et le Comité des droits de l'homme du Congrès général national

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : mise en place du Conseil national des libertés publiques et des droits de l'homme et du Comité des droits de l'homme du Congrès général national

Estimation 2013 : Conseil national des libertés publiques et des droits de l'homme et Comité des droits de l'homme du Congrès général national pleinement opérationnels suite à la formation dispensée dans les principaux domaines d'activité

Objectif 2014 : participation active du Conseil national des libertés publiques et des droits de l'homme et du Comité des droits de l'homme du Congrès général national à l'examen des questions relatives aux droits de l'homme, notamment l'élaboration d'au moins 2 protocoles d'enquête sur les violations des droits de l'homme et les mesures à prendre pour y remédier

*Produits*

- 5 réunions/ateliers avec des groupes de la société civile et d'autres parties prenantes au sujet des principes fondamentaux des droits de l'homme à inclure dans une nouvelle Constitution, notamment le renforcement de la protection contre la discrimination
- 2 réunions avec le Congrès général national pour l'encourager à ratifier les traités
- Commentaire sur 3 lois soumises aux partenaires nationaux en prenant pour référence les normes internationales relatives aux droits de l'homme
- Formation du Conseil national sur les libertés publiques et les droits de l'homme au sujet des obligations en matière d'information découlant des traités
- 6 sessions de formation à l'intention de groupes de la société civile dans des régions géographiques en vue de renforcer leurs compétences en matière de surveillance et de sensibilisation ainsi que leurs capacités d'organisation
- 6 réunions avec les Ministères de la justice, de l'intérieur et de la défense afin de poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie relative au traitement des personnes détenues suite au conflit
- Formation de 300 fonctionnaires de la police judiciaire en matière de gestion des centres de détention relevant du Ministère de la justice
- Réunions bimensuelles avec des fonctionnaires de l'État pour les sensibiliser aux questions relatives aux droits de l'homme, notamment la protection des femmes et de l'enfant
- Production de matériels, notamment de pamphlets centrés sur le rôle des organisations de la société civile dans la promotion des droits de l'homme, en vue de renforcer les capacités de la société civile, et distribution à toutes les manifestations de formation
- Production de matériels de formation aux droits de l'homme des agents du maintien de l'ordre, en collaboration avec les conseillers du Service de police de la Mission
- Visites mensuelles de quartiers pénitentiaires en vue de conseiller le Ministère de la justice sur la manière d'améliorer la situation des détenus
- 4 notes horizontales générales, des rapports du Secrétaire général sur les enfants dans les conflits armés, en collaboration avec l'UNICEF, pour surveiller et signaler les violations graves commises à l'égard d'enfants et pour servir de base à la poursuite des activités de plaidoyer auprès des autorités libyennes

**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

h) Processus de justice transitionnelle en cours de réalisation assorti d'un cadre juridique et des organismes de mise en œuvre appropriés

h) i) Mise en œuvre de la stratégie de justice transitionnelle

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : adoption de la loi sur la justice transitionnelle, mise en place de la Commission d'établissement des faits et de réconciliation

Estimation 2013 : examen du cadre législatif, reconstitution et formation de la Commission d'établissement des faits et de réconciliation

Objectif 2014 : début des activités de la Commission d'établissement des faits et de réconciliation en Libye en matière de traitement des plaintes

ii) Mise en place du cadre législatif et d'un Plan d'action non discriminatoire sur les personnes disparues, y compris un registre

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : création du Ministère pour les affaires des familles de martyrs et de personnes disparues  
Estimation 2013 : établissement du cadre législatif relatif au traitement de cas de personnes disparues sur la base des principes de la non-discrimination  
Objectif 2014 : mise en œuvre du Plan d'action sur les personnes disparues

iii) Élaboration d'un programme de contrôle de sécurité des hauts responsables conformément aux normes internationales, notamment critères clairs et précis de déchéance et respect de la légalité

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : création de la Commission pour l'intégrité et le patriotisme  
Estimation 2013 : interprétation de la loi d'isolement politique, aussi proche que possible des lois internationales  
Objectif 2014 : harmonisation totale de la loi d'isolement politique sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme

---

*Produits*

- 3 ateliers avec l'organisme de recherche de la vérité pour lui donner des conseils sur l'exécution de son mandat
- 3 réunions dans différentes régions géographiques en vue de sensibiliser les dirigeants locaux à la participation au processus de justice transitionnelle
- 2 ateliers avec des spécialistes internationaux de la justice transitionnelle pour tirer des enseignements des expériences d'autres pays dans la mise en œuvre du processus de justice transitionnelle, notamment en ce qui concerne les questions relatives à la problématique hommes-femmes, aux minorités et aux enfants
- 3 réunions avec le Ministère des affaires des familles de martyrs et de personnes disparues afin de garantir une approche non discriminatoire susceptible de promouvoir la justice transitionnelle et l'égalité des victimes devant la loi
- 5 réunions avec des organisations de défense des droits des victimes pour favoriser leur sensibilisation à la justice transitionnelle et leur participation au processus
- 2 ateliers avec des organismes de contrôle de sécurité et autres décideurs sur les normes internationales de contrôle de sécurité
- Réunions mensuelles avec les ministères concernés et le Congrès général national pour étudier l'élaboration, l'application et l'évaluation des stratégies de justice transitionnelle et de réconciliation

**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

i) Amélioration du respect de l'état de droit

i) i) Reprise des activités judiciaires

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : réouverture et fonctionnement partiel de 7 des 33 tribunaux (Cour suprême, Tribunal de première instance, Cours d'appel)

Estimation 2013 : réouverture et fonctionnement de 25 tribunaux

Objectif 2014 : réouverture et fonctionnement des 33 tribunaux

ii) Ouverture des procès nationaux

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : mise au point d'une stratégie de poursuites judiciaires avec les plaignants et acceptée par eux

Estimation 2013 : début des procès de 5 hauts responsables de l'ancien régime pour violation des droits de l'homme ou crimes liés au conflit menés conformément aux normes internationales

Objectif 2014 : conduite des procès, conformément aux normes internationales, de 10 hauts responsables de l'ancien régime pour violation des droits de l'homme ou crimes liés au conflit

iii) Traitement humain des détenus par la police judiciaire libyenne, conformément aux normes internationales

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : mise en place d'un nombre suffisant d'agents de la police judiciaire pour assurer le transfert des détenus dans des prisons sous le contrôle du Gouvernement

Estimation 2013 : formation des agents de la police judiciaire à la gestion des prisons et aux droits de l'homme

Objectif 2014 : adoption d'une stratégie de réforme de la police judiciaire comprenant la préparation d'un document sur le respect des droits de l'homme

*Produits*

- 4 ateliers de formation à l'intention des avocats et des juges afin de les aider à conduire les procès criminels conformément aux normes internationales
- 2 ateliers à l'intention des juges sur l'application du principe de l'indépendance du système judiciaire et des normes internationales relatives aux droits de l'homme

- Réunions bimensuelles avec les autorités libyennes au sujet des cadres constitutionnel, légal et institutionnel, du fonctionnement, de l'indépendance et du contrôle du système judiciaire et d'un examen organisationnel de toutes les autorités judiciaires
- Réunions bimensuelles avec les autorités libyennes afin de leur fournir des conseils techniques sur la stratégie interministérielle de réduction des détentions illicites, notamment par l'examen à l'échelon national de tous les cas de détention en rapport avec le conflit
- Réunions bimensuelles avec les autorités libyennes afin de les aider à renforcer le régime pénitentiaire conformément aux normes relatives aux droits de l'homme
- Visites mensuelles des prisons, qui contribuent aux conseils fournis au Ministère de l'intérieur sur la réforme du régime pénitentiaire
- 5 sessions de formation à l'intention des agents de l'administration pénitentiaire afin de les sensibiliser à la problématique hommes-femmes et aux droits de l'enfant
- Réunions bimensuelles avec les Ministères de l'intérieur, de la justice et de la défense pour leur donner des conseils techniques sur la manière d'assurer la sécurité des tribunaux
- 2 sessions de formation à l'intention du personnel des Ministères de l'intérieur et de la justice au sujet des techniques modernes d'enquête criminelle
- Atelier avec des organisations de la société civile afin de les sensibiliser aux mécanismes permettant aux citoyens d'avoir accès à la justice

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**


---

j) Bonne coordination de l'appui international à la transition bien harmonisé avec les priorités fixées par le Gouvernement libyen

j) i) Coordination des fonctions avec la communauté internationale

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : 2 réunions du groupe de travail de la santé créé par le Ministère de la planification avec la communauté internationale

Estimation 2013 : organisation, par le Gouvernement libyen, de 14 réunions sectorielles de coordination avec la communauté internationale

Objectif 2014 : organisation, par le Gouvernement libyen, de 28 réunions sectorielles de coordination avec la communauté internationale

ii) Assistance internationale tenant compte des priorités nationales

*Mesure des résultats*

Effectif 2012 : fin de la planification de l'aide internationale dans chacun des six groupes de travail sectoriels

Estimation 2013 : actualisation de la planification de l'aide internationale dans chacun des 6 groupes de travail sectoriels

Objectif 2014 : réorientation de l'aide internationale fournie à l'appui des plans nationaux stratégiques de transition, notamment le Plan d'action de Paris pour le secteur de la sécurité

*Produits*

- Échange hebdomadaire avec le Ministère de la planification en vue de la révision d'un plan national stratégique de transition
- Réunions mensuelles de coordination sur la mise en œuvre de projets et programmes avec les partenaires de la communauté internationale
- Animation de 4 ateliers de planification organisés par les autorités libyennes avec la participation des partenaires internationaux et de l'équipe de pays des Nations Unies
- À la demande des autorités libyennes, fourniture de conseils spécialisés dans les domaines de la planification stratégique, de la réforme et de la décentralisation de l'administration, en fonction des besoins
- Réunion trimestrielle du Conseil d'administration et du Comité directeur du Fonds d'affectation spéciale pour le relèvement de la Libye afin d'approuver l'appui à apporter en priorité à la réalisation des priorités nationales

**Facteurs externes**

268. Les objectifs seront atteints et les réalisations escomptées obtenues à condition que a) il n'y ait pas de retards importants dans le calendrier électoral et la rédaction de la Constitution dus à un manque d'accord politique sur des questions de procédure et/ou de fond; b) les homologues nationaux soient en mesure d'identifier des correspondants capables de diriger les mécanismes nationaux de coordination de la sécurité, notamment dans les domaines de la sécurité nationale, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, des armes et des munitions, de la sécurité aux frontières, de la défense et de la police; c) un consensus puisse se dégager pour engager la concertation sur les principaux problèmes politiques ayant une influence sur la transition de la Libye, notamment pour rapprocher les divisions politiques résultant de l'application de la loi d'isolement politique; d) la situation sécuritaire, caractérisée actuellement par l'absence ininterrompue d'un secteur de la sécurité efficace et responsable, reste propice à la fourniture des produits de la mission.

**Prévisions de dépenses (budget ordinaire)**

Tableau 30

**Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie des dépenses	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014		Total des besoins pour 2013	Variation 2013-2014
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel civil	46 670,3	49 992,3	(3 322,0)	29 129,7	–	26 291,5	2 838,2
Dépenses opérationnelles	40 006,0	36 684,0	3 322,0	18 152,6	–	20 352,2	(2 199,6)
<b>Total</b>	<b>86 676,3</b>	<b>86 676,3</b>	<b>–</b>	<b>47 282,3</b>	<b>–</b>	<b>46 643,7</b>	<b>638,6</b>

Tableau 31  
Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Sous-total	Service mobile/Service de sécurité	Agents des Services généraux	Total personnel international	Administrateur recruté au plan national	Agents locaux	Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	1	1	4	7	12	37	41	–	103	68	1	172	33	79		4 288
Effectif proposé pour 2014	1	1	3	7	11	39	39	1	102	69	1	172	32	78		4 286
<b>Variation</b>	–	–	(1)	–	(1)	2	(2)	1	(1)	1	–	–	(1)	(1)		– (2)

269. Un dépassement des dépenses afférentes au personnel civil (3 322 000 dollars) est attendu pour l'exercice biennal 2012-2013; il est dû principalement à une augmentation des dépenses communes de personnel et à l'autorisation du versement d'une prime de danger d'avril à juin 2013 à Tripoli et compensé en partie par le retard pris dans l'affectation du personnel recruté sur le plan national en Libye. Ce dépassement est totalement contrebalancé par une diminution des dépenses opérationnelles (3 322 000 dollars), imputable essentiellement au déménagement des logements destinés au personnel et des bureaux dans un nouveau complexe, par le retard pris dans l'affectation du personnel fourni par les gouvernements en 2013, par la limitation de personnel des Nations Unies qui a entraîné une baisse des dépenses prévues au titre des transports terrestres et par l'expédition gratuite de matériel informatique provenant de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste.

270. Si le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUL au-delà du 14 mars 2014 et si celle-ci est opérationnelle pendant les 12 mois de 2014, les dépenses estimées pour 2014 s'élèveront à 47 282 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettront de financer les traitements de 286 fonctionnaires et les dépenses communes de personnel les concernant (29 129 700 dollars); le personnel fourni par le Gouvernement (742 000 dollars); les services de consultants (1 210 800 dollars); les voyages (1 124 600 dollars); les installations et infrastructures (9 514 800 dollars); les transports terrestres (369 600 dollars); les communications (2 230 900 dollars); l'informatique (570 700 dollars); les services médicaux (222 700 dollars) et les fournitures, services et matériels divers (2 166 500 dollars).

271. Le nombre et le niveau des postes de la Mission proposés pour 2014 tiennent compte de la suppression de 5 postes (1 D-2, 1 P-5, 1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent local), de la création de 3 postes (2 P-4 et 1 P-3) et du reclassement d'un poste de la classe P-3 à la classe P-2 et de celui d'un poste de la classe P-3 dans la catégorie Service mobile.

272. La variation entre les montants nécessaires pour 2013 et les crédits ouverts pour 2012 s'explique par une augmentation des dépenses de personnel civil (2 838 200 dollars) résultant essentiellement d'un taux de vacances de poste plus faible pour le personnel recruté sur le plan international en Libye (6 % par rapport à



15 % en 2013) et de l'augmentation, calculée sur la base de l'expérience, du pourcentage de dépenses communes de personnel prévues pour le personnel recruté sur le plan international. Cette augmentation est presque totalement contrebalancée par une diminution des dépenses opérationnelles (2 199 600 dollars) due à la réduction des dépenses au titre des installations et infrastructures résultant du déménagement des logements destinés au personnel et des bureaux dans un nouveau complexe sécurisé.

#### **Ressources extrabudgétaires**

273. Le Fonds d'affectation spéciale de la MANUL pour la paix et la sécurité en Libye est en cours d'établissement, l'objectif étant de soutenir la fourniture de conseils stratégiques et techniques au Gouvernement libyen en fonction de ses besoins et de ses priorités et conformément à la résolution [2095 \(2013\)](#) adoptée par le Conseil de sécurité le 14 mars 2013. La MANUL espère recevoir une annonce de contribution de 225 000 dollars environ pour soutenir un projet concernant les femmes et la sécurité en Libye.

---